

Urban overview N° OI

Rapport d'activités
2020

urban.brussels

urban.brussels (Urban) est l'administration publique, pour l'ensemble de la région bruxelloise, chargée de mettre en œuvre la politique régionale en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.

Pour réaliser ses nombreuses missions, Urban s'appuie sur une expertise interne importante, notamment dans les domaines de l'architecture, l'histoire, la documentation et la réglementation, dans le but de répondre au mieux aux attentes de ses partenaires et de tous les citoyens et citoyennes.

❶ Urbanisme

Urban contribue de manière proactive à l'amélioration de la qualité architecturale à Bruxelles, en assurant notamment l'instruction, la délivrance et la prorogation des permis d'urbanisme dans le respect de la réglementation et du bon aménagement des lieux.

❷ Patrimoine culturel

Urban joue un rôle central dans la protection, la conservation, l'intégration et le maintien du patrimoine culturel régional (immobilier, mobilier et immatériel) ainsi qu'en termes d'identification, d'études, de recherches, d'information, d'aide et d'accompagnement du public en vue de garantir à ce patrimoine une mise en valeur et une pérennité.

❸ Revitalisation urbaine

Urban ambitionne d'améliorer durablement la qualité de vie de tous et toutes à Bruxelles en s'inscrivant dans une démarche de développement urbain actif visant notamment à lutter contre les chancres, renforcer la cohésion sociale et réparer le tissu urbain. À cet effet, Urban met notamment en œuvre la politique régionale relative à l'octroi de primes à la rénovation de l'habitat et à l'embellissement des façades.

❹ Conseil juridique

Urban assure un travail important de conseil et support juridique interne et externe, de suivi du contentieux dans les matières relevant de ses compétences, dans la lutte contre les infractions urbanistiques et patrimoniales ainsi que dans le traitement des recours, afin d'être un pôle d'expertise juridique proactif en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.

❺ Connaissances et sensibilisation

Urban joue également un rôle important dans la sensibilisation du public, organise une série d'actions culturelles en lien avec ses matières et axe son action et ses messages sur la recherche de qualité architecturale toutes époques confondues (Heritage Days / Journées du Patrimoine, archiweek, Urban international symposiums, etc.).

Préface

Capitale de la Belgique, de l'Europe, région ambitieuse et bouillonnante, ville la plus multiculturelle d'Europe, deuxième ville la plus cosmopolite au monde, Bruxelles, mosaïque culturelle et architecturale, est dotée d'une personnalité forte.

Bruxelles est en perpétuelle mouvance, s'adapte, s'améliore, se réinvente pour faire face à une croissance démographique qui bat son plein et à des changements climatiques sans précédent.

La revue *Urban Overview* met ici en exergue quelques projets phares, portés par les équipes d'Urban en 2020, qui participent à faire de la Région un espace de vie riche et vivant pour toute sa population.

Le potentiel de Bruxelles est extraordinaire.

Consolider cette dynamique croissante et positive en cours, améliorer la qualité architecturale, densifier la ville tout en la rendant vivable, encourager l'économie durable, soutenir la convivialité et proximité qui caractérisent si bien Bruxelles, garantir la conservation de la richesse inestimable du patrimoine bruxellois, renforcer les espaces publics et préserver les espaces verts, veiller à nos ressources naturelles, encourager la participation citoyenne, stimuler la créativité, tant d'actions que la Région, Urban ainsi que de nombreux intervenants poursuivent au quotidien.

Le défi est collectif.

Urban. Architecture and culture for the city.



Urban lance le premier numéro de l'*Urban Overview*, un nouveau concept de revue, pensée et imaginée pour rendre le rapport d'activités de l'administration encore plus riche et dynamique. Cette première édition est accompagnée d'un catalogue d'images, illustrant une sélection de nos plus beaux projets et thèmes traités. Bonne découverte !

Au sein d'Urban, nous visons à défendre le patrimoine d'hier, mais aussi à construire aujourd'hui le patrimoine de demain.

- O.W.: Olaf Winkler, journaliste et guide d'architecture
- B.W.: Bety Waknine, directrice générale d'Urban

● O.W.: Bety Waknine, Urban a la charge de l'urbanisme, du patrimoine culturel et de la rénovation urbaine. Face à l'impressionnante densité du tissu urbain bruxellois, « construire la ville » aujourd'hui signifie-t-il avant tout: donner un nouveau sens à ce qui existe déjà?

● B.W.: D'un côté, Bruxelles dispose d'un territoire limité géographiquement, où une expansion comme dans d'autres villes n'est pas envisageable, et en même temps, Bruxelles connaît un essor démographique important depuis quelques années. Nous devons donc concilier des dynamiques qui peuvent paraître contradictoires. D'une part, il s'agit de densifier le bâti pour accueillir davantage de logements, d'équipements et permettre le développement des activités économiques, mais d'autre part, il est nécessaire de conserver des espaces ouverts et permettre le développement des espaces verts. Cela demande une attention particulière par rapport à la requalification des immeubles existants et cela induit également de construire moins, de rénover mieux et plus intelligemment. Dans cette optique, il s'agit en effet de donner un sens à ce qui existe déjà. C'est nécessaire, tant pour des questions patrimoniales et écologiques, que pour des questions de qualité urbaine.

● O.W.: Quelle est l'importance de la communication avec le public? Il semble que les activités d'Urban dans ce domaine aient augmenté, avec l'archiweek par exemple.

● B.W.: J'estime qu'Urban a un rôle essentiel de sensibilisation et d'information à jouer. Nous avons la volonté de nous positionner comme un réel centre d'expertise et de référence ainsi que de faire connaître davantage la politique architecturale et urbanistique à Bruxelles. Nous disposons déjà de publications et de différents autres moyens, mais en mettant l'archiweek sur pied, par exemple, l'objectif est de pouvoir toucher un public plus large, de sensibiliser à d'autres formes d'architecture et de patrimoine ainsi que d'alimenter les discussions et débats.

« Les intérieurs d'ilots sont des poumons de fraîcheur. »

● O.W.: Urban se définit-elle principalement comme un médiateur entre des forces sociétales ou comme une force en soi? Soutient-elle une vision définie de l'urbanisme, par exemple par rapport aux questions relatives à la mixité des fonctions, au traitement de la densité et aux espaces publics?

● B.W.: Il est nécessaire d'avoir une telle vision pour réellement être acteur dans nos domaines. Nous avons établi des lignes de conduite qui s'articulent toutes autour du « bon aménagement des lieux », tel qu'il est formulé dans nos cadres réglementaires, mais qui n'est pas toujours le même en fonction d'un projet ou d'un autre. La mixité des fonctions est une base de travail et de réflexion. Mais notre approche est globalement orientée vers le renforcement de la qualité du cadre de vie bruxellois: pacifier les espaces publics, rénover le tissu urbain, améliorer l'environnement, augmenter la biodiversité, etc.

Récemment, nous avons analysé la question des intérieurs d'ilots. En effet, la Région a longtemps connu une politique de densification et de reconversion des intérieurs d'ilots – parfois industriels – vers de nouvelles fonctions bâties. Aujourd'hui, nous estimons que ces derniers sont des poumons de fraîcheur, nous privilégions donc une densification en voirie plutôt qu'en intérieur d'ilot, dans l'optique de préserver un maximum d'espaces verts possible.

« Notre rapport au travail a aussi évolué. »

● O.W.: La pandémie a changé notre regard sur la façon de vivre ensemble. Quelles questions et même quelles opportunités sont apparues à travers cette crise pour la ville et ses espaces?

● B.W.: La pandémie a affecté notre rapport au travail, au logement, aux espaces, mais apportera aussi, nous l'espérons, de nouvelles opportunités. L'analyse comparative des villes montre que la pression démographique se traduit souvent par la pression sur le marché de logements à la superficie

réduite. Néanmoins, la Région est pourvue d'une spécificité : les logements bruxellois offrent toujours une superficie raisonnable. La crise sanitaire liée au coronavirus nous conforte en ce sens-là : œuvrer pour des logements disposant d'une superficie suffisante, dotés d'espace permettant également d'y télétravailler ainsi que, dans la mesure du possible, d'un espace extérieur.

Notre rapport au travail a aussi évolué. Les espaces de bureaux vont probablement diminuer, l'aménagement même de ces espaces va sans doute changer également. Il y a là une opportunité certaine de mener à bien des changements : les quartiers monofonctionnels, tels que le quartier Européen ou le quartier Nord, par exemple, doivent évoluer et muter dans une logique de mixité de fonctions, de mixité sociale. Urban entend saisir cette opportunité afin d'amplifier ces questions de mixité et de qualité des espaces à long terme.

« L'un des aspects en jeu est le renouvellement de la relation ville-nature. »

● O.W.: Quels sont les principaux futurs défis pour Bruxelles ?

● B.W.: L'un des plus grands défis est de garantir l'habitabilité de la Région.

Nous sentons les tensions, la pression de la densification, mais aussi le besoin d'attractivité de la ville.

Comment valoriser un urbanisme circulaire valorisant le bâti existant, comment réaliser une densification maîtrisée du territoire ? L'un des aspects en jeu est le renouvellement de la relation ville-nature.

Nous devons également être attentifs à la fracture sociale, il y a de grandes disparités entre les différents quartiers de Bruxelles. Un des enjeux d'Urban est de veiller à rendre plus habitables les quartiers actuellement fragilisés ainsi que d'équilibrer sur le territoire régional les fonctions, les équipements et les espaces publics.

Au sein d'Urban, nous visons à défendre le patrimoine d'hier, mais aussi à construire aujourd'hui le patrimoine de demain. Notre responsabilité est importante et au travers de toutes nos missions liées à l'urbanisme, au patrimoine culturel et à la rénovation urbaine, nous travaillons simultanément sur l'ensemble de ces questions dans l'objectif unique de rendre la ville de plus en plus agréable à vivre. En outre, nous travaillons aujourd'hui sur le saut technologique et adaptons nos services afin

de mettre en place des procédures numériques. Le coronavirus a une fois de plus souligné l'importance de cet aspect.

Urban a notamment entamé un projet important visant à digitaliser le processus de dépôt et traitement des permis, mais également des demandes de primes. Travailler sur la digitalisation, que nous avons accélérée suite à la crise sanitaire, est pour nous une des grandes ambitions à mener aujourd'hui et dans les années futures.

Béty Waknine, directrice générale d'Urban.
Thomas Ost © urban.brussels



Table des matières

○1.	Les grands projets d'urbanisme	10
	ZIN, introduire de la vie dans le quartier Nord	11
	KANAL ou la métamorphose d'une ancienne «cathédrale» dédiée à l'automobile	15
	NovaCity, un bout de ville en soi	19
	La Ferme du Chaudron, un écosystème paysan	23
○2.	MyPermit, vers une digitalisation des permis d'urbanisme.....	27
○3.	Patrimoine culturel.....	31
	Architecture citoyenne et participative	32
	La Bourse à l'honneur	36
	Des vestiges du XIV ^e siècle	42
	Ce patrimoine mobilier qui est le nôtre	46
○4.	Revitalisation urbaine.....	50
	Améliorons le cadre de vie des Bruxellois!	51
	Promouvoir les fonctions urbaines, économiques et sociales	59
	Centr'Al, une nouvelle porte d'entrée pour le quartier Albert	63
	Molenwest, temporaire, mais inspirant	67
○5.	Conseil juridique	71
	Un pôle d'expertise juridique proactif	72
○6.	Connaissances & sensibilisation.....	78
	archiweek 2020, une édition vraiment «fondamentale»	79
	L'Atlas dynamique des paysages bruxellois	85
	Relations internationales	89
○7.	Chiffres 2020	93
○8.	Carnet photo	100

OI •

Les grands projets d'urbanisme

ZIN, introduire de la vie dans le quartier Nord

Le quartier Nord de Bruxelles n'a pas toujours été ce quartier d'affaires métropolitain que l'on connaît aujourd'hui. Il fut un temps où il était un quartier populaire, avec ses habitations à échelle humaine, ses cafés, ses rues commerçantes.

Après les travaux du chemin de fer pour créer la liaison Nord-Midi, le viaduc sur le boulevard Léopold II et le voûtement de la Senne, d'autres ambitions attendaient le quartier Nord : la création d'un centre d'affaires moderne avec de nombreuses tours monofonctionnelles et de larges routes.

Telle a été la vision du Plan Manhattan, qui, même sans avoir été concrétisé jusqu'au bout, a radicalement transformé le quartier.

Au fil du temps, des buildings et tours de bureaux s'y sont ajoutés, renforçant cette vision de quartier monofonctionnel.

Mais les temps changent et un vent nouveau souffle sur ces espaces !

Le secteur immobilier et la Région saisissent l'opportunité de la rénovation des tours WTC I et II pour initier une nouvelle dynamique dans le quartier Nord, un retour vers un quartier aux dimensions plus humaines, notamment avec le projet ZIN.

ZIN sera le premier bâtiment du secteur à réunir en son sein de multiples fonctions de façon innovante et avec comme principe de base la circularité. Espaces de sport, loisirs, restauration, commerces, bureaux, coworking, espaces publics et naturels, chambres d'hôtel et logements durables, feront du bâtiment et de ses environs un cadre multifonctionnel, vivant 7 jours sur 7 et ouvert vers l'extérieur.

En 2020, Urban a délivré les permis d'urbanisme et d'environnement pour ce projet phare de la scène bruxelloise : l'ambitieux chantier est à présent en marche.

ZIN a également été récompensé par Urban et la Région pour son caractère exemplaire : le projet est en effet lauréat be.exemplary 2019 et, en plus d'être une belle opportunité pour devenir un projet de référence dans le quartier et un incitant significatif pour changer les paradigmes, réfléchir aux principes de mixité et permettre cette nouvelle intensité urbaine, il a également été retenu pour son exemplarité en matière de flexibilité, d'accessibilité, de gestion de l'eau et de biodiversité.

Dans le cadre du feu vert octroyé pour ce projet d'envergure, Urban a confié à Olaf Winkler, journaliste, guide et critique d'architecture, la mission de rencontrer l'architecte Olivier Cavens, chef de projet au sein du bureau 5IN4E.

- O.W. : Olaf Winkler
- O.C. : Olivier Cavens

● O.W. : Olivier Cavens, quelles erreurs a-t-on commises dans le quartier Nord dans les années 1960-1970, quelles leçons peut-on en tirer?

● O.C. : Le plan mégalomane Manhattan a détruit le quartier en tant que tissu social.

À l'époque, on a dit de façon systématique : voilà le résultat que l'on veut obtenir! Sans se demander comment cela pourrait fonctionner en tant que ville. La plus grande leçon à tirer est que nous ne devons pas penser à nouveau que nous avons une idée de génie, mais plutôt penser par étapes pour restaurer le quartier.

ZIN s'adresse à différents utilisateurs. Nous créons des équipements collectifs qui sont également accessibles au public. L'élément crucial est qu'à présent, nous tournions le bâtiment, jusqu'alors complètement tourné vers l'intérieur, vers la ville. La ville est le hall d'entrée du bâtiment.

● O.W. : Ce bâtiment peut-il créer un changement pour l'espace qui l'entoure?

● O.C. : Oui, absolument. La spécificité du quartier Nord est son immense espace ouvert. Le défi consiste à activer cet espace avec les bâtiments. Le projet tente de lui donner un visage. D'un côté, vous avez l'hôtel, de l'autre, les bureaux, les magasins et la serre. Il y aura beaucoup d'activités durant la journée. On y retrouve aussi des logements, un centre sportif, un petit supermarché, apportant les différents types d'espaces publics dont le quartier a besoin.

● O.W. : Un thème important est la réutilisation. Vous misez sur le réemploi des matériaux et conservez les noyaux du bâtiment. Était-il envisageable de garder le bâtiment dans son ensemble?

● O.C. : La question de la réutilisation est toujours très spécifique. Nous avons procédé à une étude approfondie à ce sujet. La conservation des sols autour des noyaux de circulation a-t-elle un sens? Est-ce envisageable avec le schéma que nous avons imaginé?

Finalement, il s'est avéré que ça ne l'était pas. Le fait que les sols existants étaient de construction très légère a également joué un rôle. Dans d'autres bâtiments, les conditions auraient été différentes. L'aménagement du WTC était toutefois très efficace et très noble. De nombreux matériaux ont été récupérés et ensuite remis en circulation.

● O.W. : S'agit-il d'un projet qui s'approche des limites de ce qui est prévu par la loi?

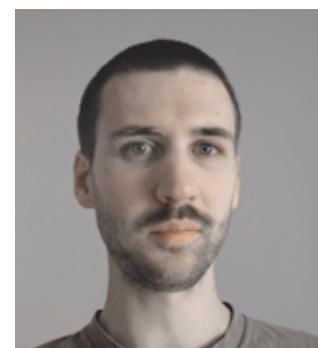
● O.C. : D'un point de vue légal, nous n'avons connu aucun obstacle. Mais il faut toujours prendre ses responsabilités: est-il possible de combiner bureaux et logements? Est-ce que tout le monde y trouvera son compte? C'est tout à fait possible, même s'il est clair que la législation en matière d'énergie, d'acoustique, etc., n'est pas écrite pour un tel mélange.

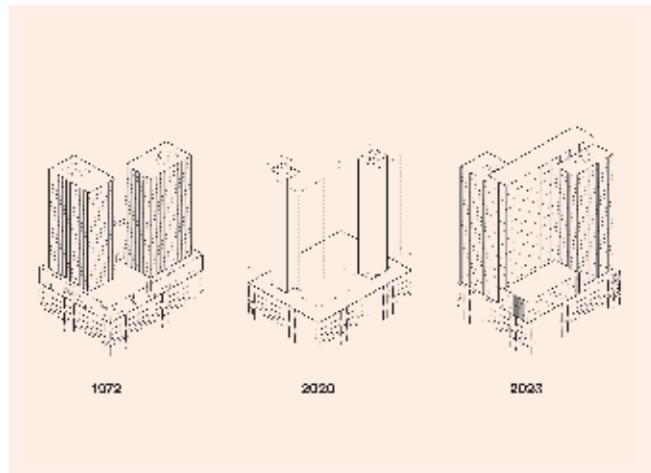
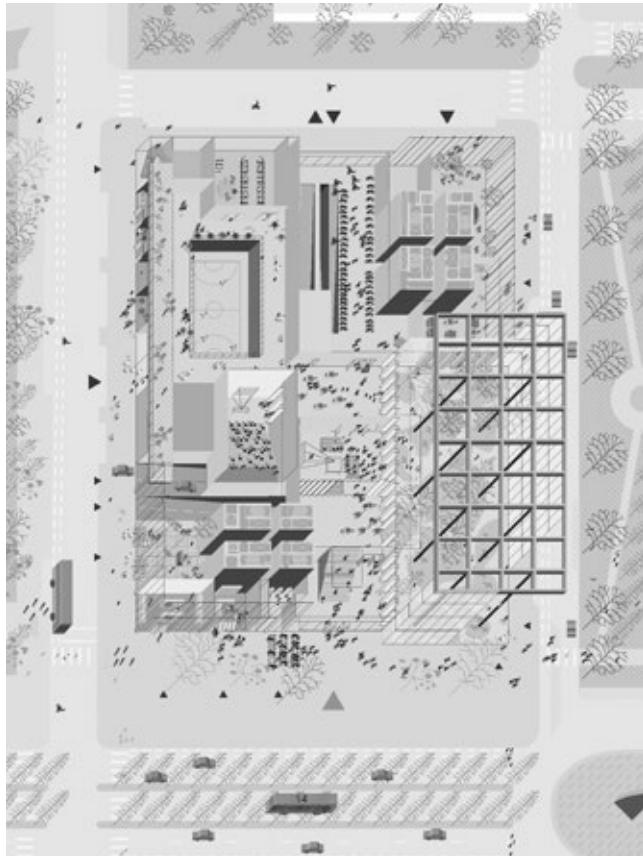
C'est un défi et cela montre la confiance dans l'ambition de toutes les personnes impliquées.

« C'est un défi et cela montre la confiance dans l'ambition de toutes les personnes impliquées. »



Photographiez ce QR code pour lire la version longue de l'interview





► Projet ZIN à Bruxelles, lauréat be.exemplary 2019.
Architectes: 5IN4E + l'AUC + Jaspers-Eyers. © ArtefactoryLab

► Olivier Cavens, chef de projet au sein du bureau 5IN4E. © 5IN4E

KANAL ou la métamorphose d'une ancienne “cathédrale” dédiée à l'automobile

Initié et porté par la Région de Bruxelles-Capitale, le projet visant à faire de l'ancien garage Citroën un nouveau pôle muséal et culturel international, dédié à l'art moderne et contemporain ainsi qu'à l'architecture, a reçu l'autorisation de démarrer : un permis d'urbanisme octroyé par Urban.

Outre l'accord lié au démarrage du chantier, Urban participe aussi de façon active au soutien et à l'élaboration de ce projet ambitieux.

Au-delà de son intérêt culturel, le projet doit en effet favoriser la revitalisation et la redynamisation de ce territoire et permettre de retisser les liens entre les deux rives du Canal. Il doit aussi contribuer à renforcer l'attractivité culturelle et touristique bruxelloise au cœur de ce quartier en plein renouveau.

Ce chantier d'envergure touche également à la conservation de notre patrimoine, puisque les travaux comprennent la restauration et la réaffectation des éléments patrimoniaux les plus importants du site. Bâtiment du showroom restitué, planchers intermédiaires ajoutés dans les années cinquante supprimés, façade remplacée selon le modèle d'origine, le projet s'appuie sur le bâtiment existant et vise à conserver un maximum les éléments du passé.

En outre, Urban est chargée du contrôle financier des deux fondations d'utilité publique que sont KANAL^① et le CIVA^②.

^①
Crée par la Région de Bruxelles-Capitale, la fondation d'utilité publique KANAL a pour mission première de mener à bien le projet de reconversion du garage Citroën en un pôle culturel majeur de la capitale européenne. Le site accueillera un musée d'art moderne et contemporain, en partenariat avec le Centre Pompidou, un musée d'architecture, en partenariat avec la Fondation CIVA, ainsi que nombreux espaces publics dédiés aux arts de la scène, aux projections, aux débats et à la détente.

^②
Transformé en fondation d'utilité publique par la Région bruxelloise, le CIVA est à la fois un musée, un centre d'archives, une bibliothèque et un lieu de débat pour les passionnés d'architecture, de paysage, d'écosystème urbain et d'histoire à Bruxelles. Tout comme Urban et le musée Horta, le CIVA fait partie du Réseau Art Nouveau Network (RANN).

Comment transformer un garage iconique en un musée du XXIe siècle?

C'est en 2013 que la Région de Bruxelles-Capitale prend la décision historique de saisir son destin culturel entre ses mains et de doter la zone du canal d'une infrastructure visant à accueillir un musée d'art moderne et contemporain.

Pourquoi? La réponse est simple: que peut-il y avoir de plus important pour une Région cosmopolite et internationale, pour une Région bigarrée et multiculturelle, pour une Région déchirée socialement et économiquement, que d'investir dans ce qui permet de retrouver les chemins d'un langage commun et universel dans une ville – et spécialement cette zone du canal – qui reste multiplement fracturée?

En finalisant en 2015 l'achat de l'ancien garage Citroën, joyau de l'architecture industrielle bruxelloise des années 1930 et immeuble iconique pour nombre de Bruxellois(es), la Région devient propriétaire d'un bâtiment de 42.000 m² qui apparaît d'emblée pouvoir accueillir son projet et offrir la perspective de devenir bien plus qu'un musée.

C'est pourquoi est lancée, également en 2015, une «étude de programmation» pour l'ensemble de ce paquebot Citroën. C'est l'association momentanée WAM ② qui remporte le marché public et qui, après un an de travail, permettra au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, de prendre, le 29 septembre 2016, la décision – tout aussi historique que celle de 2013 – de transformer le garage Citroën de la place de l'Yser en une «ville culturelle», en un lieu exclusivement consacré à la culture, l'art et l'architecture.

Et cette aventure passe, entre autres, par la transformation du garage en une ville culturelle de 40.000 m², dotée d'infrastructures muséales innovantes et conservant totalement «l'esprit» industriel du lieu.

En avril 2017, nous avons lancé un concours international d'architecture qui a vu 92 équipes (belges, européennes et internationales) déposer leurs candidatures. Un record pour Bruxelles!

En mars 2018, devant un jury présidé par l'architecte suisse Roger Diener, les 7 équipes présélectionnées ③ ont été appelées à présenter leur vision de cette future ville culturelle.

Suivant l'avis unanime du jury, la Fondation KANAL a désigné le trio «Atelier KANAL»,

composé des bureaux d'architectes NoAa (Belgique), Sergison Bates (Grande-Bretagne) et EM2N (Suisse), pour réaliser cette transformation.

Installés sur le site, à proximité des bureaux de la Fondation KANAL, et «inspirés en direct» par les expérimentations de «KANAL Brut» ④, les architectes d'Atelier KANAL n'ont de cesse d'approfondir le parti pris qui a séduit le jury: créer un espace public majeur qui embrasse les nouvelles installations muséales (un musée d'art moderne et contemporain et un musée d'architecture avec la venue de la Fondation CIVA) logées dans des émergences insérées dans les ateliers tout en conservant l'esprit de cet espace industriel exceptionnel.

Achevé en 1935 et conçu sur base d'esquisses dessinées par André Citroën lui-même, ce garage était avant tout considéré par ses promoteurs comme un lieu de démonstration de la créativité et de l'innovation de l'entreprise Citroën.

C'est exactement ce qu'Atelier KANAL a compris en nous proposant de conserver l'ensemble de la structure existante en la magnifiant comme une trame pour l'organisation spatiale du lieu, notamment au travers des grandes rues intérieures de l'atelier qui, dessinant une croix Nord/Sud et Est/Ouest, permettent de générer naturellement un nouvel espace public intérieur, une nouvelle agora culturelle pour Bruxelles.

Le showroom iconique de la place de l'Yser sera également rendu aux Bruxellois(es) dans son état d'origine puisqu'il redeviendra la cathédrale d'acier, de verre et de lumière de 21 mètres sous plafond qu'avait pensée et réalisée André Citroën. Ce nouvel espace sera le symbole de ce projet KANAL, cette volonté de créer une «nouvelle scène» ouverte, visible et accueillante pour les Bruxellois(es) et pour Bruxelles.

À ce jour, les travaux préalables de démolition, démantèlement, désamiantage, assainissement des sols, traitement des structures métalliques, terrassements et fondations, formant des marchés distincts, sont dès à présent en cours ou terminés. Les travaux de gros œuvre, charpentes, toitures, façades, stabilité, techniques spéciales et parachèvements doivent démarrer au printemps 2022 et la fin de ces travaux est prévue pour 2024.

- Yves Goldstein
Directeur de la Fondation KANAL

②

Composée des bureaux d'architectes Wessel de Jonghe (Pays-Bas) et MSA (Belgique) et du bureau de conseil immobilier et financier Advisers (Belgique).

③

r: 51N4E / Caruso St John Architects / l'AUC |
2: Diller Scofidio + Renfro / IDS Architects |
3: Lhoas & Lhoas / Ortner & Ortner | 4: OMA |
5: OFFICE / Christ & Ganterbein | 6: NoAa /
EM2N / Sba | 7: ADVVT6AGWA

④

Première préfiguration organisée dans le garage brut de mai 2018 à juin 2019: une sorte de prototype taille nature pour y tester le futur programme de Kanal avec un savant dosage entre expositions, performances, musique, laboratoire de recherche, l'usine des films amateurs, ateliers pédagogiques, stages pour enfants, conférences, événements et... autres choses que ce lieu nous a permis de développer.



Photographiez ce QR code
pour accéder au site
de KANAL

Bon à savoir

L'Art Nouveau sur le devant de la scène

Dès 2021, une série de projets et d'initiatives portés par Urban définiront la stratégie régionale de mise en valeur de l'Art Nouveau en Région bruxelloise, tant au niveau local qu'international: coordination du Réseau Art Nouveau Network (RANN), développement d'un Pass Art Nouveau, soutien du développement du futur Musée Hannon qui accueillera des collections de mobilier Art Nouveau et bien d'autres projets encore.



► Ancien siège de la Société belge des automobiles Citroën, repris à l'inventaire du patrimoine architectural —
Photo de situation existante —
Architectes du nouveau pôle culturel : noArchitectes (Bruxelles), EM2N (Zurich) et Sergison Bates architects (Londres).
© Kim Zwarts

NovaCity, un bout de ville en soi

À la croisée de plusieurs grands axes de communication, dans un tissu densément bâti entre zones industrielles et quartiers résidentiels, se loge le périmètre Marco Polo, un îlot formé par la rue des Trèfles, la chaussée de Mons et le chemin de fer au sud d'Anderlecht. Une friche qui témoigne en «intra-Ring» de la nature première des paysages de l'ouest bruxellois, si typique du Pajottenland.

Le redéveloppement de cette parcelle, acquise par citydev.brussels, a fait l'objet d'un master plan visant à faire cohabiter harmonieusement diverses affectations et à intégrer l'ensemble de façon judicieuse dans le contexte existant. Le master plan a réparti le site en deux zones: une zone nord destinée principalement aux logements ainsi qu'une zone sud, affectée à un projet de mixité associant des logements à un parc pour petites et moyennes entreprises (PME). C'est cette seconde zone qui abrite le projet NovaCity.

Si en apparence le projet semble «simplement» juxtaposer des fonctions, il va pourtant bien au-delà.

Le projet challenge en effet les limites entre la ville et la nature et relève le défi de faire coexister habitation, travail et production ainsi que de redonner une identité et cohérence d'échelle à ce tissu urbain décousu.

NovaCity offre un mélange programmatique dans lequel des appartements conventionnés prennent place au-dessus des espaces PME (espaces productifs, bureaux et showrooms) destinés aux entreprises de la filière de la «construction durable et énergie renouvelable» (FEDER 2014-2020). À cela s'ajoutent environ 3.500 m² d'espaces publics qui desserviront l'ensemble du site. Le projet réussit à se confronter aux enjeux à la fois techniques – acoustiques, visuels et organisationnels – et de société – densité, mixité, identité – qu'implique une telle cohabitation de fonctions.

L'intérêt du développement de projets mixtes de ce type – entreprises / logements – est de favoriser l'animation et l'interaction entre les habitants et les PME, de créer des emplois de proximité, mais aussi d'offrir des services à échelle locale aux usagers du quartier.

Actuellement, le débat sur la ville productive génère en effet maintes réflexions et occupe une place considérable dans les conceptions urbanistiques et architecturales des projets. Si à l'époque moderniste la tendance était de séparer les fonctions – lieux de vie, de travail et de loisir –, la question se pose à l'heure actuelle du regroupement de ces activités afin de recréer la ville et d'éviter l'isolement de ces entreprises dans des zonings à distance.
(...)

En 2020, Urban a délivré le permis d'urbanisme aux auteurs du projet. À ce propos, les équipes de la Direction de l'Urbanisme d'Urban ont souligné plusieurs points forts qui font que ce projet constitue un moteur de revitalisation urbaine pour ce quartier très hétéroclite. Outre sa mixité, ce projet économique recrée de nouveaux liens entre la future gare RER et plusieurs sites urbains environnants et il renforce les relations entre l'espace résidentiel de La Roue, les nouveaux projets de logements sociaux de la SLRB et le développement futur prévu par le Plan particulier d'affectation du sol (PPAS) « Trèfles ». L'implantation a également été réfléchie de façon à placer les activités productives du côté du chemin de fer et les logements plus loin, créant ainsi un tampon acoustique. De plus, une zone boisée existante le long du chemin de fer est maintenue pour sa valeur écologique et pour le confort visuel. Cette architecture de qualité permet également la création de logements offrant au minimum deux orientations et une terrasse.

Le projet a d'ailleurs été reconnu pour son exemplarité et a été sélectionné comme lauréat be.exemplary 2019. Innovation sociale, flexibilité et adaptabilité dans le temps et dans l'usage, accompagnement des usagers, économie circulaire, qualités environnementales, espaces générant convivialité et rencontres, le projet peut réellement être considéré comme un morceau de ville en soi.

Dans le cadre du lancement de ce projet, Urban a confié à Olaf Winkler, journaliste, guide et critique d'architecture, la mission de rencontrer Leo Van Broeck, partenaire fondateur du bureau BOGDAN & VAN BROECK.

- O.W.: Olaf Winkler
- L.V.B.: Leo Van Broeck

- O.W.: Leo Van Broeck, le projet NovaCity combine logements et industries de production, ce qui représente un défi considérable. Comment résoudre cette équation d'un point de vue pratique ?
- L.V.B.: Nous visons des espaces très variés, d'autant que le projet doit aussi profiter à son quartier qui est très hétérogène. Cependant, étant donné la taille de la parcelle et les besoins en surface de l'industrie, il n'est pas possible de créer suffisamment d'espace public de haute qualité au rez-de-chaussée. C'est pourquoi nous devons recourir à la superposition. Les rues et les passages sont accessible au public, tandis que les logements bénéficient d'espaces collectifs privés et semi-privés de petite échelle sur le toit des industries.

L'une des grandes questions qui se posent dans un quartier mixte comme celui-là est la suivante : quelle est la qualité du dernier kilomètre que l'on parcourt lorsque l'on rentre chez soi ? Si l'on marche entre la poussière et les camions, cela ne fonctionne pas. Ici, depuis la rue, animée par les salles d'exposition et les bureaux, vous vous promènerez sur des coursives, avec une vue sur les jardins en toiture – qui serviront de potager, à la détente et de toits végétalisés. Étant donné que les activités, et les principaux moments où elles se déroulent, diffèrent entre les logements et les entreprises, nous espérons aboutir à un quartier de qualité, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

● O.W.: Est-ce que ce type de projets nécessite plus de créativité, notamment en ce qui concerne la gestion de la réglementation ?

● L.V.B.: Cela dépend de la façon dont vous définissez la créativité.

Il faut éviter de commencer avec une multitude de formes folles. Vous vous posez la question : quelle est la réglementation ? Quels sont les coûts ? Quelle est l'envergure constructive idéale ? Vous chérissez les contraintes. C'est dans ce cadre que vous laissez libre cours à votre créativité. La créativité, ce n'est pas dépasser le cadre à tout bout de champ, c'est ce qu'on est capable de créer sur base de ce qui nous est donné.

● O.W.: L'échange et la convivialité sont-ils les facteurs les plus importants d'une urbanité positive ?

● L.V.B.: Je dirais que c'est la proximité.

La proximité des différences et des choses dont on a besoin et que l'on désire. Ce n'est d'ailleurs pas une question de taille.

Un village, lorsqu'il fonctionne bien, est une micro-ville. Une ville provinciale est un peu plus grande, une métropole beaucoup plus. Mais ce sont toutes des cohabitations spatiales, réelles, matérielles, visibles de petites, moyennes ou grandes communautés. C'est ce que signifie l'urbanité. Des communautés mixtes, des communautés complexes.

● O.W.: Les gens sont-ils préparés à vivre dans un projet mixte comme celui-là ?

● L.V.B.: Je pense que oui. Mais ce ne serait pas le cas si on superposait simplement un immeuble à appartements standard sur une boîte métallique d'une entreprise de logistique. Dans ce cas, cela ne fonctionnerait pas.

● O.W.: Il y va des espaces que vous créez.

● L.V.B.: ... et des zones de transition, oui.

« La créativité, ce n'est pas dépasser le cadre à tout bout de champ, c'est ce qu'on est capable de créer sur base de ce qui nous est donné. »



Photographiez ce QR code pour lire la version longue de l'interview



▲ Leo Van Broeck, partenaire fondateur du bureau BOGDAN & VAN BROECK. © Leo Van Broeck
▼ Projet NovaCity à Anderlecht, lauréat be.exemplary 2019 - Architectes: BOGDAN & VAN BROECK - DDS+ - Atelier EOLE Paysagiste.
© BOGDAN & VAN BROECK - DDS+ - Atelier EOLE Paysagiste

La Ferme du Chaudron, un écosystème paysan

Dans la vallée rurale du Neerpède à Anderlecht, une zone agricole bruxelloise peu connue qui se transforme petit à petit en espace agro-urbain, se loge un projet atypique et innovant visant à réaffecter le site de la Ferme du Chaudron en centre agricole périurbain, écoresponsable et expérimental.

Dans le cadre de ce projet, les échanges constructifs entre les différents acteurs concernés, Bruxelles Environnement et Urban, ont abouti à un projet ambitieux s'inscrivant pleinement dans la volonté régionale d'apporter une réponse concrète aux enjeux de la transition environnementale, de la sauvegarde du paysage et du patrimoine rural.

Projet pilote testant un modèle à reproduire plus largement, la Ferme du Chaudron est un centre agricole, regroupant les fonctions de production de produits locaux, de centre éducatif et pédagogique ainsi que de participation citoyenne, qui renforce le paysage existant.

En 2020, les équipes d'Urban ont guidé ce projet qualitatif durant toute la durée d'instruction de la demande de permis. Ce suivi s'appuie plus précisément sur les aspects suivants: réactivation du paysage agricole bruxellois, développement de la biodiversité en milieu agricole périurbain, mise en place d'une plateforme de produits locaux produits et cultivés en circuit court, conversion des pratiques agricoles classiques vers des pratiques plus écoresponsables, production d'un pôle d'échanges en matière d'agriculture durable, création d'emplois, valorisation des techniques de construction durables, mise à disposition d'outils et de savoir-faire et aménagement d'un centre de découverte des métiers agricoles et artisanaux. Cet ambitieux projet vise à accompagner la transition alimentaire vers la relocalisation d'une production agricole raisonnée et respectueuse de son territoire.

La Ferme du Chaudron est un lieu où les activités publiques et professionnelles se rencontrent, se croisent et se complètent. La répartition spatiale de ses fonctions traduit la volonté programmatique d'une plus grande flexibilité, ceci afin de s'adapter aux changements d'organisation relatifs aux rythmes saisonniers, mais aussi aux changements liés au succès et développement probable du projet.

Ce projet incarne les plus-values urbanistiques attendues, à la fois au niveau local, macroscopique, de l'espace public ou du bâti et démontre les nombreuses possibilités de reconnecter les citadins avec le monde plus rural et naturel limitrophe.

«Ce qui est développé ici n'est rien de moins qu'un nouveau type de ferme, un nouveau centre (agri)culturel, un microcosme à part entière.» (5IN4E)

Urban a confié à Olaf Winkler, journaliste, guide et critique d'architecture, la mission de rencontrer l'architecte Benoît Lanon, chef de projet au sein du bureau 51N4E, afin d'en découvrir davantage sur la philosophie de la Ferme du Chaudron.

- O.W.: Olaf Winkler
- B.L.: Benoît Lanon

● O.W.: Benoît Lanon, la Ferme du Chaudron est davantage un environnement qu'une pièce architecturale, combinant la production d'aliments biologiques et l'espace public. Quels sont ses principaux défis?

● B.L.: De plus en plus de personnes se préoccupent d'aspects tels que les émissions de CO₂, les produits chimiques dans les aliments, le réchauffement de la planète, et veulent s'engager professionnellement dans ce sens.

BoerenBruxselPaysans, la coalition à l'origine de ce projet, veut leur donner un cadre et des terrains pour les aider dans leur démarche. Néanmoins, ce mode de culture de légumes est économiquement fragile, chronophage et moins productif, ce qui constitue certainement le plus grand défi. On nous a demandé de développer l'architecture et de mettre à disposition des espaces très flexibles, pouvant convenir à des besoins futurs, avant même de rechercher des utilisateurs, étape qui commence dès à présent. Ce sont ces derniers qui influenceront la suite du projet.

● O.W.: Cette petite échelle de production alimentaire est-elle une réponse qui ne demande qu'à être multipliée ou s'agit-il surtout d'un moyen de sensibilisation?

● B.L.: Ce projet pilote doit être multiplié afin d'avoir un impact clair sur la production, oui. La plus grande difficulté est de trouver plus de terrains cultivables à Bruxelles, mais en même temps, cela ne peut pas constituer la seule solution. En raison de cette fragilité économique, ce type d'aliments biologiques est trop coûteux pour être accessible à tout un chacun. Nous avons encore besoin de nourriture industrielle et nous devons peu à peu trouver des solutions qui soient mieux équilibrées. Toutefois, il se peut que cet exemple puisse être considéré comme la ferme 2.0.

Aujourd'hui, un agriculteur peut vivre en ville et profiter de cette ferme qui fonctionne comme un espace partagé où différentes personnes cultivent différentes sortes d'aliments.

Il sera très intéressant de pouvoir disposer de ce type de projets dans les alentours de villes comme Bruxelles.

● O.W.: Le tout est de provoquer un changement de mentalité général.

● B.L.: Exactement. C'est la raison pour laquelle le lien avec l'espace public est très important. Il reflète l'idée d'une ville productive que Kristiaan Borret envisage en tant que maître architecte. La ville est un endroit où l'on vit, mais aussi travaille et produit.

Ici, cela a quelque chose de presque poétique — une ferme qui cultive des légumes et témoigne des changements. Il sera possible d'y organiser des ateliers ou prendre un café, découvrir les plantes, les activités. Nous n'avons pas vraiment défini ce qui pourra s'y passer.

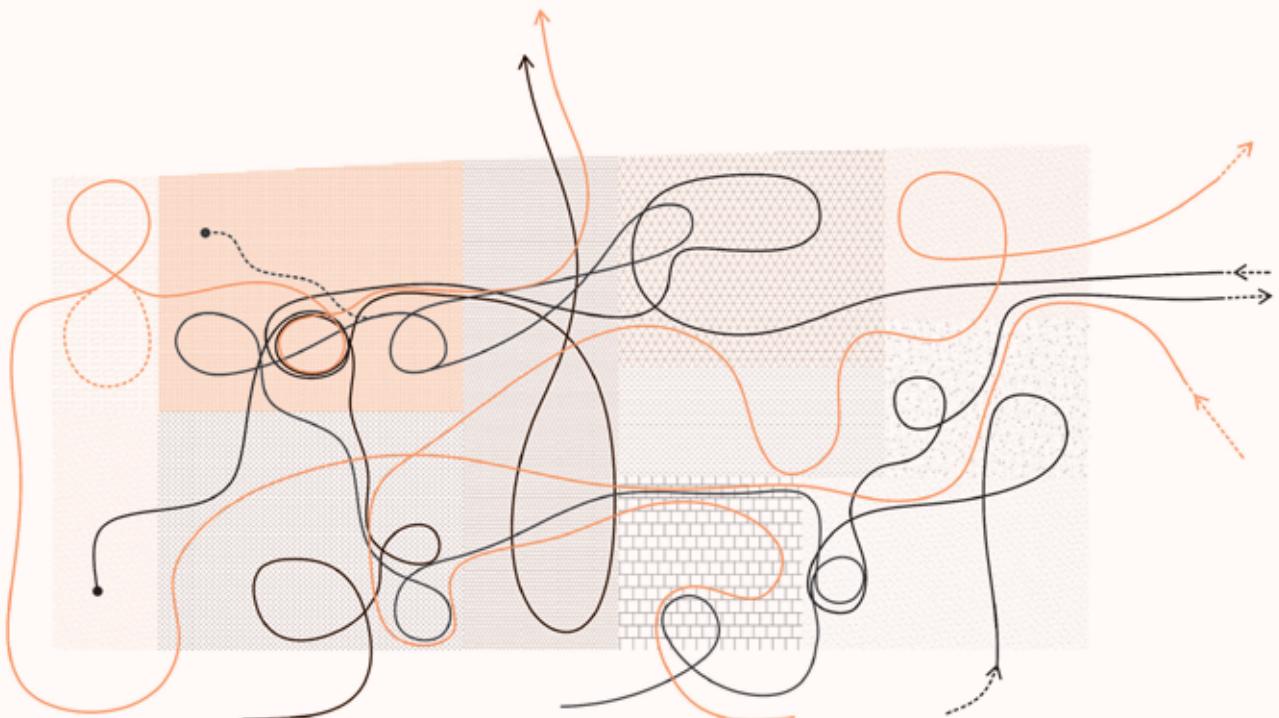
● O.W.: J'avais prévu de vous demander s'il était temps de penser utopie à nouveau. Mais la Ferme du Chaudron n'est en fait pas une utopie. Elle est la matérialisation d'une vision, donc très réelle.

● B.L.: Je pense que nous devons penser utopique, c'est la seule manière de faire. Mais c'est vrai — nous créons un outil pour devenir proactifs en direction de cette utopie que nous voulons atteindre. C'est quelque chose de très tangible.

«Je pense que nous devons penser utopique, c'est la seule manière de faire.»



Photographiez ce QR code pour la version longue de l'interview



▲ Le projet de la Ferme du Chaudron à Anderlecht s'inscrit dans les programmes «Good Food» et «BoerenBruxselPaysans» (fonds FEDER européens) développés par Bruxelles Environnement - Architectes : 51N4E. © 51N4E
▼ Benoit Lanon, chef de projet au sein du bureau 51N4E.
© 51N4E



02 • MyPermit, vers une digitalisation des permis d'urbanisme

En tant que centre opérationnel d'expertise et de référence, Urban s'est fixé de nombreux objectifs. Parmi ceux-ci figure le défi de tirer parti de l'informatique, réelle source de plus-value dans le cadre de l'exercice de ses missions, afin d'initier la transition numérique au sein de ses métiers.

Simplification administrative, amélioration de l'interaction avec les utilisateurs et citoyens, perfectionnement des outils IT, augmentation de l'accessibilité aux dossiers et informations, gestion électronique centralisée, harmonisation des dispositifs en place : l'ambition d'Urban est de pouvoir disposer d'une centralisation des points de contacts et programmes d'information en ligne quant à l'état du parcours d'un dossier administratif et de ce fait, prodiguer un accompagnement de qualité à tout un chacun dans l'accès aux services rendus (primes, autorisations, demandes de subsides, etc.).

C'est dans cette optique que MyPermit a vu le jour.

La mutation de notre environnement de travail évolue rapidement, les avancées technologiques ne cessent de croître et Urban a souhaité emboîter le pas. Le projet intervient d'ailleurs à une période où de plus en plus de tâches se réalisent à distance, impliquant une nécessaire réflexion sur la digitalisation et l'automatisation des demandes, qui permettront d'accélérer les procédures urbanistiques.

L'apparition et le développement de cet outil essentiel ont été une des grandes priorités d'Urban durant l'année 2020.

Après la phase expérimentale au printemps 2020, les gestionnaires de projet ont conçu et implanté la première version de l'application durant l'été.

À présent, MyPermit est donc un outil bien réel, mis en place grâce à la collaboration constructive entre Urban, le CIRB (Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise) et toutes les parties concernées.

Il s'agit là de la création d'un outil performant qui change et changera profondément la gestion des autorisations, tant pour les gestionnaires que pour tous les utilisateurs et utilisatrices.

À l'occasion du lancement en ligne de la plateforme « mypermit.urban.brussels », Urban fait le point sur ce nouvel outil régional.

MyPermit, c'est le sommet de l'iceberg visible par le citoyen de la procédure digitale visant à déposer sa demande de permis en ligne et à interagir de façon numérique avec l'administration. Concrètement, MyPermit c'est la première pierre à l'édifice de la digitalisation des demandes qui consiste à numériser de bout en bout le trajet du dossier.

Dans un premier temps, MyPermit n'est accessible qu'à une certaine catégorie : des demandeurs publics pour des dossiers régionaux. Cela permet de limiter le nombre de dossiers reçus, pour véritablement tester la procédure 100% digitale.

Dans un second temps, le périmètre de MyPermit sera élargi à plus de dossiers et à plus d'acteurs : la plateforme sera en effet accessible à tout demandeur (personne physique ou morale), que le permis soit pour la Région (Urban) ou pour une commune.

Une procédure 100% digitale ?

Actuellement, Urban ambitionne de mettre en place une procédure 100% digitale, mais il y a des cas d'exception qui nécessiteront de disposer, à un moment donné, de documents papier. Par exemple pour certains projets à très grande échelle qui doivent être traités à l'aide de documents imprimés. Les différents acteurs ne possèdent pas encore les outils pour la visualisation de plans de cette envergure. L'objectif est donc d'étudier ces cas d'exception pour voir s'il est possible d'y apporter des solutions structurelles à long terme.

Gestion de la plateforme et de la procédure

Aujourd'hui, il y a déjà des outils qui existent pour gérer les demandes de permis d'urbanisme, que cela soit au sein d'Urban ou des communes. NOVA, par exemple, est un produit développé depuis plusieurs années en collaboration avec le CIRB, les communes ainsi qu'Urban, qui permet de faire cette gestion d'autorisations.

Avec la digitalisation des permis et MyPermit, le fonctionnement actuel ne va pas être modifié. Par contre, des moyens techniques, humains et opérationnels vont être apportés aux communes afin qu'elles puissent traiter les permis qui arriveront par voie digitale dans leurs services. Le but d'Urban est

de veiller à respecter l'autonomie communale tout en mutualisant les outils dans l'optique d'obtenir une économie d'échelle et, pour les citoyens et citoyennes, une centralisation des processus.

Prochaines étapes et évolutions du projet

Dans un premier temps, l'objectif est d'augmenter le périmètre de la plateforme afin de recevoir, toujours pour Urban uniquement, plus de types de permis et ouvrir l'accès à la plateforme à davantage de demandeurs. Une fois que la plateforme sera rendue disponible aux personnes physiques, les communes seront intégrées dans la danse. Courant 2022, de plus en plus de communes seront ajoutées à la plateforme pour qu'à la fin de l'année 2022 un maximum du territoire bruxellois soit couvert. Bien entendu, en parallèle à l'extension de la plateforme sont menés bien d'autres chantiers, car il y a de nombreux cas particuliers autour du processus : déposer un recours sur une décision, le suivi après la délivrance du permis, le suivi de la PEB, etc. À terme, toutes ces étapes seront également digitalisées.

Un travail est également mené sur les outils à mettre en place en amont de la procédure, c'est-à-dire avant même que le citoyen ou la citoyenne ne dépose sa demande de permis d'urbanisme, par exemple les outils d'Urban relatifs aux primes à la rénovation. L'objectif est d'avoir une sorte de fertilisation croisée entre les différents métiers d'Urban pour que les citoyens et citoyennes, dans leur projet urbanistique, puissent facilement s'y retrouver et que cela leur permette de naviguer au travers des possibilités qu'offre l'administration et de comprendre les autorisations nécessaires pour entamer leur projet.

L'impact du coronavirus sur le projet

Le projet MyPermit a été négativement et positivement impacté par la crise sanitaire. MyPermit a été lancé dans une initiative de co-création avec toutes les parties prenantes, de manière à ce que la solution digitale soit la plus adaptée à l'ensemble de ces parties. Cette co-création passe par le fait de mettre en place des ateliers

dynamiques et d'avoir des contacts fréquents. La situation sanitaire liée au coronavirus a cassé cet élan et il a fallu intégrer ces parties prenantes de façon un peu différente. Il y a aussi eu d'autres impacts négatifs en termes humains, au niveau des équipes. Il est moins stimulant de travailler seul chez soi derrière son écran qu'en étant en groupe. Surtout qu'Urban avait comme ambition d'installer une salle spécifique dédiée aux équipes pour le développement de MyPermit, visant à créer cette émulation qui aurait permis d'aller encore plus loin dans le projet. Par contre, la crise du coronavirus a aussi apporté plusieurs points positifs.

Urban a été confrontée, dès le mois de mars, à une demande extrêmement forte de l'ensemble des parties prenantes de pouvoir travailler par voie digitale. Cela a offert l'opportunité de réaliser des tests qu'il n'aurait pas été possible de faire en temps normal.

La crise a donc permis de gagner quelques mois d'accélération et d'adhésion à cette digitalisation !

MyPermit au sein d'Urban

MyPermit, outre le fait d'être un outil dédié aux permis d'urbanisme, permet de rassembler beaucoup d'acteurs autour de la table et cela même au cœur d'Urban. Ce projet est un bel exemple qui démontre que les initiatives de digitalisation permettent aussi d'apporter de la cohésion entre différents outils.

En effet, les synergies internes se sont renforcées et de fortes collaborations se sont mises en place entre toutes les directions de l'administration grâce à la digitalisation. Le processus continue d'ailleurs d'évoluer et bientôt, la quasi-totalité d'Urban sera positivement impactée par ce projet. Cela peut paraître paradoxal, mais la digitalisation, qui offre la possibilité de travailler à distance, permet aussi de rassembler et rapprocher les équipes. Finalement, le projet permet de mettre en évidence des problématiques communes qui amènent à créer des relations humaines qui n'auraient peut-être pas existé sans mettre sur pied MyPermit.



► Maison Karper, au programme
de l'Archiweek 2021 —
Architectes : Hé! Architecten.
Séverin Malaud © urban.brussels



Photographiez ce QR code
pour découvrir Mypermit

03 • Patrimoine culturel

Architecture citoyenne et participative

Un projet qui ne passe pas inaperçu

Dès le lendemain de sa construction, la Mémé est saluée par la presse spécialisée internationale, comme un manifeste de l'architecture participative issue de la révolte étudiante de mai 1968, dont l'aspect de ruine savante a été conçu comme une provocation face à la rigidité des cliniques universitaires situées en face.

Cette œuvre, qui peut être considérée comme une des premières du post-modernisme à Bruxelles, figure parmi les œuvres architecturales belges les plus connues à l'étranger et a été immortalisée par les photographes des plus grands noms de l'architecture — notamment par Yukio Futagawa pour la revue japonaise Global Architecture (mars 1977).

Architectes belges, et de surcroît bruxellois, Lucien et Simone Kroll dessinent dans les années 1970 l'emblématique site de « La Mémé ».

Si de leur travail émane désordre organique et complexité paysagère, le couple Kroll ne laisse pourtant rien au hasard. Figures marquantes de l'architecture belge, ils sont pionniers dans la réflexion écologique de façon globale et dans la volonté de toujours impliquer les utilisateurs, point fondamental de leur vision architecturale.

La célèbre « Mémé » traduit cet engagement total ainsi que son architecture participative, politique, humaniste et vivante. En marge de la modernité à l'époque, l'atelier Kroll formule une alternative architecturale qui fait écho aux revendications des étudiants et se fonde sur la participation dynamique de ces derniers à l'élaboration du projet.

L'intérêt patrimonial du site faisant l'unanimité, au niveau régional, mais aussi à l'international, le Gouvernement bruxellois a décidé en octobre 2020 d'inscrire l'œuvre sur la liste de sauvegarde du patrimoine bruxellois.

Outre la reconnaissance de son caractère unique, sa protection permettra également de garantir au site un suivi et un accompagnement respectueux de ses qualités intrinsèques lors des chantiers qui devront y être menés.

Notons que l'inscription sur la liste de sauvegarde est une mesure plus appropriée à la nature même de l'œuvre de Lucien et Simone Kroll et à la conception initiale du site qui privilégie l'esprit participatif et l'évolutivité. Cette mesure vise en effet prioritairement la réaffectation, la mise en valeur et l'adaptation respectueuse du patrimoine aux besoins actuels de son usage, et non la conservation absolue de sa situation d'origine.

Le périmètre d'inscription sur la liste de sauvegarde comprend :

- l'immeuble de la Mémé
- la Mairie
- l'école Chapelle-aux-Champs
- le restaurant universitaire
- le bâtiment œcuménique
- la station de métro et la promenade de l'Alma
- le patio et le petit restaurant
- les espaces publics du Campus de l'UCL

Il s'agit là d'un véritable morceau de ville qui est inclus dans l'étendue de la mesure de sauvegarde visant à préserver un patrimoine remarquable de renommée internationale.

Fun Facts!

L'atelier Kroll a opté pour une préfabrication « ouverte », chaque espace étant régi par un système modulaire coordonné dont les éléments ne sont pas seulement compatibles entre eux, mais aussi avec des éléments non industrialisés ou artisanaux. De cette façon, les constructions de la première phase de la Mémé sont un des premiers exemples d'Open Building intégrant la méthode SAR (Stichting Architecten Research).

Quant aux abords des bâtiments, leur philosophie d'aménagement, pensée par Louis le Roy, est de laisser la nature coloniser le milieu et se réguler elle-même, permettant le développement d'une biodiversité intéressante. Cet aménagement « sans aménagement », à l'opposé de la nature domestiquée, est caractéristique de Louis Le Roy et est le pendant végétal de l'architecture de Lucien et Simone Kroll, formant ensemble une œuvre cohérente.

Bien que le projet initial de la Mémé ne fut pas entièrement mené à terme, le site actuel est un rare exemple d'une utopie liée directement au mouvement contestataire de mai 68, concrétisée et matérialisée !



Photographiez ce QR code pour accéder à l'inventaire

● *La Mémé*

Il s'agit de l'édifice pour lequel la participation et le parti pris de la flexibilité des plans ont été poussés le plus loin.

Ce sont les étudiants et étudiantes de l'époque qui ont dessiné leurs logements en toiture et aménagé un jardin sur le toit, avec une rue intérieure et de grands bacs à plantes où ils pouvaient cultiver légumes et herbes.

● *La Mairie*

Comme dans La Mémé, c'est en réalisant des colonnes en lieu et place des pieux de fondation prévus, puis en déblayant la terre, que Lucien et Simone Kroll « inventent » les niveaux supplémentaires destinés à la création d'une école ne faisant pas partie du programme initial.

Les locaux sont éclairés naturellement grâce à la pente du terrain et des cours anglaises.

● *Le restaurant universitaire*

Au départ, le restaurant fut conçu pour accueillir 750 couverts, l'objectif étant d'y centraliser tous les repas. Cette sorte d'usine à repas a été contestée et condamnée par les étudiants et au final, le bâtiment sert aussi de salles de réunion et d'étude. En outre, une partie des toitures était aménagée en terrasse pour accueillir des tables à la belle saison.

● *Le bâtiment ecuménique*

Cet immeuble est partiellement construit au-dessus de la ligne de métro et abrite des salles de réunion, une chapelle, un petit théâtre ainsi que des logements pour étudiants.

Son entrée se signale comme une faille vitrée dans le bâtiment et est cantonnée par des constructions polychromes monumentales, véritables chefs-d'œuvre des maçons, représentant un homme et une femme (Fons, le maître maçon du chantier et Maria, son épouse).

● *La ligne de métro et la station de l'Alma*

Tandis que le tracé du métro sert d'épine dorsale à l'ensemble des constructions, la station, quant à elle, a été conçue comme une création organique, véritable hymne à Antonio Gaudi. L'atelier Kroll a bénéficié, pour cette réalisation, d'une liberté bienveillante et stimulante de la part de M. Gerard, l'ingénieur en chef désigné par la STIB.

Par ailleurs, les vitrages de la station ont été peints par Simone Kroll et cuits sur le site de Glaverbel à Lodelinsart, fermé tout juste après.

● *La Promenade de l'Alma*

Des colonnes champignons disposées de manière irrégulière, à proximité d'arbres authentiques, supportent les charges de la Promenade de l'Alma, ainsi posée au-dessus de la station, faisant de cette dernière une des plus inattendues et des plus plaisantes haltes du métro bruxellois ainsi qu'une des seules du réseau qui ne soit pas souterraine.

Cette promenade aérienne mène partout, reliant entre elles toutes les constructions que la coupure du tracé du métro menaçait d'isoler.



► Site de la Mémé à Woluwe-Saint-Lambert, inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine bruxellois depuis le 22 octobre 2020 - Architectes: Lucien et Simone Kroll. Séverin Malaud © urban.brussels

La Bourse à l'honneur

Construite entre 1869 et 1873 par l'architecte belge Léon-Pierre Suys, l'ancienne Bourse de Commerce de Bruxelles fut érigée dans le cadre de l'aménagement des Boulevards du Centre, dont elle est d'ailleurs l'un des monuments d'articulation.

Elle subit ensuite plusieurs transformations au gré des usages et affectations de ses locaux, dont deux interventions majeures: de 1892 à 1898 par l'architecte Jules Brunfaut, qui réalise des modifications au niveau des façades du transept et deux grandes verrières en toiture afin d'apporter davantage de luminosité dans le bâtiment ; et entre 1924 et 1932 par l'architecte de la Ville, François Malfait, qui opère des transformations conséquentes au niveau des circulations, ajoutant des passerelles de liaison, des ascenseurs ainsi qu'un second étage.

Depuis 1986, ce bâtiment historique, ainsi que le site qui l'entoure jusqu'aux façades en face, sont classés.

Une réaffectation audacieuse

Actives sur de nombreux chantiers bruxellois, les équipes du Département Restauration du bâti d'Urban suivent attentivement la réaffectation de cet édifice de prestige en centre d'expérience consacré à la culture brassicole belge, la restauration de ses façades et partiellement des toitures et ornements intérieurs, ainsi que l'intégration d'interventions et techniques contemporaines respectueuses de ce patrimoine bruxellois.

D'une ampleur conséquente – pas moins de 12.000 m² de planchers – les travaux ont démarré en août 2020, en commençant par le démontage des éléments intérieurs inopportun ajoutés au fil du temps. Cette première étape a permis de redécouvrir le bâtiment et de l'imaginer dans toute sa splendeur avec ses anciennes décorations, moulures, marbres, garde-corps et menuiseries.

La deuxième phase concerne le nettoyage des façades, un travail d'expert pour trouver, après de nombreux tests et essais, les techniques les plus appropriées afin d'enlever les salissures du temps, tout en conservant la patine des différentes pierres.

Parmi les grandes étapes de ce chantier colossal, on compte : la transformation de la nef monumentale en galerie publique ; l'installation aux étages supérieurs d'une exposition permanente et interactive sur la bière belge, inscrite récemment au patrimoine immatériel mondial de l'UNESCO ; la rénovation complète du site archéologique «Bruxella 1238» ; la restauration des façades et toitures, de la nef monumentale et des principaux salons aux étages, en ce compris leur remise en couleur dans leur état d'origine ; l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ; ainsi que d'autres interventions architecturales contemporaines, telles que l'élargissement des deux entrées des façades latérales, un percement de l'angle Est du socle du bâtiment, le renouvellement des circulations verticales, de service et d'évacuation ou encore la création d'une toiture-terrasse.

Dans l'optique de mener à bien cette réaffectation audacieuse et de donner un nouveau souffle à cet édifice, l'équipe du Département Restauration du bâti d'Urban met son expertise à disposition des auteurs du projet afin de veiller à l'intégration respectueuse de nouvelles interventions parmi les éléments historiques encore présents.

La découverte des somptueux décors d'origine

De multiples études préalables et sondages in situ ont été nécessaires afin de déterminer une stratégie cohérente de restauration.

Ces études ont pu confirmer un ensemble d'informations historiques, telles que l'application de dorures sur certains éléments décoratifs, la présence de tapisserie et de peinture imitation marbre blanc veiné, etc. En outre, certains prélèvements sur place permettront une juste interprétation des polychromies retrouvées, visant à restaurer ou restituer à l'identique les peintures d'origine du bâtiment.

Des relevés détaillés des ornements, notamment au niveau des plafonds, ont également été déterminants dans le projet de restauration. Le grattage et ponçage des moulures, par exemple, sont prévus afin de restituer la finesse de leurs lignes originales.

Et sous la Bourse, une église du XII^e siècle

Une partie de travaux de réaffectation et restauration de l'ancienne Bourse de Commerce est dédiée à la rénovation complète du site archéologique de l'ancien couvent des Récollets («Bruxella 1238»), accompagnée par l'équipe du Département Patrimoine archéologique d'Urban.

L'ancien monastère médiéval sous la Bourse

Les frères mineurs de l'ordre de saint François – dits Récollets depuis le XVI^e siècle – s'établissent à Bruxelles à partir de 1238. Dès la fin du XIII^e siècle, des personnages de haut rang sont ensevelis dans leur église, c'est le cas du duc de Brabant Jean I^{er} qui reçoit la sépulture «sous l'autel du chœur» en 1294.

D'importants vestiges du couvent (caveaux funéraires, chœur de l'église conventuelle, etc.) sont mis au jour en 1988, lors des fouilles archéologiques organisées à l'occasion des travaux de voirie réalisés rue de la Bourse. Ils sont présentés dans un musée de site ouvert au public à partir de 1994.



Chantier de restauration et réaffectation de la Bourse, classée depuis le 19 novembre 1986 – Architectes : Tbm borsa sm : Robbrecht en Daem – Bureau d’Etudes en Architectures Urbaines – Popoff. Séverin Malaud © urban.brussels

L'évolution technologique de l'archéologie

Dans le cadre de ce travail de réhabilitation du site «Bruxella 1238», des fouilles archéologiques ont été réalisées par la Société royale d'Archéologie de Bruxelles à la demande d'Urban. Le complément aux fouilles de 2020 a profité de l'évolution technologique de l'archéologie avec l'enregistrement des vestiges à l'aide d'un scanner 3D et la production d'orthophotographies. Urban a associé ses partenaires de la Vrije Universiteit Brussel et de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique pour l'étude des sols (archéopédologie) et les analyses paléo-anthropologiques.

La fouille de 2020 a concerné une zone dans le cœur de l'ancienne église des Récollets et a permis d'y voir un des premiers vestiges du lieu, c'est-à-dire une maçonnerie de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Les terres sous-jacentes antérieures à l'installation de l'église, également fouillées, présentent déjà un premier niveau de sol correspondant à une occupation qui pourrait remonter au XII^e siècle. La fouille a également permis d'étudier une petite zone du couvent, laissée en réserve en 1988. Plusieurs inhumations ont pu y être enregistrées.

Une nouvelle scénographie pour découvrir ces vestiges

Avec la rénovation de la Bourse, les ruines de cet ancien monastère médiéval bénéficieront d'une nouvelle scénographie qui permettra de découvrir la vie de l'ancien couvent et d'en visiter les vestiges. Un accès au site «Bruxella 1238» sera créé via le niveau -1 de la Bourse. Des corbeilles munies d'un fonds en verre seront disposées en voirie pour permettre aux passants d'admirer ces vestiges depuis la rue, notamment la tombe du duc de Brabant Jean I^{er}.

Le musée archéologique, qui sera ainsi entièrement rénové, offrira aux visiteurs la possibilité de découvrir les artefacts et autres trouvailles révélés dans les années 1980, mais également durant les nouvelles fouilles réalisées et suivies par les équipes d'Urban.

Bonjour Madame la Marquise!

Reconstruction et restauration de tous les auvents

Dès la fin du XIX^e siècle, avec l'essor économique, de nombreux immeubles du centre-ville se voient habillés d'une marquise en fer et verre séparant les boutiques aux rez-de-chaussée des étages.

Sous cet espace abrité et accueillant, les clients se trouvent dans les meilleures conditions pour admirer les marchandises des vitrines ou lire les cartes des restaurants. La marquise permet aussi de mettre le commerce en évidence et sert de support aux publicités et enseignes.

Nombre de ces auvents et marquises ont été recouverts de placages ou roofing au fil du temps, faisant malheureusement disparaître à la vue des passants leurs élégantes ferronneries et verreries.

Les équipes de la Direction du Patrimoine culturel d'Urban ont donc mené des actions de restitution des auvents rue de la Bourse, tant pour les bâtiments classés que non classés, grâce à des subsides et primes au petit patrimoine, mais aussi en complétant les études historiques sur base de recherches archivistiques complémentaires sur les autres biens adjacents et en suivant sous un œil vigilant leur restitution méticuleuse.

Un patrimoine longtemps dissimulé à présent redévoilé!

Pour rendre son lustre d'autan à l'ensemble de ces marquises, Urban a coopéré avec le bureau Architecture Parallèles srl et accompagné de près le chantier.

Dans le cadre de ce travail de restauration, Urban a souhaité donner la parole à Florence Doneux, architecte et gérante du bureau d'architectes, afin d'en découvrir davantage sur leur philosophie face à ces interventions minutieuses.

Redonner vie, mais aussi homogénéité et sens aux commerces de la rue de la Bourse

Débuter un projet de restauration est une aventure chaque fois renouvelée... tel un chirurgien qui appréhende un nouveau patient lors des examens préliminaires et qui, lors de l'opération (le chantier pour nous), doit pouvoir rapidement réagir et répondre aux «découvertes» qu'il n'aura pas toujours su anticiper. Et ce, malgré une méthodologie globalement récurrente, qui passe par la connaissance d'un lieu, d'une architecture, de son concepteur et son commanditaire parfois, nous devons pouvoir

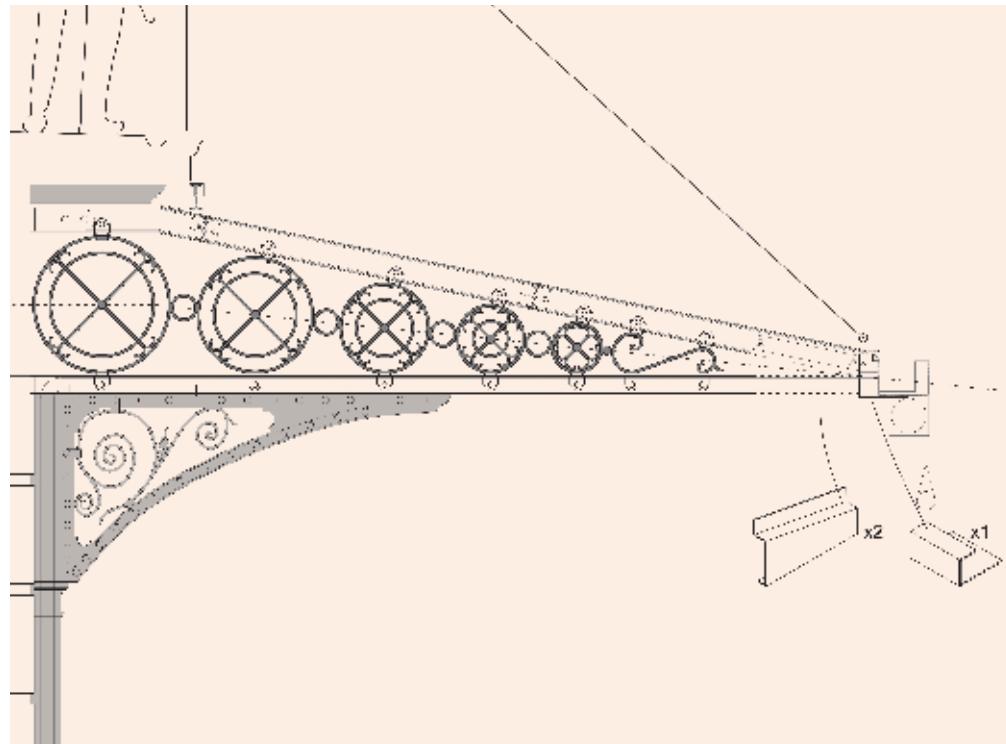
nous remettre en question à chaque étape, car nous ne partons jamais d'une page blanche.

Trois chantiers, trois maîtres d'ouvrages... une volonté commune : «redonner vie», mais aussi «homogénéité et sens» aux commerces de la rue de la Bourse. Ce souhait passait par la restauration / restitution des auvents vitrés de cette composition d'ensemble datant de 1886.

Ces dossiers ont été initiés au sein d'Architectures Parallèles srl en 2015 à la demande d'un premier maître d'ouvrage, propriétaire du café «Le Cirio», devant répondre rapidement à un PV d'infraction pour ses enseignes; son voisin de gauche embraya en 2016, car il se trouvait dans la même situation administrative... et finalement le troisième, «Le Grand Café», sis à l'angle du boulevard Anspach, a très vite voulu suivre le mouvement qui devait s'inscrire dans un renouveau de la rue de la Bourse, mais aussi dans la dynamique du projet du piétonnier et de la rénovation de la Bourse elle-même! Chaque découverte que nous faisions pour l'un a pu servir pour l'ensemble. D'ailleurs, c'est lors de l'étude historique menée pour «Le Grand Café»



Photographiez ce QR code
pour accéder à l'inventaire



► Détails technique concernant
le auvent du café « Le Cirio »
© Architectures Parallèles srl

en 2017 qu'une photo va être exhumée... ce cliché montre l'angle de la rue de la Bourse, mais il fige également la structure de l'auvent du N°4 de cette rue. Dès lors, la restitution, qui jusque-là était une hypothèse, devient subitement plus concrète. Ce sera finalement un cliché provenant d'un livre sur « Bruxelles sous l'occupation nazie, 2014 » (archive du photographe Jimmy Bourgeois de 1940 à 1944) qui viendra lever nos derniers doutes concernant l'esthétique globale et permettra l'emploi définitif du terme « restitution » concernant la marquise des N°4 à 24 de la rue de la Bourse.

Dès lors, même si nous avons dû mener trois chantiers de manière successive entre 2018 et 2021, pour des maîtres d'ouvrage différents, nous considérons aujourd'hui que ces trois phases ont mené à un projet d'ensemble :

— Du N°14 au N°24, incluant le café « Le Cirio » (classé), où les seuls vestiges d'origine subsistaient encore lors de nos études préalables. Ceux-ci ont donc permis une refabrication parfaitement à l'identique des parties concernées ;

— Du N°4 au N°12, l'Hôtel Matignon, qui a également décidé de restituer les colonnes en pierres bleues des devantures, afin que la marquise puisse retrouver son rythme d'origine ;

— Et au « Grand Café » (classé également) qui inclut le N°2 de la rue et dont la marquise de 1947

était cachée sous un habillage depuis plus de 30 ans. Il a désormais retrouvé ses peintures sous verre — principe du verre églomisé — et ce, depuis le mois de mai 2021.

Ce dernier chantier a été le plus complexe à faire aboutir, car la question de la présence d'une marque — « Stella Artois » — sur les vestiges de l'auvent de 1947 ont généré un plus long questionnement en amont, mais aussi une plus grande complexité liée aux peintures sous-verre qu'il a fallu reproduire. Mais une nouvelle fois, c'est la connaissance de l'histoire du bien qui a permis d'assoir un choix tout aussi esthétique que pérenne.

Ces différents chantiers ont suscité bien des surprises certes, mais grâce au savoir-faire des artisans désignés, chacun a pu être mené à bien.

Bien que la marquise, qui couvre les N°4 à 40 de la rue de la Bourse, soit aujourd'hui la propriété de différents exploitants, la volonté de la Ville de Bruxelles et de la Région (Direction du Patrimoine culturel d'Urban) a permis d'insuffler une nouvelle vision commune et intégrée à l'ensemble de la rue, tel que pensé à la fin du XIX^e siècle par les concepteurs originaux !

- Florence Doneux, architecte et gérante du bureau Architectures Parallèles srl

Des vestiges du XIV^e siècle

L'archéologie ne se cantonne pas uniquement au sous-sol, mais s'occupe également des bâtiments de l'Ancien Régime qui bénéficient des mêmes techniques d'enregistrement avant leur transformation ou démolition. L'archéologie du bâti permet non seulement d'avoir une connaissance des différentes phases de construction et transformation du bâtiment, mais génère également une meilleure compréhension de l'évolution du bâti d'une rue, voire d'un îlot entier.

Ainsi, dès avril 2020, le Département Patrimoine archéologique et le Département Restauration du bâti d'Urban ont travaillé main dans la main au suivi du chantier de restauration et d'aménagement de l'immeuble classé rue de l'Étuve 47, qui s'est accompagné d'études archéologiques.

Le travail conjoint des deux départements a permis de déceler des vestiges architecturaux assez exceptionnels.

Des caractéristiques qui attestent d'un rehaussement du niveau de la rue de l'Étuve

Pour mener cette recherche in situ, l'équipe archéologique d'Urban a associé ses partenaires de l'Université libre de Bruxelles pour l'expertise des matériaux de construction anciens et pour l'étude des espaces cavés ainsi que les laboratoires de datation radiocarbone et de dendrochronologie de l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) pour l'étude du bois mis en œuvre dans le bâtiment.

Il apparaît que le bâtiment que nous retrouvons au N° 47 de la rue de l'Étuve a été établi en plusieurs phases entre deux bâtisses tardo-médiévales installées respectivement au N° 45 et aux N° 49-51.

La maison située aux N° 49-51, restaurée quelques années auparavant, a livré les restes d'un noyau datable du XIV^e siècle ou du tout début du XV^e siècle. Cette datation a été établie à partir de la présence de briques de grand format à matrice hétérogène typiques des XIV^e-XVI^e siècles et de fragments de charbon de bois lié au mortier des maçonneries qui ont fait l'objet d'une analyse radiocarbone 14.

Fait rare dans un quartier ayant subi des destructions importantes après le bombardement de Bruxelles en 1695 par Louis XIV, la façade extérieure munie de fenêtres à encadrement de pierre peut être suivie dans le bâtiment étudié au N° 47 jusqu'au 3^e étage.

La situation de la parcelle, coincée entre ces deux biens tardo-médiévaux, se retrouve très clairement au niveau des espaces cavés, où l'équipe de l'ULB a mis en évidence en front de rue les restes de façades extérieures: celle déjà décrite de la maison formant le mitoyen aux N° 49-51 et celle encore mieux préservée du bâti installé au N° 45.

Ces éléments de façades extérieures attestent d'un rehaussement de 2 m du niveau de circulation de la rue de l'Étuve entre la période tardo-médiévale et la fin de l'Ancien Régime !

Lors des travaux de 2020, la façade arrière a dû être entièrement démontée et remontée. Un relevé photogrammétrique et l'analyse sur les échafaudages ont permis de retracer ses transformations et de proposer un état originel, daté du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle.

Bon à savoir

Le quotidien médiéval le long de la Senne

De septembre à décembre 2021 une exposition consacrée aux résultats des fouilles archéologiques qu'Urban a organisées sur le terrain de l'ancien Parking 58 de février à juillet 2019 prend place aux Halles Saint-Géry. Elle relate la vie quotidienne le long de la Senne dans l'ancien port médiéval de Bruxelles à travers de nombreux objets d'exception telle une cruche datant du X^e siècle, des chaussures en cuir, des jouets, des ustensiles de cuisine et des nasses à poisson du XV^e siècle.



Photographiez ce QR code pour découvrir les modèles 3D créés par le Département Patrimoine archéologique

- Façade extérieure de la maison mitoyenne située aux N° 49-51 munie des fenêtres à encadrement de pierre. Sylvianne Modrie © urban.brussels
- Traces de peintures murales trahissant un changement de niveaux des planchers et livrant un décor en caisson assez délicat. Sylvianne Modrie © urban.brussels



Ce patrimoine mobilier qui est le nôtre

Dans le cadre de ses nouvelles compétences liées au patrimoine culturel mobilier bruxellois, Urban a développé un outil d'inventaire de ce patrimoine et mis en ligne en 2020 une base de données et un site internet participatifs servant à la fois de plateforme de diffusion et d'outil de gestion des collections. Il est proposé en partenariat à l'ensemble des institutions qui conservent des éléments du patrimoine mobilier sur le territoire bruxellois : institutions publiques à vocation culturelle telles que les musées, à vocation religieuse ou de gestion communale, mais aussi privées.

Outre les œuvres d'art au sens classique du terme, l'inventaire, en constante évolution, répertoriera à terme des biens très variés tels que des meubles, des objets archéologiques, des photographies, des cartes géographiques, des moyens de transport, des tissus et de nombreux autres biens présentant un intérêt historique, archéologique, artistique, esthétique, scientifique, social, technique ou folklorique pour la Région bruxelloise et constituant ainsi notre héritage collectif.

L'inventaire est essentiel pour assurer l'identification de notre patrimoine culturel, contribuer à sa connaissance et sensibiliser le public, aussi large que possible, à son intérêt, sa préservation et sa valorisation. En cas de déplacement, il permet de suivre la trace du bien concerné et en cas de vol ou de trafic illicite, de l'identifier précisément pour permettre aux services concernés de le retrouver plus rapidement. L'inventaire est aussi un outil de recherche pour les amateurs ou les chercheurs, notamment en histoire de l'art.

L'outil se veut avant tout accessible à tous : que ce soit au niveau des thesaurus, dont la structuration est simplifiée, mais sans perdre en rigueur scientifique, ou au niveau de l'ergonomie du site, dont les fonctionnalités sont intuitives, qui s'adapte aux smartphones et tablettes ainsi qu'aux personnes malvoyantes qui peuvent adapter la grandeur des caractères.

Le site propose également un volet participatif qui permet non seulement de partager ses découvertes via les réseaux sociaux ou les messageries électroniques et de participer à l'évolution de l'inventaire en proposant des informations via la rédaction de commentaires, mais également de s'approprier virtuellement ces collections ou les œuvres et objets culturels en créant, par exemple, son propre musée virtuel.

Le 10 décembre 2020, Urban a organisé son premier webinaire pour présenter au secteur professionnel la base de données consacrée à l'inventaire du patrimoine mobilier bruxellois.

Dans ce cadre, Urban a présenté ce nouvel outil aux institutions susceptibles de rejoindre la plateforme et plusieurs partenaires ont eu l'occasion de témoigner de leur expérience d'utilisation du site pour la gestion ou la diffusion de leurs collections.

Parmi ceux-ci, Anne Carre, responsable des collections au sein du Musée d'Ixelles, a témoigné de son expérience et de l'apport de la base de données régionale pour le musée.

● **Urban**

● A.C.: Anne Carre

● **Urban:** Anne Carre, comment a débuté ce partenariat entre Urban et le musée d'Ixelles?

● A.C.: Grâce à une rencontre au bon moment! Le Musée d'Ixelles conserve la 2^e collection Beaux-Arts sur le territoire bruxellois, comprenant environ 12.000 œuvres illustrant principalement les XIX^e et XX^e siècles. Le musée est fermé depuis 2018 pour des travaux de rénovation qui sont actuellement en cours. Nous avions décidé d'en profiter pour faire l'inventaire de toutes nos œuvres et de donner une forme plus «moderne» à ce listing. Urban a proposé au musée de participer au développement de son nouvel outil d'inventaire en le testant... cette rencontre était providentielle!

● **Urban:** Quels étaient les besoins du musée en termes d'inventaire?

● A.C.: Le musée ne possédait pas d'inventaire informatisé... nous travaillions encore sur des fiches carton, dont certaines avaient été retranscrites en Word, et nous possédions des CD avec les photos des œuvres. Mais aucune recherche n'était possible. Lorsque Urban nous a présenté son projet, il s'agissait d'une extraordinaire opportunité pour le musée d'acquérir une base de données performante et de rendre les collections accessibles à tous!

● **Urban:** Comment travaillez-vous dorénavant à cet inventaire?

● A.C.: Le musée étant temporairement fermé, nous avons pu disposer du personnel de gardiennage pour nous aider à sortir chaque œuvre des réserves, les inspecter, les dépoussiérer, les mesurer,

les photographier et encoder les données dans la base de données régionale.

● **Urban:** Que vous apporte la base de données collections.patrimoine.brussels?

● A.C.: Outre la question même de l'inventaire des collections, l'outil régional permet dorénavant de gérer les collections de manière efficace et moderne : il permet de centraliser les données relatives aux œuvres (prêts, constats d'état, photos, etc.) et de les rendre accessibles à tous. Plus de 7.800 œuvres sont dorénavant identifiées et une bonne centaine d'entre elles sont publiées, commentées et ainsi accessibles aux amateurs d'art, aux chercheurs, voire aux touristes qui souhaitent visiter les institutions culturelles bruxelloises. L'outil permet aussi une communication plus créative à propos des collections et de l'institution et d'établir des statistiques de manière beaucoup plus aisée, des recherches par mots du titre, etc. Grâce à la base de données d'Urban, le Musée d'Ixelles est passé de la préhistoire à l'ère contemporaine!

«Grâce à la base de données d'Urban, le Musée d'Ixelles est passé de la préhistoire à l'ère contemporaine!»



Photographiez ce QR code pour voir la présentation de l'inventaire



Photographiez ce QR code pour accéder au nouveau site de l'inventaire



▲ Maison-atelier du peintre symboliste Émile Fabry à Woluwe-Saint-Lambert
© KIK-IRPA - urban.brussels
► L'œuvre « Domestic » par le sculpteur et photographe Michel Francois, reprise à l'inventaire du patrimoine mobilier. Ces bouts d'assiettes en porcelaine suspendus à de longs fils, flottent et cristallisent un point d'équilibre tenu entre pesanteur et apesanteur et entre banalité et étrangeté.
© Musée d'Ixelles

Bon à savoir

Musée comme chez soi

Financé dans le cadre du Contrat de quartier durable « Athénée » à Ixelles, le projet « Musée comme chez soi » est né des suites de la fermeture du Musée d'Ixelles de 2018 à 2021 pour cause de travaux d'agrandissement et de rénovation.

En mettant à profit sa fermeture, le musée s'associe à l'ASBL Patrimoine à roulettes, lors de deux éditions annuelles (en juin et décembre), pour exposer des œuvres de collection chez les habitants riverains et repenser le rapport à l'art.

Le temps d'un week-end, une dizaine d'œuvres quittent leur réserve pour faire vivre à leurs hôtes une expérience unique et la partager avec leurs voisins. Après le report de la 5^e édition du mois de juin 2020 en raison des restrictions sanitaires, une édition virtuelle rassemblant douze foyers des quartiers Van Aa et Goffart-Viaduc a pu cependant avoir lieu les 12 et 13 décembre. Même si lors des précédents week-ends, les habitants pouvaient accueillir jusqu'à 300 personnes chez eux, cette édition hybride leur a quand même permis d'héberger une œuvre tout en la partageant à distance avec le public.



Bon à savoir

Vers une protection de nos « trésors » et des éléments représentatifs du patrimoine immatériel

Urban s'attelle à la rédaction des arrêtés d'application de l'ordonnance relative au patrimoine mobilier et immatériel du 25 avril 2019. L'adoption de ces arrêtés, attendue en 2021, permettra une mise en œuvre plus complète de ces nouvelles compétences : création de la Commission du patrimoine culturel, procédures de protection des trésors, reconnaissance du patrimoine immatériel, etc.

04 • Revitalisation urbaine

Améliorons
le cadre de vie
des Bruxellois !

Dès 1993, après le déclin de l'industrie dans les années 1960, l'exode de la bourgeoisie en périphérie et la « bruxellisation » des quartiers dans les années 1970, la Région bruxelloise met sur pied un premier mécanisme transversal de rénovation visant à lutter contre le déclin des quartiers fragilisés et les fractures sociales et territoriales qui en découlent : les Contrats de quartiers.

La dynamique s'accélère : en 1999 apparaissent les premières bases de la Politique des Grandes Villes, en vue d'améliorer la qualité de vie des quartiers ; en 2010 les Contrats de quartiers se transforment en Contrats de quartiers durables (CQD)^⑤, englobant une dimension davantage environnementale ; en 2015 les Contrats de rénovation urbaine (CRU)^⑥ voient le jour, visant à surmonter les limitations géographiques communales des CQD ; et en 2016 la Région se dote de la Politique de la Ville (PdV)^⑦, fusion d'anciennes politiques régionales, dont la Politique des Grandes Villes.

Largement inscrites dans cette démarche de développement urbain actif, les équipes d'Urban œuvrent quotidiennement au renforcement de la cohésion sociale, à la lutte contre les chancres et à la réparation du tissu urbain à l'aide de ces différents programmes de revitalisation urbaine et en synergie avec de nombreux acteurs actifs dans les quartiers bruxellois fragilisés.

La particularité de ces programmes régionaux est qu'ils privilégiennent une approche globale et transversale, ne s'arrêtant pas uniquement à des interventions ponctuelles, mais bien en envisageant les actions à plus grande échelle, de façon intégrée et en y associant de près les habitants et habitantes. Redynamiser un quartier ne s'arrête en effet pas à un seul facteur, la vitalité socio-économique et la cohésion sociale entre les habitants et habitantes dépendent aussi des espaces publics à disposition, des initiatives sociales mises en place, des infrastructures collectives et de proximité disponibles, de la prise en compte de l'environnement et de la participation active des citoyens et citoyennes.

Urban initie, accompagne et suit donc de près toutes les initiatives, réalisations et projets qui émergent de ces différents outils. Chaque année, un nombre important d'opérations se concrétisent, contribuant toutes à améliorer durablement la qualité de vie de tous et toutes à Bruxelles.

^⑤ Contrats de quartiers durables (CQD) : programmes menés en partenariat avec les communes et auxquels les habitants sont étroitement associés, permettant d'améliorer le cadre de vie des citoyens par des réalisations concrètes, comme l'aménagement d'espaces publics et de parcs ainsi que la production de logements et d'équipements collectifs et de proximité. Ils fédèrent également une large gamme d'actions contre la précarité et l'insalubrité dans les logements, menées par de nombreuses associations.

^⑥ Contrats de rénovation urbaine (CRU) : programmes aux objectifs similaires qui s'étendent sur le territoire de plusieurs communes, menés par plusieurs opérateurs régionaux et communaux sous le pilotage de la Région. Ces programmes mettent l'accent sur l'espace public et le maillage urbain et visent à améliorer les liens entre différentes zones de la ville ainsi qu'à réduire les fractures entre différents territoires urbains.

^⑦ Politique de la Ville (PdV) : outil régional de revitalisation urbaine pour contribuer à la lutte contre le sentiment d'insécurité à travers l'aménagement du territoire et le développement des quartiers. Ses deux axes soutiennent également la création de logements et d'équipements collectifs, l'aménagement d'espaces publics, mais également toute une série d'initiatives à l'égard de la lutte contre la précarité et la dualisation sociétale.

Les nouvelles séries de Contrats de quartiers durables

Désignation de la 11^e série

La Direction de la Rénovation urbaine d'Urban a contribué à l'analyse des neuf candidatures communales relatives à la 11^e série des Contrats de quartiers durables (CQD) dont l'appel à candidatures avait été initié au mois de décembre 2019. À l'issue de cette analyse, le Gouvernement bruxellois a désigné, au mois de novembre 2020, les trois lauréats de cette série pour la période 2021-2026 : « Héliport-Anvers » à Bruxelles, « Jacquet » à Koekelberg et « Étangs Noirs » à Molenbeek-Saint-Jean.

La thématique principale de cette nouvelle série mettra l'accent sur les défis climatiques et environnementaux, tout en poursuivant les impératifs d'amélioration du cadre de vie des Bruxellois et Bruxelloises : des logements et des équipements pour tous, des espaces publics de qualité ainsi que des actions favorisant la cohésion sociale. Les trois communes bénéficient chacune d'une subvention de 142.500 € afin d'élaborer leur programme de base et d'une subvention de 12,5 millions d'euros pour la phase d'exécution.

L'un des défis majeurs sera de mener à bien la participation citoyenne mise à rude épreuve lors des périodes de confinement. Les communes et les bureaux d'étude devront faire preuve de créativité pour mobiliser les habitants et habitantes tout au long du processus.

Lancement du 12^e appel à candidatures

En juillet 2020, la Région a lancé un 12^e appel à candidatures aux communes bruxelloises qui a abouti en 2021 à la sélection de trois nouveaux périmètres : « Versailles » à la Ville de Bruxelles, « 100 ans plus tard : réenchantons la Cité Moderne ! » à Berchem-Sainte-Agathe et « Deux Cités » à Forest. Cette 12^e série (2022-2027 / 2029) est thématisée sur les territoires à prédominance de logements sociaux.

Bilan des réalisations physiques

En 2020, six équipements de quartier, dont deux crèches, ont été réceptionnés :

- le pôle social, à l'angle des rues Fernand Bernier et de Bosnie - CQD « Bosnie » à Saint-Gilles ;
- le complexe d'équipements sportifs et culturels Centr'AI - CQD « Albert » à Forest ;
- l'ancienne gare de Laeken (espaces et café socioculturel), rue du Champ de l'Église 2 - CQD « Bockstael » à Bruxelles-Ville ;
- la crèche Bout'Chics, avenue Besme 115 - CQD « Albert » à Forest ;
- la crèche Poterie, rue de la Poterie 20 - CQD « Compas » à Anderlecht ;
- la maison de jeunes « Malinard », Petite rue Malibran 14-16 - CQD « Maelbeek » à Ixelles.

Ainsi que deux opérations d'aménagement d'espaces publics :

- le square Artichaut-Pacification - CQD « Axe-Louvain » à Saint-Josse-ten-Noode ;
- le parc Beauport - CQD « Chasse-Gray » à Etterbeek.

Et enfin, six logements passifs réalisés par Beliris dans un nouvel immeuble construit à l'angle des rues de la Prairie et du Brabant dans le CQ « Méridien de Bruxelles » à Saint-Josse-ten-Noode.



Photographiez ce QR code
pour en savoir plus sur les CQD



▲ CQD «Bockstael» à Bruxelles-Ville - L'ancienne gare de Laeken - Architectes : B-architecten.
Séverin Malaud © urban.brussels
◀ CQD «Maelbeek» à Ixelles - Maison de jeunes «Malinard» - Architectes : Carton123 architecten.
Séverin Malaud © urban.brussels
▼ CQD «Albert» à Forest - La crèche Bou'Chies - Architectes : Baneton - Garrino Architectes.
Séverin Malaud © urban.brussels



Où en sont les grands projets des derniers Contrats de rénovation urbaine?

En cette troisième année d'exécution, les cinq programmes de Contrat de rénovation urbaine (CRU), initiés fin 2017 pour une période de cinq ans, dépassent la moitié de leur parcours. L'année 2020 a été marquée par une deuxième série de modifications de programmes pour les CRU « Citroën – Vergote », « Brabant – Nord – Saint-Lazare », « Avenue du Roi » et « Heyvaert – Poincaré »

CRU « Citroën – Vergote »

Le bureau d'études pour la conception du projet « Parc Maximilien » a été désigné fin 2020. Il s'agit du consortium OLM, HBAAT, Jouret et Dédale. Ce projet phare du CRU, porté par Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité, prévoit le réaménagement complet du parc et de ses abords, augmentant ainsi sa biodiversité via de nouvelles plantations et l'aménagement de zones « sauvages ».

Les plantations seront gérées de manière différenciée. La zone humide située au niveau de l'actuelle Ferme Maximilien sera agrandie. Les activités et les locaux de la ferme seront déplacés vers le socle des tours du Foyer Laekenois et la future organisation de la ferme permettra un fonctionnement plus ouvert et en interaction avec le parc. La Senne sera remise à ciel ouvert sur plus de 600 m le long du quai de Willebroek, ce qui permettra une augmentation notable de la qualité biologique de l'eau.

Par ailleurs, la largeur du boulevard Bolivar sera réduite afin de limiter la fracture qu'il génère entre les différentes parties du parc. D'autres voiries seront également retravaillées. L'allée Verte entre la place des Armateurs et l'avenue de l'Héliport sera intégrée au parc tout en gardant une fonction de circulation, mais différente d'aujourd'hui.

La modification de programme approuvée par le Gouvernement en date du 3 décembre 2020 a permis d'adapter le programme selon l'évolution des différents projets et leur faisabilité réelle. Ainsi, le projet de réaménagement partiel de l'Allée Verte a été mis de côté et permettra de concentrer l'intervention de Beliris, financeur du projet, sur d'autres voiries dont les coûts sont plus élevés que prévu.

La Ville de Bruxelles a également repris la main sur le projet d'équipement culturel qui sera

implanté à l'angle de la rue de l'Entrepôt et de l'avenue du Port, un projet attribué au bureau d'architecture CENTRAL office for architecture and urbanism.

CRU « Brabant – Nord – Saint-Lazare »

En 2020, plusieurs études ont été menées par les différents porteurs de projet. Citons par exemple :

- Bruxelles Environnement a commandé au bureau Landinricht une étude relative au réaménagement écologique et paysager exemplaire des talus ferroviaires situés rue d'Aerschot et rue du Progrès à Schaerbeek. En 2020, la faisabilité technique a été validée par Infrabel et l'esquisse a été approuvée. Une phase de consultation et d'information des riverains a aussi été organisée durant l'été de cette même année.
- Bruxelles Mobilité a confié une étude de mobilité au bureau Stratec – Espaces Mobilités. Les différents aspects de la mobilité d'une zone plus étendue sur Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode, intitulée « Lambermont-Botanique », ont été étudiés jusqu'au mois de septembre 2020. Pour chaque quartier, les contraintes et les opportunités ont été analysées par rapport aux différents modes de transport. Cette étude a permis de dégager des propositions de schémas de circulation visant à apaiser trois quartiers, dont notamment le quartier englobant la rue Royale Sainte-Marie, la place de la Reine, la chaussée de Haecht et la rue Rogier.

À la modification de programme, la commune de Saint-Josse-ten-Noode abandonne l'idée de rénover les bains-douches de la piscine Saint-François dans le cadre du CRU, mais propose à la place de contribuer à l'amélioration de l'accessibilité du parc du même nom. La commune de Schaerbeek souhaite changer l'affectation prévue dans l'ancienne synagogue, rue Rogier 126, ainsi qu'y réaliser un équipement socioculturel et prévoir un équipement pour la petite enfance rue d'Hoogvorst. Le pôle de création et d'innovation sociale ne se réalisera pas non plus dans le passage Rogier. Par conséquent, le projet de modification de programme du CRU approuvé par le Gouvernement le 26 novembre 2020 devra être soumis en 2021 à l'adaptation du rapport d'incidences environnementales initial et à une enquête publique.

À Saint-Josse-ten-Noode, par contre, les actions socio-économiques en collaboration avec la Mission locale de Saint-Josse-ten-Noode se sont poursuivies en 2020. À Schaerbeek, l'événement annuel « Living Reine » s'est tenu les 9 et 10 octobre 2020 et Campus1030 a mené une grande enquête sur la vie étudiante dans le quartier autour de la place de la Reine. De plus, au mois d'août 2020, une édition spéciale du budget participatif « solidaire » a été organisée en tenant compte du contexte du confinement. Cet appel a donc pu soutenir des initiatives solidaires qui répondaient aux conditions de solidarité et de maintien du lien social avec les personnes isolées et vulnérables.

CRU « Gare de l'Ouest »

La réception des travaux d'aménagement de la piste cyclo-piétonne le long de la rue Vandenpeereboom et de la friche de la Gare de l'Ouest est une première réalisation concrète de ce CRU menée par la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Les jurys d'architecture se sont tenus fin 2020 concernant le réaménagement de l'ancienne Maison du peuple d'Anderlecht et de ses alentours, situés entre la chaussée de Mons 423-427 et le quai de l'Industrie 233, ainsi que pour l'étude de faisabilité visant l'amélioration de l'habitabilité des tours de logements situées le long de l'avenue De Roovere à Molenbeek-Saint-Jean.

Le bureau BOGDAN & VAN BROECK a remporté le concours d'architecture concernant la construction d'une nouvelle caserne de pompiers, complétée par un équipement sportif ouvert au quartier, sur la parcelle du 409, chaussée de Mons.

Le réaménagement du Carrefour Biestebroeck et du square Émile Vandervelde s'inscrivent dans la continuité de l'étude de mobilité du quadrant Sud-Ouest réalisée par Bruxelles Mobilité. Cette étude s'est clôturée en février 2020, elle aura permis d'interroger la faisabilité des ambitions proposée dans le BKP (Beeldkwaliteitsplan) et de fixer des objectifs clairs pour préparer le marché de services. Les négociations entre la commune d'Anderlecht et Infrabel concernant la réaffectation de l'ancienne gare de Cureghem ont eu lieu tout au long de l'année 2020 et devraient dérouler en 2021 sur l'obtention d'un droit emphytéotique ou de superficie.

Un appel à initiatives citoyennes communales ou intercommunales a aussi été lancé en 2020 et

soutient toute une série de projets : distribution de paniers alimentaires par Collectactif ASBL, cours de vélos pour adultes par Molenbeek à Vélo, compétition de Streetsoccer par Sport2be, ou encore le volet communautaire du projet WoonBox consistant à développer de l'habitat destiné à des personnes précarisées ou sans-abri dans des occupations temporaires.

Le CRU a également financé l'engagement d'un concierge qui a permis d'activer l'occupation temporaire du square Molenwest au mois de septembre 2020, situé à côté de la station de métro Gare de l'Ouest.

CRU « Avenue du Roi »

Étant donné la proximité de la Senne dans ce périmètre, la Région a l'ambition de créer ce qu'elle a appelé le « Parc Infrastructurel de l'Avant-Senne », c'est-à-dire un espace vert avec son entrée principale au niveau du terrain situé entre le Wiels et le Brass. Le CRU propose de renforcer la valeur écologique de cette zone, en la préservant au mieux et en rendant officiel son statut d'espace vert, ainsi que de développer ce site sans négliger les autres composantes de la ville durable, comme la mobilité douce ou les infrastructures et équipements de proximité accessibles aux habitants.

Dans le courant de l'année 2020, la Région a négocié l'acquisition des parcelles JCX sur lesquelles se trouve notamment le plan d'eau dit communément « Marais Wiels » et a programmé, avec la commune de Forest, un master plan sur toute la zone des Anciennes Brasseries Wielemans Ceuppens.

La Région a fait l'acquisition en 2020 du dernier lot restant du bâtiment Chassart, qui fera l'objet d'une rénovation profonde en vue d'y créer la Cité de l'enfance permettant de compléter l'offre culturelle destinée à la petite enfance. La commune de Forest a désigné l'ASBL Communa pour l'occupation temporaire de ce site.

Le bureau d'études V+ a été désigné en 2020 par la commune de Saint-Gilles pour réaliser le projet de conception d'une halle alimentaire et de logements au 164 rue Théodore Verhaegen.

La modification de programme approuvée par le Gouvernement en décembre 2020 a permis d'adapter celui-ci aux réalités de terrain grâce notamment à des changements de porteurs de projet, de descriptions ou de budgets.

À titre d'exemples, les fiches-projet « Terrain Van Volxem » et « Talus SNCB » ont ainsi été adaptées et complétées à la suite de l'acquisition des parcelles du « Marais Wiels ». Elles consistent notamment en la création d'une liaison cyclo-piétonne entre l'avenue Van Volxem et le talus du chemin de fer ainsi que de nouvelles connexions afin de relier l'espace public existant au nouveau parc de l'Avant-Senne. L'opération Movy-Club, consistant en la restauration d'un ancien cinéma de quartier complété par l'extension d'un espace culturel, a été activée compte tenu de son état d'avancement.

L'opération de réaménagement de l'avenue du Parc a également été activée, notamment à la suite des résultats de l'étude hydrographique.

Des appels à projets pour les ASBL et habitants et habitantes du périmètre ont été lancés par les communes de Forest et Saint-Gilles. De nouveaux projets ont ainsi vu le jour dans le courant 2020, malgré la crise sanitaire, et ont pu participer à la dynamique locale. On peut, entre autres, citer les projets de la « Petite Poule du Roi », en lien avec l'agriculture urbaine, « Hors les Muren » pour la culture, ou encore le projet des Facilitateurs quartier et logement pour l'amélioration de l'habitat.

CRU « Heyvaert - Poincaré »

L'un des projets centraux de ce CRU est le parc de la Sennette, porté par Bruxelles Environnement. Le projet vise à aménager un parc sur l'ancien lit de la Petite Senne entre le parc de la Porte de Ninove et le site des Abattoirs. Un tronçon supplémentaire a été rajouté et permettra de relier le parc de la Rosée au parc de la Porte de Ninove : une percée verte qui donnera au quartier une nouvelle identité. 2020 a permis d'ancrez le parc dans une réalité toujours plus concrète. Ainsi, la commune d'Anderlecht a acquis plusieurs parcelles et le bureau d'études OKRA + BRUT a été désigné en vue d'accompagner Bruxelles Environnement dans sa réalisation.

La modification de programme approuvée par le Gouvernement en date du 26 novembre 2020 a permis d'adapter le programme aux réalités de terrain notamment quant aux programmes de logements et d'équipements prévus.

Le stade Vander Putten devait initialement devenir un équipement sportif d'ampleur régionale, mais le projet a été revu au vu des budgets et d'autres sites plus adaptés pour cette fonction. Une étude globale de définition et de programmation

pour l'entièreté du site sera donc réalisée afin d'étudier les liens entre les équipements sportifs, les futurs logements de la SLRB, le parc Porte de Ninove, la connexion au parc de la Rosée, etc.

Un autre grand projet du CRU est le réaménagement de la berme Poincaré, porté par Bruxelles Mobilité. Initialement, le projet se concentrerait sur le lieu-dit « Agrafe de Mons », au niveau du croisement entre la chaussée de Mons et la berme du boulevard Poincaré. Le projet s'étend désormais entre la porte de Ninove et le boulevard Lemonnier.

Des appels à projets pour les ASBL et citoyens et citoyennes du périmètre ont été lancés par les communes de Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht et la Ville de Bruxelles à l'automne 2020. Accompagnées par les coordinatrices socio-économiques des trois communes, les associations ont su faire preuve de créativité pour mener des projets de cohésion sociale, et ce malgré le contexte difficile de la crise sanitaire. À titre d'exemples, citons le projet de potager urbain collectif sur le toit de l'Université populaire d'Anderlecht, la création d'un local d'échange « Récup-Papote » par la maison de quartier « La Rosée » à Anderlecht, des projets de réinsertion socioprofessionnelle et d'accompagnement à l'emploi (Ready2start) par l'ASBL Art2work à Molenbeek-Saint-Jean, ou encore des projets du territoire Heyvaert - Poincaré comme le Musée des Égouts à Bruxelles-Ville.



Photographiez ce QR code pour en savoir plus sur les CRU

Bon à savoir

Les nouveaux Contrats de rénovation urbaine

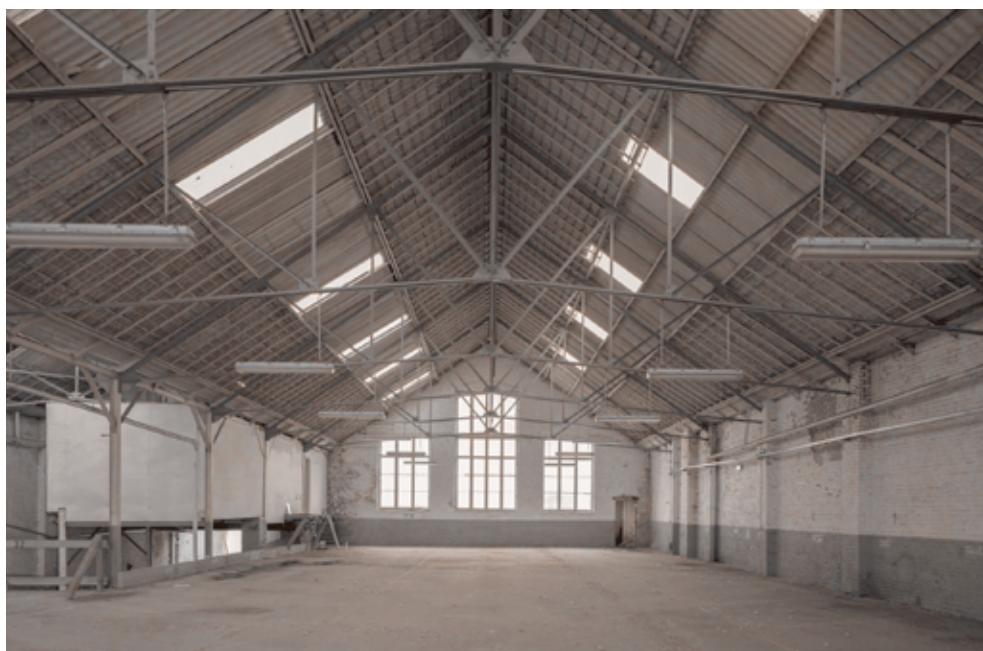
Le CRU 6 «Autour de Simonis», sur les communes de Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg, a commencé sa phase d'élaboration de programme au 1^{er} avril 2020. Les bureaux d'études 51N4E, Tractebel et CSD Ingénieurs (pour le rapport d'incidences environnementales) et Cityspark (pour la participation) ont été désignés par Perspective pour élaborer un diagnostic, définir des enjeux et priorités ainsi qu'établir un programme d'opérations et actions pour ce périmètre.

Le programme devrait être approuvé par le Gouvernement fin 2021. Urban est associée de près au suivi de cette étude menée par Perspective. En effet, une fois le programme approuvé, c'est le Département Revitalisation urbaine d'Urban qui sera en charge du pilotage de l'exécution de ce CRU. Par ailleurs, deux des trois nouveaux périmètres de CQD (11^e série) se superposent en grande partie au périmètre du CRU 6: il s'agit du CQD «Étangs Noirs» à Molenbeek-Saint-Jean et du CQD «Jacquet» à Koekelberg. Ceux-ci ont démarré leur phase d'élaboration au 1^{er} décembre 2020. Il sera donc intéressant de voir, dans les prochains mois et années, les synergies développées entre ces deux outils de revitalisation urbaine ainsi que les effets de la mutualisation des moyens sur ce périmètre.

En décembre 2020, le Gouvernement a adopté un nouveau périmètre de CRU, le CRU 7 «Autour de la Gare du Midi», sur les communes de Saint-Gilles, Anderlecht et la Ville de Bruxelles. Ce CRU commencera sa phase d'élaboration au 1^{er} avril 2021 et sera piloté par Perspective. Ce CRU se superpose également au CQD «Midi» en cours, dont la phase d'élaboration s'est clôturée au 31 mars 2021. Il y aura donc également une concentration de moyens autour de la Gare du Midi. En outre, en décembre 2020, le Gouvernement a mandaté Urban pour réaliser une évaluation des CRU. Cette évaluation portera sur les cinq premiers CRU en cours d'exécution et sur le CRU 6 «Autour de Simonis» en cours d'élaboration, mais également sur le fonctionnement de l'outil. Le 20 octobre 2021 Urban a désigné IDEA Consult pour réaliser cette mission.



▲ CRU «Heyvaert - Poincaré» - Logements rue de la Bougie - Photo de situation existante.
Séverin Malaud © urban.brussels
▼ CRU «Avenue du Roi» - Future halle alimentaire en intérieur d'ilot rue Théodore Verhaegen à Saint-Gilles. Le plateau inférieur accueillera des ateliers de production et transformation artisanales.
Séverin Malaud © urban.brussels



Promouvoir les fonctions urbaines, économiques et sociales

- Nouvelle programmation 2021-2025

Après une première programmation 2017-2021, l'élaboration de la nouvelle programmation 2021-2025 a démarré au printemps 2020. Les cinq premiers programmes des communes d'Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Ixelles et Molenbeek-Saint-Jean ont été approuvés le 3 décembre 2020. Une seconde série de treize programmes a été approuvée le 25 février 2021 et concerne les communes d'Auderghem, Bruxelles-Ville, Evere, Forest, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert. Pour rappel, cette nouvelle programmation s'est élargie à dix-huit communes bruxelloises suite à l'extension de la nouvelle zone de revitalisation urbaine (ZRU) 2020. Elle aura désormais une durée de cinq ans avec dix-huit mois supplémentaires pour la finalisation des chantiers et bénéficiera d'un budget total de 53.000.000 €.

- Programmation 2017-2021

À Molenbeek-Saint-Jean, quai de l'Industrie 77-79, la construction d'un nouveau bâtiment réalisé dans le cadre du CQD «Petite Senne» accueillera des ateliers au rez-de-chaussée et neuf logements assimilés au logement social de type habitat intergénérationnel ou solidaire, dont un logement de concierge de fonction, aux étages. Le subside de la Politique de la Ville (PdV) sera utilisé uniquement pour les travaux des logements. La commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion des logements intergénérationnels qui a été remporté par un groupe d'associations.

La réception provisoire des travaux de réaménagement du Pavillon, situé rue des Étangs Noirs 76, a eu lieu au mois de septembre 2020. Ce pavillon, attenant au parc des Étangs Noirs, a été affecté en logement de fonction pour y accueillir un concierge qui s'occupera de la gestion du parc. L'agrandissement de ce dernier et son désenclavement sont également prévus par l'achat de la friche située rue de Ménin, permettant d'y créer un deuxième accès.

À Forest, au 20-22 rue des Primeurs, les travaux de rénovation profonde du complexe sportif des «Primeurs» ont débuté au mois de mars 2020. Il s'agira d'y réaménager les équipements sportifs existants et de créer une nouvelle extension sur la toiture d'un des deux bâtiments, comprenant deux salles polyvalentes, un jardin et une terrasse. Les accès, les installations techniques, les équipements complémentaires (vestiaires, sanitaires, etc.) seront complètement renouvelés, avec une attention particulière pour

les aspects énergétiques des bâtiments. La PdV finance à hauteur de 400.000 € la rénovation globale d'une ancienne petite salle du complexe. Ce projet est réalisé dans le cadre du Contrat de quartier « Primeurs – Pont de Luttre » et est principalement financé par Beliris et la commune de Forest.

D'importants travaux de réaménagement des abords des logements sociaux Log'iris sont également prévus à Etterbeek et financés en grande partie par la PdV. L'objectif est de proposer aux habitants et habitantes des espaces verdurisés et des aires de repos tout autour de ces grands immeubles, d'y renforcer la biodiversité et d'augmenter les surfaces d'espaces verts de 2.982 m² à 4.123 m². Fin de l'année 2020, l'entrepreneur a été désigné et les travaux ont débuté au printemps 2021.

Le projet « Invendus mais pas perdus » a pris tout son sens durant l'année 2020 en raison du contexte particulier de la crise sanitaire. Ce projet d'aide alimentaire, développé par le service communal Eco-Conseil et le CPAS de Schaerbeek, est subsidié par le programme de la PdV. Depuis trois ans, la commune récupère les produits invendus de plusieurs supermarchés partenaires et les redistribue à diverses associations locales actives dans le domaine de l'aide alimentaire. Fin 2020, cette action alliant la lutte contre le gaspillage et la solidarité envers les Schaerbeekois les plus fragilisés a dépassé le cap de 100 tonnes d'invendus redistribués. Schaerbeek est la première commune à mettre sur pied un circuit de collecte alimentaire d'une telle ampleur, offrant une seconde vie à des produits frais et de qualité à plus de 2.500 personnes.

Aménagement du territoire (Politique de la Ville — axe I)

En 2020, quatre projets concernant tous l'acquisition d'immeubles à l'abandon ont été approuvés par le Gouvernement pour un budget total de 2.335.356 €. Trois logements assimilés au logement social ont été réceptionnés à Ixelles, dont deux appartements d'une chambre et un appartement de deux chambres.

Les adjudications approuvées en 2020 concernent la production de onze logements pour un budget total de 3.790.562 €, dont quatre logements d'une chambre, quatre logements de deux chambres et trois logements de trois chambres dans les communes de Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles et Watermael-Boitsfort.

Bon à savoir

Les Contrats d'axe et Contrats d'îlot (CACI)

Dans sa Déclaration de Politique régionale (DPR) pour la législature 2019-2024, le Gouvernement avait prévu d'élargir le champ d'action des différents outils de revitalisation urbaine existants pour répondre au mieux à la qualité du cadre de vie des quartiers bruxellois. Cette volonté a pu aboutir à la mise en œuvre des Contrats d'axe ou d'îlot (CACI) pour répondre à des situations hybrides locales (dé-densification des intérieurs d'îlots, dynamique de pôles commerciaux locaux, etc.) autour des noyaux d'identité locale (NIL) définis par le Plan régional de développement durable (PRDD).

Le Contrat d'axe sera centré sur un projet d'infrastructure porté par un acteur infrastructurel (Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, Beliris, les communes) et complété par une revitalisation tant du point de vue du bâti que des activités sociétales bordant cet axe. Les investissements propres à Urban apporteront une qualité urbaine au-delà du projet purement infrastructurel : espace public récréatif, qualité et intégration urbaine, animation de l'espace public, etc.

Le Contrat d'îlot, porté par des acteurs tels que citydev.brussels, les communes ou les CPAS, permettra de reconfigurer un îlot en profondeur afin d'y réaliser un espace public de qualité, des fonctions économiques et publiques, des actions de renforcement de la cohésion sociale et du logement abordable.

Dans les deux cas, l'accent sera mis sur la revitalisation économique des périmètres choisis ainsi que sur la participation des habitants, notamment par l'instauration de budgets coopératifs conséquents.

Le Gouvernement a pour objectif de lancer deux séries de CACI pendant la législature 2019-2024.

Afin de conceptualiser et définir au mieux le cadre de fonctionnement et d'implémentation des CACI, comme nouvel outil de revitalisation urbaine sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, Urban commandera un marché de services à un bureau d'études spécialisé en revitalisation urbaine.

Une première série de CACI pourrait dès lors faire l'objet d'un appel à candidatures fin 2021 ou début 2022.



Photographiez ce QR code pour en savoir plus sur la Politique de la Ville



► PdV – axe 2 – Centre Urbain d'Expression (CuBe) dans les anciens ateliers VDS à Saint-Gilles. Séverin Malaud © urban.brussels

Centr'Al, une nouvelle porte d'entrée pour le quartier Albert

Depuis la création de la station du pré-métro Albert, deux parcelles inexploitées restaient en friche au croisement de l’avenue Besme, de l’avenue Albert et de la chaussée d’Alsemberg, créant ainsi des espaces hors échelle et peu avenants pour le quartier.

D’autant plus visibles qu’une parcelle vide entre deux bâtiments, les angles de rues non bâties accentuent l’image dégradée du carrefour qui marque l’entrée d’un quartier.

Dans le cadre du Contrat de quartier durable « Albert » à Forest, une nouvelle vie a été envisagée pour ces deux parcelles, permettant à la fois de répondre à cette requalification d’espaces laissés pour compte ainsi qu’au manque de lieux de rencontre et de cohésion sociale dans le quartier.

Le projet a permis d’y planter un nouveau pôle d’équipements collectifs, contribuant ainsi à dynamiser les activités sociales, culturelles et sportives du quartier et à reconfigurer le cadre urbanistique de la place Albert.

Constitué de deux bâtiments à l’architecture semblable, le projet, réalisé par B-Architecten et Omgeving, a eu recours à la technique du porte à faux en raison des contraintes liées à la présence de la station de pré-métro souterraine. L’utilisation de cette technique permet également au complexe de bénéficier d’une surface plus importante aux étages, créant de cette façon des espaces généreux et intéressants au regard de l’utilisation du lieu. Les façades des constructions quant à elles, en partie transparentes et translucides, animent les fonctions qui se déroulent à l’intérieur. En outre, les deux bâtiments sont connectés grâce au projet de réaménagement de la dalle du pré-métro Albert, qui fonctionne en quelque sorte comme « l’assise » du complexe d’équipements Centr’Al.

Terminé en 2020, ce dernier abrite à présent plusieurs espaces sportifs, un restaurant de quartier, un auditorium/salle culturelle servant d’espace de rencontres pour un public varié (particuliers, associations, écoles, entreprises privées, etc.), des espaces administratifs ainsi qu’un parking à vélos à destination des citoyens et citoyennes. Centr’Al est un réel vecteur de convivialité à l’échelle du quartier, permettant aux habitants et habitantes de faire du sport, une pause gourmande, flâner dans une exposition, se passionner lors d’une conférence, profiter d’un concert ou encore de la terrasse en toiture lors d’événements spécifiques.

(...)

En outre, le projet est également lauréat be.exemplary 2016, sélectionné par Urban et la Région notamment pour les qualités de son programme, élaboré en concertation avec les nombreux acteurs et prenant attentivement en compte les besoins exprimés ainsi que les contraintes et enjeux du quartier. Le projet a également été retenu pour ses qualités environnementales, tant par rapport à ses performances énergétiques, que sa gestion de l'eau et du choix des matériaux utilisés. De même, la dimension sociale de son ancrage local, sa flexibilité d'usage et sa mutualisation des services sont des facteurs qui favorisent son usage exemplaire.

Le projet Centr'Al répond à cette nécessité de disposer d'infrastructures à vocation culturelle et sportive dans le quartier Albert et permet aux habitants et habitantes de se réapproprier l'espace grâce à ces nouveaux services proposés dans une dynamique conviviale.

Les deux parcelles bâties sont à présent les nouvelles portes d'entrée du quartier.



Photographiez ce QR code pour en savoir plus sur le projet

CQD «Albert» à Forest - Projet Centr'Al, lauréat be.exemplary 2016 - Architectes : B-architecten & OMGEVING landscape architecture, Séverin Malaud © urban.brussels





Molenwest, temporaire, mais inspirant

Initiée par la Société d’Aménagement Urbain (SAU) et la commune de Molenbeek-Saint-Jean, une nouvelle occupation temporaire de 2.800 m² a pris place au mois de septembre 2020 sur un site appartenant à la Région, à l’angle de la chaussée de Ninove et de la rue Alphonse Vandenpeereboom, juste à côté de l’entrée de la station de métro Gare de l’Ouest.

Dans l’attente de sa future occupation définitive qui doit encore être définie par la Région, l’aménagement provisoire du site, prévu pour une période d’au moins trois ans, accueille désormais des espaces couverts pour des activités sportives, des containers pour les animations ludiques et créatives d’associations du quartier à destination d’un public jeune, un FabLab accessible aux riverains et une nouvelle antenne de quartier communale.

L’équipement et les aménagements du site, réalisés par le bureau 1010 Architecture Urbanism, ont été financés par la SAU. La commune, quant à elle, prendra en charge la gestion des espaces en collaboration avec sept associations actives dans le quartier, notamment dans le cadre du Contrat de rénovation urbaine (CRU) «Gare de l’Ouest» et du Contrat de quartier durable (CQD) «Autour du parc de l’Ouest».

Afin d'en savoir plus sur la dynamique du projet, Urban a donné la parole à Océane Badiou, coordinatrice des actions socio-économiques du CRU «Gare de l'Ouest» à la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

● **Urban**

● O.B.: Océane Badiou

● **Urban:** Océane Badiou, en quoi cette initiative est-elle nécessaire pour le quartier et à quels besoins répond-elle pour les habitants?

● O.B.: Cette initiative répond à un manque d'espaces publiques et de lieux de rencontre agréables dans le quartier. Les occupants de Molenwest proposent une programmation qui répond à un besoin en activités extrascolaires, artistiques ou d'éducation permanente dans le quartier. Au-delà des besoins des habitants, un commentaire qui me revient souvent c'est que Molenwest constitue un carrefour de rencontres entre associations, initiatives citoyennes et que cela profite au développement d'un réseau, de collaborations et d'inspirations.

● **Urban:** Quelles formes d'activité ont été mises en place et dans quel domaine? Est-ce que ces activités ont rencontré l'intérêt des habitants?

● O.B.: De façon non exhaustive, les activités proposées sont des ateliers ouverts ou des stages au sein d'un FabLab, des jeux divers, des lectures, une École de Devoirs, une antenne «aide à la rénovation», des cours de street-soccer, une permanence de soutien psychologique et social, un compost de quartier, un repair café et bien d'autres encore. Des stages sont également organisés pendant les congés scolaires.

Il s'agit là d'un programme qui répond à des besoins et des envies du quartier. Les écoles sont également très demandeuses et contactent régulièrement les ASBL pour organiser des sessions pour leurs élèves.

● **Urban:** La participation citoyenne est la clé de voûte du projet. Les usagers ont l'occasion de participer à la création du site, de se l'approprier et de proposer des initiatives locales. Concrètement comment cela se met-il en place?

● O.B.: D'un point de vue architectural, la SAU a impliqué les associations et la commune dans le développement du projet du bureau 1010 Architecture Urbanism. Des rencontres ont été organisées et les demandes et conseils ont été entendus par les architectes. Par exemple,

une conciergerie a été créée à la demande de la commune. Cependant, tout budget est limité et l'ensemble des demandes émanant de cette participation n'ont pas toujours pu être rencontrées. Concernant les petits aménagements (peintures, mobiliers urbains, etc.), ils ont principalement été portés par les ASBL et leurs bénévoles, mais cela n'a pas été facile d'impliquer des habitants durant cette période marquée par les confinements. Plus récemment, pour la confection de fresques, nous avons organisé un vote devant Molenwest afin de toucher à la fois les passants et les usagers du square et d'éviter l'écueil de la fracture numérique. Actuellement, la participation citoyenne s'organise de différentes façons: soit via l'input des ASBL, du concierge, de la commune ou via des appels à projets citoyens grâce aux subsides du CRU et du CQD. Je pense cependant qu'il est possible de faire mieux, cela ne fait que quelques mois que nous reprenons les activités à Molenwest, il y a donc encore des méthodes de travail à expérimenter et des événements à organiser: une brocante est par exemple prévue au programme, ce qui est merveilleux de simplicité et met clairement les habitants et habitantes au cœur de l'événement.

«Molenwest constitue un carrefour de rencontres entre associations, initiatives citoyennes et profite au développement d'un réseau, de collaborations et d'inspirations.»

● **Urban:** Quels sont les futurs projets qui vont prendre place et qui vous paraissent innovants pour le quartier?

● O.B.: D'une manière générale, le futur développement de la friche de la Gare de l'Ouest me paraît, sans pour autant dire innovant car il n'est pas encore assez précis, attendu et extrêmement nécessaire pour le quartier. L'occupation temporaire du cadran quartier en particulier est encore à définir, nous verrons donc quels projets et quelles dynamiques en ressortent.



Photographiez ce QR code
pour lire la version
longue de l'interview



▲ CRU «Gare de l'Ouest» et CQD «Autour du parc de l'Ouest» – Occupation temporaire Molenwest.
Architectes : 1010 Architecture Urbanism bv. © 1010 architecture urbanism bv

● **Urban:** Comment qualifiez-vous la réussite du projet ? Des difficultés sont-elles rencontrées ? Quels seraient les points à améliorer ?

● **O.B.:** Un atout du projet est qu'il s'agit d'une occupation gratuite. Le CRU permet le paiement des charges (en plus de subsidier les ASBL) et les services de la commune permettent l'entretien du site et certaines des améliorations qu'il a fallu y apporter.

Un second grand atout du projet est sa visibilité. Il est d'abord très visible pour les habitants et habitantes : les associations arrivent à toucher des publics qui n'ont parfois jamais été en contact avec des maisons de quartier ou certains services et qui découvrent tout un panel d'activités gratuites ou presque.

De plus, de par cette évidente visibilité, de nombreuses organisations nous contactent pour utiliser le site dans le cadre d'événements et de projets de sensibilisation qui nécessitent d'être facilement accessibles. Molenwest est aussi devenu une antenne permettant d'héberger des événements qui se déroulent à une échelle communale ou régionale. Cela permet d'exporter les activités hors des périmètres les plus vibrants de Molenbeek, qui sont souvent le Canal et le Molenbeek historique. En termes de coordination, nous essayons de travailler autant que possible de manière horizontale et nous nous réunissons chaque mois

pour discuter des problèmes et projets à venir. C'est aussi un moment où des personnes et associations avec une initiative peuvent venir présenter leur idée et ainsi demander à tous les occupants de Molenwest leur approbation.

La plus grande difficulté est de faire cohabiter les organisations présentes et ce alors qu'elles ont été sélectionnées par la SAU et la commune (associations du CQD et du CRU), mais qu'elles n'ont pas présenté un projet ensemble et que ce sont des organisations extrêmement différentes. Je pense cependant que le fait qu'elles ne se ressemblent pas est aussi une richesse : elles proposent des activités, des méthodes de travail et une langue de travail différentes ; nous apprenons à perfectionner notre communication et à comprendre le point de vue des uns et des autres. Dans les débuts, on peut dire que les projets se déroulaient « à côté » et que la commune se posait en « arbitre » pour définir les utilisations des espaces, les horaires, etc. Cette situation a évolué et des partenariats se développent de plus en plus, ce qui nous permet de nous effacer et que le projet s'autonomise.

05 •

Conseil juridique

Un pôle d'expertise juridique proactif

Avec le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) et les arrêtés d'exécution qui y sont liés, les règlements d'urbanisme et autres outils réglementaires, la réglementation urbanistique en Région bruxelloise a pour objectif d'améliorer les conditions de vie en garantissant à ses habitants le respect d'un aménagement harmonieux. Ces normes nécessaires contribuent à développer et aménager le territoire de la Région de manière à rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité.

Afin de répondre aux orientations stratégiques poursuivies par le Gouvernement, Urban met un point d'honneur à adapter ces outils législatifs et réglementaires. À cet effet, et pour bien d'autres missions, Urban dispose d'une direction opérationnelle, la Direction des Affaires juridiques, qui fait d'Urban un pôle d'expertise juridique proactif.

Ayant en son sein toutes les matières juridiques, du contentieux au conseil en passant par la lutte contre les infractions ainsi que le traitement des recours, la Direction des Affaires juridiques fait d'Urban un centre de référence en la matière.

Les équipes d'Urban se sont notamment attaquées à plusieurs projets majeurs : elles accompagnent et mettent en œuvre la réforme du CoBAT, que ce soit au niveau des autorisations urbanistiques, de la politique de protection patrimoniale ou du contrôle et des infractions ; elles élaborent, en concertation avec les partenaires, l'arrêté « dispenses » ; elles sont également en charge de la réforme du Règlement régional d'urbanisme (RRU) visant à respecter les objectifs du Gouvernement ; elles travaillent aussi sur la réforme concernant les primes à la rénovation et à l'embellissement des façades et apportent leur soutien dans la mise en œuvre d'une préemption généralisée.

Ainsi, la Direction des Affaires juridiques veille à apporter un support juridique tant en interne qu'en externe, à élaborer des projets d'ordonnances et d'arrêtés, à traiter des recours introduits contre les décisions d'octroi ou de refus de permis d'urbanisme, à mettre fin aux infractions commises par rapport à la législation en vigueur en matière d'urbanisme et de patrimoine ainsi qu'à suivre et analyser la nouvelle réglementation publiée au Moniteur belge. Urban contribue également à défendre efficacement les intérêts de la Région dans le cadre du contentieux et à apporter un appui efficace au Collège d'urbanisme et au Collège d'environnement dans leur mission d'instance, respectivement, d'avis ou de décision.

(...)

Une fois les processus d'adaptation des différents outils réglementaires terminés, les équipes d'Urban entameront également l'analyse de l'application des réformes opérées et l'examen de la nécessité éventuelle de réaliser des adaptations.

Les nouveautés relatives au CoBAT

Équipements scolaires et logements sociaux

La Déclaration de politique générale (DPG), pour la législature 2019-2024, s'articule autour de trois axes, dont le premier tend au développement d'une Région qui garantit à chacun les conditions d'une vie conforme à la dignité humaine. Parmi les mesures qui concourent à la réalisation de cet objectif figure la nécessité, d'une part, de garantir les conditions d'un enseignement accessible, adapté aux réalités bruxelloises et, d'autre part, de garantir l'accès au logement à un coût raisonnable.

La DPG prévoit en conséquence la prolongation jusqu'au moins 2025 du plan école, avec une attention particulière pour la qualité architecturale des projets, et la mise en place, conjointement, d'une procédure accélérée d'instruction des demandes de permis d'urbanisme pour les projets présentant au minimum 25 % de logements publics.

En 2020, Urban a mené une réflexion sur une réforme du CoBAT intégrant ces deux objectifs.

Après consultation des instances, le gouvernement a adopté, en date du 15 octobre 2020, le projet d'ordonnance modifiant le chapitre III bis du titre IV du CoBAT.

Ce projet d'ordonnance, envoyé dans la foulée au Parlement bruxellois pour adoption, a essentiellement pour objet de raccourcir le délai d'instruction, afin de permettre une instruction plus rapide des dossiers des demandes de permis d'urbanisme portant sur la création ou l'augmentation de la capacité d'accueil d'un équipement scolaire ainsi que la création de logements sociaux qui s'élève à 25 % minimum de la superficie de plancher totale de la demande.

L'ordonnance modifiant le chapitre III bis du titre IV du CoBAT, adoptée le 28 janvier 2021, est entrée en vigueur le 13 mai 2021, et portera ses effets jusqu'au 30 juin 2025.

Les arrêtés du Gouvernement modifiant les formulaires de réception et la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

ont également été adoptés afin de tenir compte des modifications apportées par cette ordonnance.

Crise sanitaire : AG de pouvoirs spéciaux

Face à la pandémie du coronavirus, des mesures de confinement ont été arrêtées, à deux reprises, par l'État fédéral. Ces mesures de confinement, en ce qu'elles mettaient en péril la continuité du service public et l'exercice effectif des droits des administrés, ont amené le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à adopter des arrêtés de pouvoirs spéciaux ayant pour effets : soit de suspendre les délais de rigueur ou des délais dont l'échéance a un effet juridique prévus dans la législation et/ou la réglementation applicable en Région bruxelloise, soit de prolonger certains délais spécifiques à la procédure organisée par le CoBAT. Des aménagements en matière d'enquêtes publiques et commission de concertation ont également été adoptés.

En matière de revitalisation urbaine, un arrêté de pouvoirs spéciaux a prolongé certains délais prévus par l'ordonnance organique de revitalisation urbaine du 6 octobre 2016. Cet arrêté a ainsi prévu une suspension de certains délais d'élaboration, d'exécution ou de mise en œuvre prévus dans le cadre des Contrats de quartiers durables, des Contrats de rénovation urbaine et de la Politique de la Ville.

Évaluation du CoBAT

L'ordonnance du 30 novembre 2017 réformant le CoBAT est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019. Selon la Déclaration de politique régionale (DPR), une évaluation du nouveau CoBAT devait être réalisée un an après son entrée en vigueur, soit le 1^{er} septembre 2020.

En raison des difficultés causées par la crise sanitaire, un tel objectif a été postposé, notamment à la demande des administrations communales. Les autorités délivrantes ont néanmoins été invitées

à remettre, pour fin de l'année 2020, leur avis sur la réforme du CoBAT.

Sur base de l'ensemble des remarques émises, Urban a effectué un premier travail de synthèse.

Les réformes RRU et AG « dispenses »

En juin 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, la Commission régionale de développement (CRD) a remis son avis sur le Règlement régional d'urbanisme (RRU) et l'arrêté « dispenses », clôturant ainsi la phase de consultation initiée en 2019. Le processus légal d'adoption de ces textes a toutefois été impacté par les nouveaux objectifs fixés par la Déclaration de politique générale (DPG) 2019-2024.

Le second trimestre de 2020 fut donc une période charnière, durant laquelle les équipes en charge de la réforme du RRU et de l'arrêté « dispenses » se sont attelées à analyser les différents avis et remarques émis ainsi qu'à vérifier l'adéquation du projet avec les objectifs de la nouvelle DPG.

Conscient des enjeux auxquels la Région est — et sera de plus en plus — confrontée, il a finalement été décidé d'entamer un tout nouveau projet de RRU, qui suppose la confection d'un nouveau RIE (rapport sur les incidences environnementales) et l'organisation de nouvelles mesures de publicité et demandes d'avis.

Dans le cadre de la réforme de l'arrêté « dispenses », abrogeant et remplaçant l'arrêté du 13 novembre 2008, s'inscrivant en parallèle du nouveau RRU, il a été décidé de procéder à une première modification de l'arrêté précité, qui avait été entamée en 2020, afin de ne pas retarder l'adoption de certaines dispenses attendues tant par le citoyen et certains secteurs que par les autorités délivrantes.

La stratégie d'adoption d'un nouveau RRU s'explique par la volonté de remettre des pans importants du projet sur la table des discussions. Quatre thématiques seront ainsi investiguées et débattues en 2021: la densification du bâti bruxellois en lien avec l'évolution des gabarits des constructions mitoyennes; la notion de logement et l'adaptation des normes d'habitabilité aux nouveaux modes d'habiter; un aménagement plus qualitatif de l'espace public fondé sur une conception globale de cet espace, au service d'objectifs environnementaux ambitieux; la question du stationnement en dehors de la voirie et en particulier le zonage du territoire régional et les seuils d'emplacement pour les logements.

La constitution d'un comité d'experts chargé de faire des propositions sur les quatre thématiques mentionnées, ainsi que le lancement d'une nouvelle analyse environnementale suivie de l'adoption par le Gouvernement bruxellois d'un nouveau projet de RRU, constituent les ambitions de 2021.

Intégration de directives dans le droit de l'urbanisme bruxellois

Deux directives européennes seront intégrées dans le droit de l'urbanisme bruxellois via l'arrêté « dispenses »:

- la directive 2018/1972 du 11 décembre 2018 établissant le Code des communications électroniques européen et son Règlement d'exécution 2020/1070 de la Commission du 20 juillet 2020 précisant les caractéristiques des points d'accès sans fil à portée limitée en application de l'article 57, paragraphe 2, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil établissant le Code des communications électroniques européen;
- la directive 2018/2001 du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

Le point sur les infractions urbanistiques

Durant cette année particulièrement atypique, la Cellule Inspection d'Urban a dressé 75 procès-verbaux, dont 54 portant sur de nouvelles infractions. Bien que la rédaction d'un nombre maximum de procès-verbaux ne soit pas un but en soi — par ailleurs, 95 mises en demeure ont été envoyées —, ce nombre constitue un indicateur clair du niveau d'activité. Le fait que trois inspecteurs internes aient été à l'origine de 20% de tous les nouveaux constats dressés dans la Région, dépassant ainsi, pour la première fois, les communes, est donc loin d'être anodin. Même si la consigne était de traiter prioritairement les signalements des citoyens et des administrations, il s'agissait toutefois également de prendre certaines initiatives par des contrôles spontanés. Malheureusement, l'impact des mesures liées au coronavirus a forcé d'y mettre un terme. Toutefois, étant donné que la moitié des contrôles spontanés ont jusqu'ici débouché sur des constats d'infractions, il est important de continuer, à l'avenir, à y consacrer des moyens.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, la Cellule sanctions administratives a enregistré une augmentation de 25% du nombre de décisions rendues. Avec le renfort supplémentaire, la cellule d'Urban espère réitérer ce résultat et ainsi continuer à résorber son retard, rendre la répartition des tâches plus supportable et, surtout, accélérer ses résultats sur le terrain.

Les infractions urbanistiques vont malheureusement souvent de pair avec d'autres délits. La coopération avec d'autres administrations peut donc contribuer à une meilleure détection et permettre des résultats plus rapides sur le terrain. Au cours de l'année 2021, il sera tenté de transformer les contacts sporadiques du passé en coopérations structurelles.

Bon à savoir

Mise en place d'un nouveau périmètre de préemption généralisé

La Déclaration de politique régionale (DPR) prévoit que le Gouvernement élaborera une stratégie régionale d'acquisition-rénovation de logements et que, dans ce cadre, un périmètre de préemption généralisé sera établi en vue de favoriser les opérations visant le bâti existant.

Le travail de réflexion sur ce nouvel outil a débuté en septembre 2020. Dans ce cadre, le groupe de travail a proposé d'étendre les objectifs de cet outil en faveur du développement de l'agriculture urbaine.

L'ambition pour 2021 est de modifier le CoBAT en vue d'y intégrer ce nouvel outil et de créer une nouvelle plate-forme numérique permettant d'améliorer la gestion des dossiers concernés par la préemption, «généralisée» ou «spécifique», en collaboration avec la Fédération royale des Notaires.

► Bureaux d'Urban au Mont des Arts.
Stijn Bollaert © urban.brussels





06 · Connais- sances & sensibili- sation

archiweek 2020,
une édition vraiment
“fondamentale”

L'architecture représente l'arrière-plan de nos activités sociales et les façonne. Pour contribuer à un changement sociétal, la production architecturale doit revoir les outils définis par nos systèmes actuels qui visent principalement à maximiser l'efficience et la production. Nous sommes en plein questionnement sur l'avenir — suscité par le coronavirus, mais qui porte simultanément sur les thèmes beaucoup plus larges des rapports de forces et de la crise écologique — et globalement sur le sentiment de perte de perspectives positives pour l'avenir de l'humanité.

En donnant la priorité aux Actes fondamentaux de la vie humaine dans la création de nos espaces, peut-être serons-nous capables de redéfinir nos priorités communes et de nous réapproprier un pouvoir collectif pour façonner un monde généreux et inclusif, aussi bien pour nous que pour les générations futures. Ces Actes fondamentaux nous permettent de trouver un sens collectivement et individuellement : vivre, apprendre, célébrer, aimer et pleurer ensemble.

Traumnovelle • humbble • Katía Truijen

Pour la première fois, un trio de commissaires a été invité à présenter sa vision de l'architecture contemporaine et à participer activement à la programmation de l'archiweek 2020, sous le thème des Actes fondamentaux.

L'équipe curatoriale de cette seconde édition rassemble trois profils complémentaires : le bureau d'architecture bruxellois Traumnovelle, le labo de design exploratoire humbble et la chercheuse et musicienne Katía Truijen. L'équipe trilingue partage un intérêt marqué pour les espaces de qualité qui forment la colonne vertébrale de nos modes de vie collectifs.

L'intention curatoriale était de porter un regard sur la création architecturale bruxelloise fondée sur sa capacité à induire, accompagner et mettre en marche des changements sociétaux. L'architecture est alors présentée comme bien plus que le support formel de nos vies quotidiennes, mais comme des réceptacles capables de donner forme et sens aux rituels de la vie collective.

Les vingt bâtiments ouverts au public étaient exemplaires dans leur capacité à engager ou témoigner des changements sociétaux actuellement en cours relevant de l'une des cinq thématiques des Actes fondamentaux. Les visites guidées permettaient au public d'appréhender non seulement chaque lieu — son histoire, sa composition spatiale, sa construction matérielle — mais également sa signification, les enjeux qu'il représente et les questions qu'il pose à nos organisations sociales.

(...)

Cinq visites (une par catégorie) ont été organisées sous forme de visites-débats, permettant au public de se frotter aux grandes questions dans un format plus engagé et plus dynamique. L'équipe curatoriale a en effet estimé important de transmettre la notion que toutes les interprétations, perceptions et réflexions portant sur l'architecture méritent discussion, et ne doivent pas relever d'une prise de parole verticale élitiste et qui relève souvent du jargon. De même, le débat était systématiquement encouragé dans l'ensemble des visites.

Le public a ainsi été invité à percevoir l'architecture non comme un support inébranlable, mais comme un vecteur de changement. Cette nouvelle édition de l'archiweek a remporté un franc succès, et ce, malgré la crise sanitaire.

FUNDAMENTAL ACTS, la vision des commissaires

FUNDAMENTAL ACTS plaide pour une architecture dédiée aux rituels essentiels qui donnent sens à nos actions collectives et individuelles; de vivre, apprendre, célébrer, aimer et porter le deuil ensemble.

La VIE, l'ÉDUCATION, la CÉRÉMONIE, l'AMOUR et la MORT sont les Actes fondamentaux qui définissent nos sociétés, leur présent comme leur avenir. Inspirée de la proposition des architectes radicaux italiens Superstudio au début des années septante de recentrer les grandes questions de la vie dans la pratique de l'architecture, FUNDAMENTAL ACTS est une invitation à réévaluer, honorer, transformer et accueillir les rituels fondateurs des sociétés et de redéfinir des espaces généreux où ces rituels peuvent s'épanouir. Des espaces à habiter, qui nous permettent de coexister dans toute notre multiplicité. Des espaces pour apprendre, transmettre et échanger nos connaissances. Des espaces dédiés aux fêtes et célébrations collectives. Des espaces d'amour, de soin et de solidarité. Des espaces de deuil et de mémoire. Des espaces qui nous rassemblent, qui nous permettent de vivre et de grandir ensemble, en dépit de nos différences.

1. LA VIE

Il fut un temps, au début du XX^e siècle, où les architectes et les urbanistes plaident en faveur de la séparation des fonctions. Cela a mené à des villes subdivisées en quartiers monofonctionnels et organisées par les infrastructures de transports. Cela a également mené à un espace urbain extrêmement

normatif et directif, qui ne laisse que peu de place à l'exploration, aux exceptions et au changement. Ceci rend les changements sociaux difficiles à manœuvrer, même lorsqu'ils sont évidents ou importants. La ville normative se reproduit elle-même et ne permet pas la critique. Toutefois, la vie n'est pas statique ni soumise. La vie est souple et en perpétuel mouvement. La vie est résiliente et, comme l'eau peut briser la pierre, la vie se faufile dans les fissures de la ville institutionnalisée. La vie cherche des manières d'habiter qui nous permettent de coexister, entre humains, mais aussi avec le reste du monde au sens large.

2. L'ÉDUCATION

À travers l'histoire, les établissements d'enseignement ont de nombreux points communs avec d'autres établissements, comme les prisons, tel que l'a fait remarquer le philosophe Michel Foucault. Contrôler les esprits et les corps par des éléments architecturaux rappelant ceux des prisons a créé une société de discipline. Nous pensons que l'apprentissage peut aussi avoir lieu dans des contextes informels, ou au sein d'agencements spatiaux qui encouragent l'exploration et la curiosité ainsi que les échanges horizontaux. Une affaire de toute une vie qui ne s'applique pas uniquement dans des espaces prédéfinis. C'est un échange continu qui peut nous aider à faire face aux problématiques globales, par exemple par l'innovation, comme aux problématiques locales par l'implication de la communauté.

3. LA CÉRÉMONIE

Les moments de célébration collective génèrent des groupes sociaux solidaires et inclusifs. Ils sont l'épine dorsale de l'identité collective et peuvent jouer un rôle important dans les expériences les plus importantes de notre vie. Ils permettent de nous lier et de créer un groupe à partir d'une somme d'individus. Toutefois, les cérémonies ne doivent pas impliquer une adhésion aveugle à des actes obsolètes d'institutions moyenâgeuses, tels que l'État, la religion et le patriarcat. En ces temps mouvants, il nous revient d'investiguer, de scénographier et de mettre en place les rituels et fêtes qui font émerger un avenir plus joyeux et désirable.

4. L'AMOUR

Alors que les soins de santé sont de plus en plus médicalisés et que la solidarité entre les êtres humains est constamment ébranlée par les circonstances politiques et économiques, la manière dont nous veillons les uns sur les autres a un impact significatif sur la cohésion sociale, la santé et le bonheur. S'intéresser à l'amour dans l'espace public est important, car l'amour est quelque chose que nous avons tendance à cacher, ou sert à déguiser des actes de pure consommation. L'amour est un acte collectif. Discuter de l'amour collectivement nous permet d'évoquer les futurs collectifs que nous désirons. Pas seulement entre humains, mais aussi avec les autres habitants des villes, animaux et végétaux.

5. LA MORT

La mort est de plus en plus cachée et son invisibilité nous rend progressivement incapables de faire face au deuil. Faire face collectivement à la douleur d'une perte aide à construire nos mythes et mémoires collectives. La mort peut toutefois aussi être assimilée à la renaissance.

En donnant la priorité à ce qui nous rassemble dans la création et la revalorisation de nos espaces, peut-être pouvons-nous contribuer à la redéfinition de nos priorités communes, et se saisir d'un pouvoir collectif qui peut donner forme à un monde plus généreux et plus inclusif, pour les générations futures comme pour nous-mêmes.

- Traumnovelle • humbble • Katia Truijen, les commissaires de l'archiweek 2020

Bon à savoir

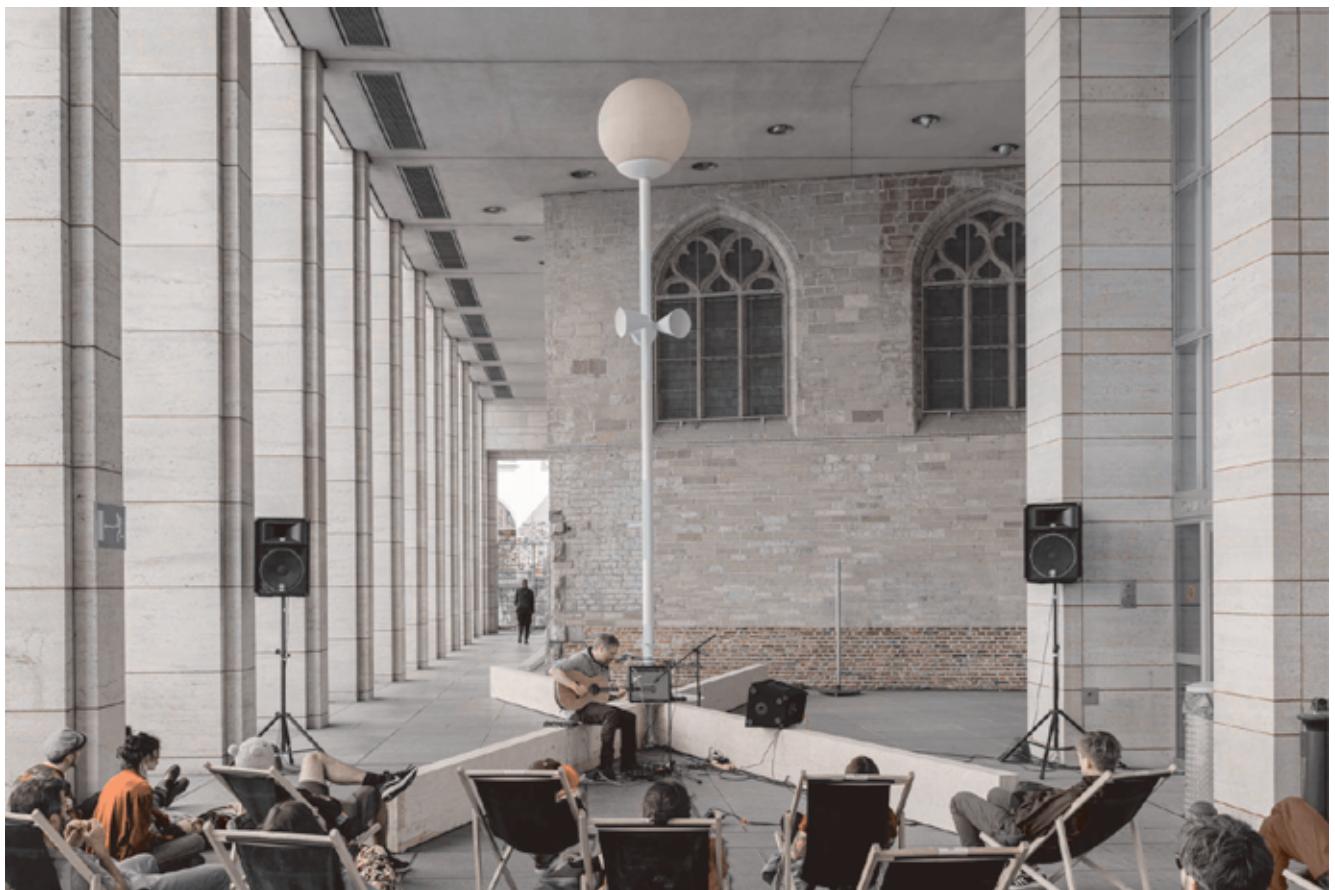
Urban Summer 2021 comme prolongement des ambitions

Une partie importante de la proposition curatoriale consistait en cinq « activations ». Ces activations étaient censées être des moments où des usages particuliers rencontraient des espaces et de cette rencontre devait naître un élément de surprise, voire de confrontation. Ces moments inattendus, quasi scénographiques, généreraient une mise en question de l'espace, support d'un unique programme, et invitaient à penser l'architecture comme un support souple, toujours appropriable, quel que soit ses contraintes.

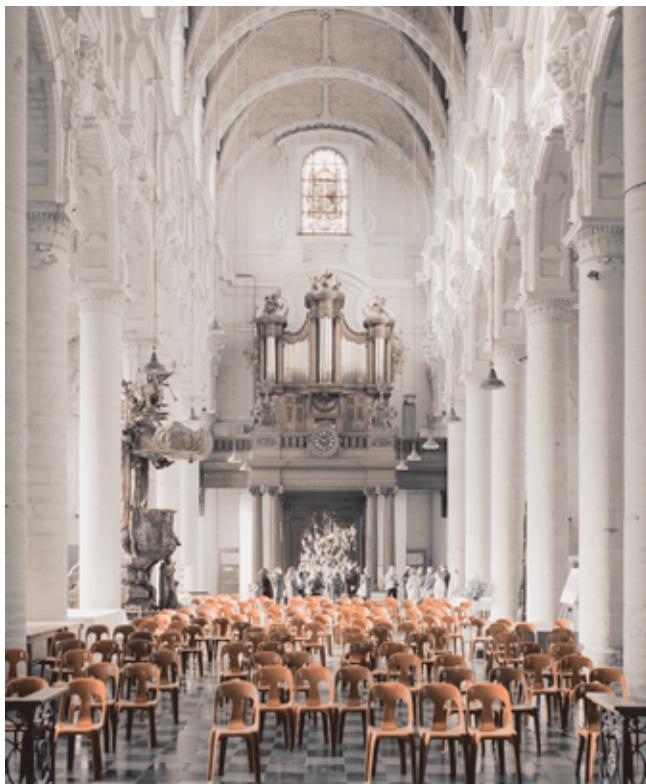
En raison des incertitudes liées à la pandémie, cet aspect a dû être mis de côté pour l'archiweek 2020, mais cette proposition a rencontré une ambition d'Urban de créer un moment festif et fédérateur invitant le public à s'intéresser aux questions liées à l'architecture contemporaine : cet événement est devenu l'Urban Summer qui s'est déroulé en juin 2021 au Mont des Arts.

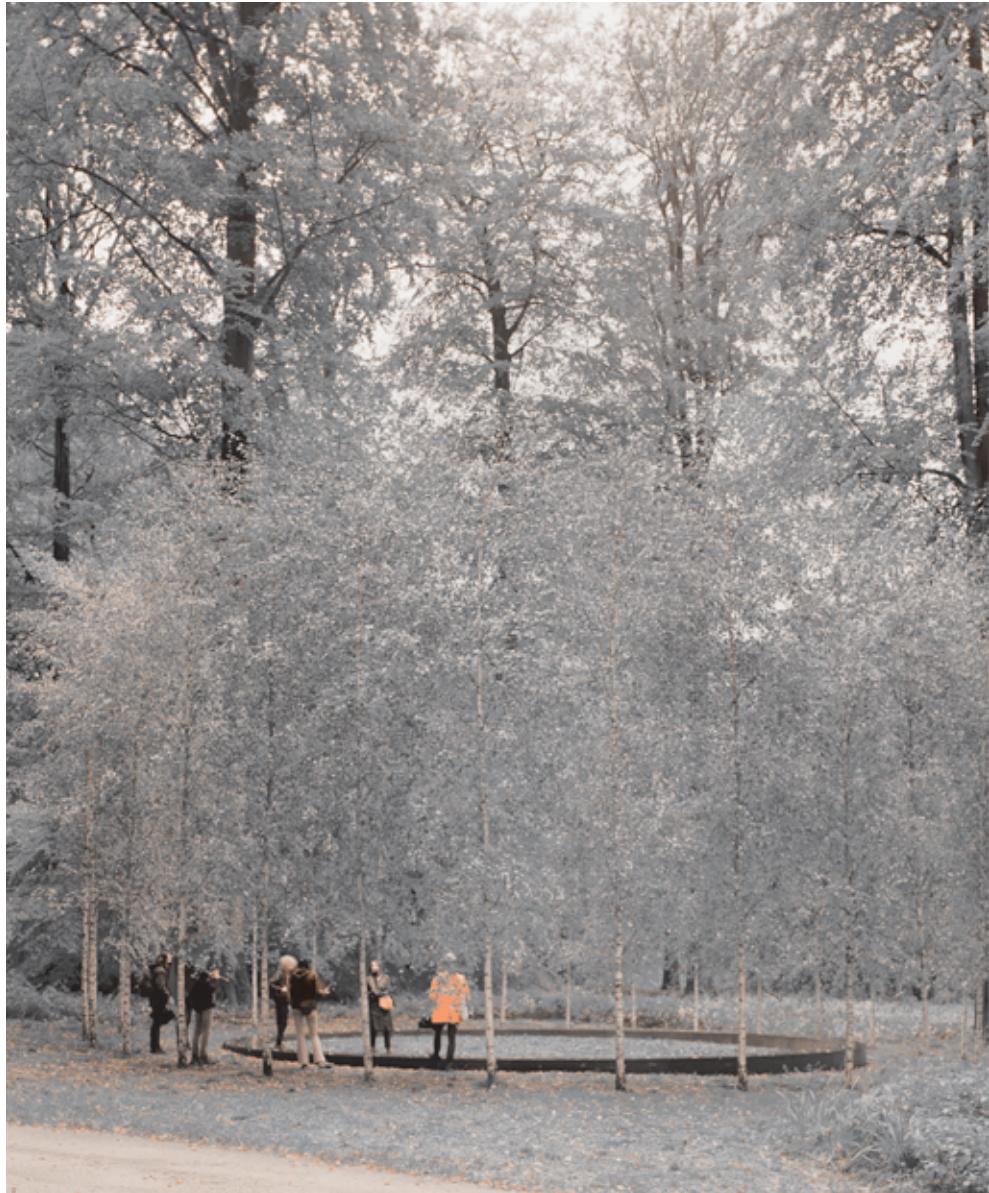


Photographiez ce QR code pour accéder au site de l'archiweek



▲ Urban Summer 2021 - Activation spatiale sur le thème de l'Acte fondamental de l'Éducation par l'architecte Jean-Benoit Vétillard.
Jonathan Ortegat © urban.brussels
◀ L'église Saint-Jean-Baptiste-au-Béguinage à Bruxelles, au programme de l'archiweek 2020.
Philippe Braquenier © urban.brussels
▼ Urban Summer 2021 - Portrait d'un des commissaires, Johnny Leya du bureau d'architecture Traumnovelle.
Jonathan Ortegat © urban.brussels





▲ Mémorial 22/3 au cœur de la forêt de Soignes à Uccle, au programme de l'archiweek 2020 -
Architectes : Bas Smets, Philippe Braquenier © urban.brussels

▲ Restaurant Albert de la Bibliothèque royale à Bruxelles, au programme de l'archiweek 2020 -
Architectes : agmen. © Melvinkobe

► École secondaire plurielle Maritime à Molenbeek-Saint-Jean, au programme de l'archiweek 2020 -
Architectes : VERS.A. © Stijn Bollaert

L'Atlas dynamique des paysages bruxellois

La déclaration gouvernementale de juillet 2019 a réaffirmé combien l'aménagement du territoire et le développement urbain formaient une composante et un outil essentiels dans la construction de l'identité urbaine et de la société bruxelloise, notamment par l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des espaces publics, par une ambition de large rénovation durable du bâti existant, par la stimulation d'une architecture nouvelle de qualité tenant compte du principe de contextualisation des gabarits, par l'intégration des grands principes de qualité paysagère et urbanistique dans les zones stratégiques et par la conservation du patrimoine comme repère important pour les habitants.

Afin de rendre opérationnelles ces grandes options, Urban a lancé une large réflexion transversale à ses domaines d'action autour de la notion de «paysage urbain». Porté par la Direction Connaissances & Communication, en concertation étroite avec les autres directions d'Urban, le projet d'Atlas dynamique des paysages bruxellois entend développer cette réflexion dans le cadre de l'élaboration d'un outil visant à répondre aux besoins d'Urban d'améliorer la prise en compte de la qualité paysagère des projets d'aménagements urbains sur le territoire régional.

Cette réflexion entend également rencontrer les engagements pris par la Région dans le cadre de la Convention européenne du Paysage (Florence - 2000) entrée en vigueur en 2005 : savoir définir une politique du paysage.

Le projet souhaite être l'outil de cette politique à l'échelle d'Urban en prenant appui sur la définition européenne «une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations» et sur la méthodologie proposée : identifier les paysages sur l'ensemble de son territoire, analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient, suivre les transformations, qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés et formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public.

Si sa forme reste à définir, le projet ambitionne de réaliser et rendre accessible un inventaire des paysages bruxellois, un répertoire des perspectives et scénographies urbaines remarquables, un outil d'évaluation de l'impact paysager des nouvelles constructions ainsi qu'un observatoire photographique des transformations de la fabrique urbaine.

(...)

L'année 2020 a été consacrée à une première phase exploratoire qui s'est principalement déroulée en interne au sein d'Urban. En 2021, une première phase plus opérationnelle relative aux perspectives urbaines (vues) a été entamée, qui devrait déboucher sur des publications et communications courant 2022.

Bon à savoir

Be Sustainable, une plateforme collaborative pour des quartiers bruxellois durables

Lancée en octobre 2019, Be Sustainable est une initiative de la Région bruxelloise, sous l'impulsion des ministres de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'urbanisme. Elle est soutenue par cinq institutions régionales actives dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la revitalisation urbaine à Bruxelles : Urban, Bruxelles Environnement, Perspective, la Société d'Aménagement Urbain (SAU) et le Bouwmeester Maître Architecte.

Cette plateforme collaborative et innovante permet aux acteurs publics et privés de l'aménagement du territoire et de la revitalisation urbaine de mener des projets de quartier ou de développement urbain de grande ampleur, pour qu'ils soient réalisés comme des quartiers intégrants des objectifs climatiques à long terme et une forte ambition de durabilité.

La plateforme propose à la fois une mise en réseau des outils, des sources d'inspiration, un partage de connaissances ainsi qu'un accompagnement, notamment via le facilitateur quartiers durables.

Du côté des Contrats de quartiers durables, Be Sustainable et le facilitateur ont pu être intégrés en complément du processus d'élaboration des programmes de la 10^e série, début 2020. Les thématiques de l'eau, de la nature et de la gestion des sols ont été particulièrement abordées et ont pu être articulées à l'échelle des différents quartiers lors de cette phase de diagnostic. Pour la 11^e série, le choix a été fait d'inclure l'outil Be Sustainable dès la phase d'appel à candidatures.

Pour la première fois, les dossiers de candidature remis par les communes en juin 2020 ont dû suivre une trame précise reprenant, pour chaque périmètre proposé, les potentiels et les enjeux en lien avec les dix thématiques de Be Sustainable.



«Interurbain», images panoramiques d'architecture urbaine sur toiles par l'artiste et photographe Marin Kasimir, dans la station de métro Ceria à Anderlecht, reprises à l'inventaire du patrimoine mobilier. © STIB/MIV

Relations internationales

Gestion de projets pilotes, implication dans différents accords-cadres, suivi des conventions culturelles de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe, accueil de délégations étrangères, participation à de nombreux colloques internationaux, partage de méthodologies et d'outils, échange de savoir-faire et d'expertise, actions de coopération : représenter la Région au-delà de nos frontières permet de valoriser Bruxelles, d'enrichir ses pratiques et d'en faire une référence internationale sur les questions qui touchent à la ville, l'aménagement du territoire et l'innovation architecturale.

La série d'Urban international symposiums, lancée par Urban, s'inscrit d'ailleurs dans cette optique visant à positionner Bruxelles dans le domaine de l'architecture d'aujourd'hui et du patrimoine de demain, en réalisant des rencontres et échanges régionaux, nationaux, mais également internationaux et en faisant appel à l'expérience et l'expertise d'acteurs à travers le monde. Urban ambitionne également d'augmenter l'édition de publications en anglais et d'élargir son champ de diffusion.

En travaillant en dehors des limites géographiques de la Région, Urban rencontre les objectifs visant à faire de Bruxelles une métropole ambitieuse, dynamique et ouverte sur le monde.

Disposer d'une représentation à l'international permet à Urban d'échanger de nombreuses bonnes pratiques et d'atteindre des objectifs en matière d'innovation, mais aussi de solidarité internationale ou encore de coopérations entre différentes villes et régions. Urban élargit ainsi ses partenariats, met en place de nombreuses synergies et alimente le débat architectural qui permet un enrichissement mutuel entre différentes cultures.

Malgré la situation sanitaire, l'année 2020 a permis de concrétiser plusieurs projets importants pour la représentation d'Urban, et plus largement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur la scène internationale.

World Urban Forum, Abu Dhabi

Tous les deux ans, UN-Habitat organise la plus importante rencontre internationale sur les questions urbaines, le «World Urban Forum» : une plateforme ouverte et inclusive, associée à une participation de haut niveau, définissant l'agenda urbain pour le développement durable.

La dixième édition, sur le thème « Cities of Opportunities: Connecting Culture and Innovation », s'est tenue à Abu Dhabi du 8 au 13 février 2020. Urban a fait partie de la délégation officielle bruxelloise conduite par le secrétaire d'État, Pascal Smet, avec une représentation du Parlement bruxellois et de Bruxelles International.

En plus de participer à des conférences, présentations de projets et moments d'échanges d'informations, la Région y était également visible grâce à un stand dédié aux projets bruxellois durables et innovants, dont la mise en œuvre a été confiée à Urban. Ce fut une opportunité de partager et d'accroître les connaissances locales et régionales sur l'urbanisation durable et d'encourager les échanges et la coopération au niveau mondial.

ISOCARP, World Planning Congress

En juin 2020, le gouvernement bruxellois a décidé de soumettre sa candidature officielle comme ville hôte pour le 58^e congrès mondial de planification d'ISOCARP, le réseau mondial des urbanistes.

Sur le thème « From Wealthy to Healthy Cities », Bruxelles peut se positionner à l'international dans le débat urbain actuel. La préparation de la candidature et le suivi ultérieur ont été confiés à Urban, en collaboration avec Perspective ainsi que

Bruxelles Environnement et en concertation avec visit.brussels. C'est finalement Bruxelles qui aura l'honneur de recevoir cet événement prestigieux en octobre 2022 !

Metropolis

Le projet pilote « Revitalisation strategies through urban projects » de la Région bruxelloise, mené par Urban avec les villes de Montréal, Lyon et Paris, est achevé. Le rapport a été publié en 2021 sur le site internet de Metropolis, l'organisation des grandes métropoles rassemblant 141 villes et régions du monde entier comptant plus d'un million d'habitants.

Le 30 novembre 2020, la Région de Bruxelles-Capitale a été élue vice-présidente Europe et trésorière de Metropolis, représentée par le Secrétaire d'État, Pascal Smet, et Bruxelles International. Dans ce contexte, le gouvernement a approuvé en décembre 2020 le projet « Rethink public space », un échange international d'expertises et de bonnes pratiques que Metropolis réalisera en collaboration avec Urban. Les résultats seront communiqués au début de l'année 2022.

European Week of Regions and Cities

Urban a participé à la « European Week of Regions and Cities », le plus grand événement européen consacré à la politique régionale et urbaine, l'édition 2020 ayant été exclusivement organisée de façon numérique. BruGIS, le système d'information géographique d'Urban, a contribué à la session en ligne « Territorial data: maps and visualisations » avec une démonstration de cartographie numérique à Bruxelles. D'autres projets d'Urban ont également été présentés sur le stand virtuel de la Région.

Métropole européenne de Lille

En collaboration avec Perspective, Urban contribue aux échanges avec la Métropole européenne de Lille sur le développement durable du territoire. Un webinaire sur la ville circulaire et productive a eu lieu en juin 2020. À l'occasion du 25^e anniversaire de l'accord bilatéral avec Lille, d'autres activités sont prévues en 2022.

À travers ces différents projets internationaux, nous travaillons à la valorisation de l'image externe d'Urban et à la poursuite de l'innovation de nos métiers et compétences. Il s'agit d'un travail transversal à l'ensemble des domaines d'Urban, toutes directions confondues, nourri par la contribution de chacun de nos services.



Photographiez ce QR code pour découvrir la vidéo réalisée par Urban pour le World Urban Forum 2020



▲ Stand de la Région de Bruxelles-Capitale réalisé par Urban pour le World Urban Forum.
© urban.brussels

Bon à savoir

Plus de visibilité pour nos traditions

En vue d'une reconnaissance sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, Urban porte au nom de la Belgique et de la France le dossier de «la culture vivante de la fête foraine et l'art des forains en Belgique et en France».

Les fêtes, kermesses, ducasses et les arts forains ont une importance culturelle considérable, tant en Belgique qu'en France, qu'il nous tient particulièrement à cœur de révéler et de promouvoir en cette période de pandémie très sombre pour les forains dont les activités sont à l'arrêt depuis plusieurs mois et dont le mode de vie itinérant est clairement mis à mal. La culture foraine figure à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de toutes les entités de Belgique et en France.

Ce dossier est le fruit d'un long processus de concertation entre la Belgique et la France coordonné par le Musée des Arts forains des Pavillons de Berey et le Ministère français de la Culture et a été largement soutenu par les communautés patrimoniales. Il s'agit du premier dossier international relatif au patrimoine culturel immatériel porté à l'UNESCO par la Région. Un dossier relatif au Tapis de fleurs est également en préparation pour une soumission en 2022.

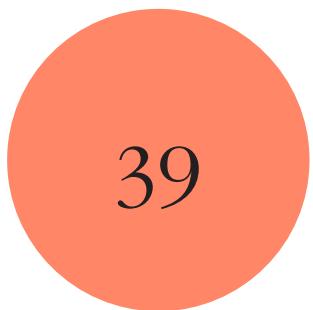
Un site dédié à l'inventaire du patrimoine immatériel est en cours d'élaboration. Cette plateforme dynamique devrait améliorer la visibilité des traditions et pratiques culturelles immatérielles présentes dans la Région, tout en s'inscrivant dans la lignée des sites déjà existants du patrimoine immobilier et mobilier.

07 •

Chiffres

2020

Nouveaux collaborateurs



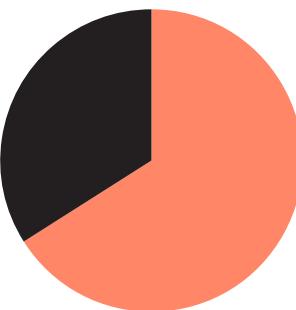
39 nouveaux collaborateurs

Travailleurs au 31.12.2020



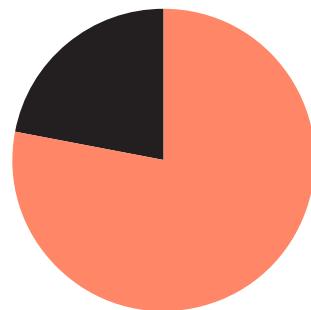
286 travailleurs au 31.12.2020

Répartition hommes / femmes



66 % • femmes
34 % • hommes

Répartition linguistique



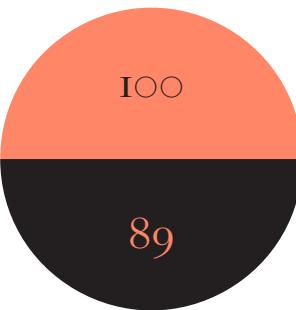
78 % • francophones
22 % • néerlandophones

Cadre prévu au plan du personnel



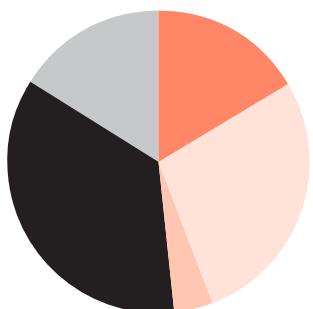
322 collaborateurs

Taux de remplissage



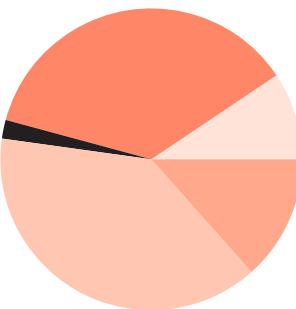
100 % • plan du personnel 2017
89 % • plan du personnel 2019

Répartition du budget d'engagement 2020



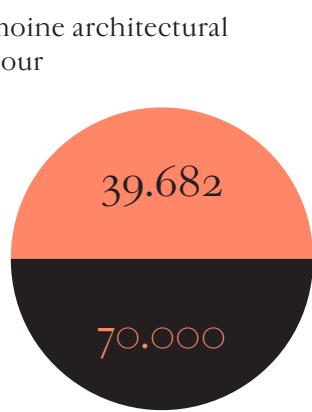
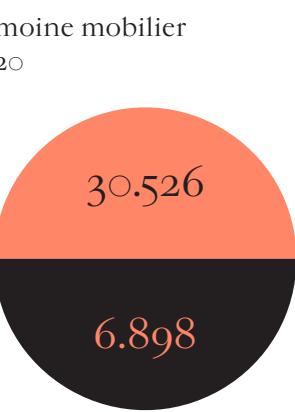
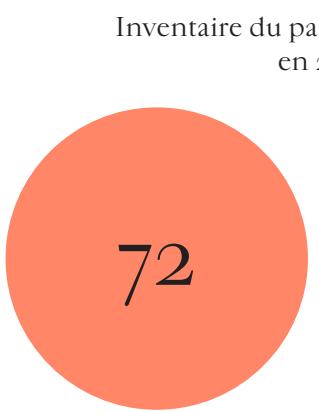
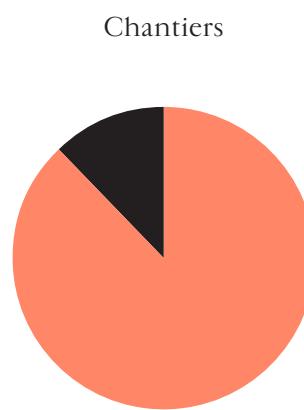
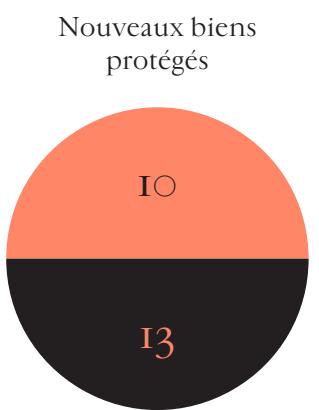
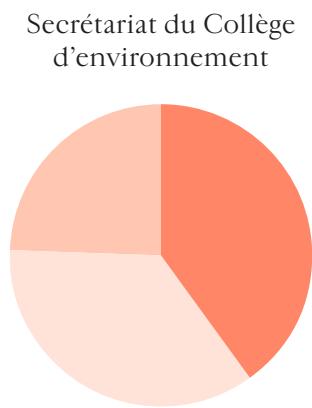
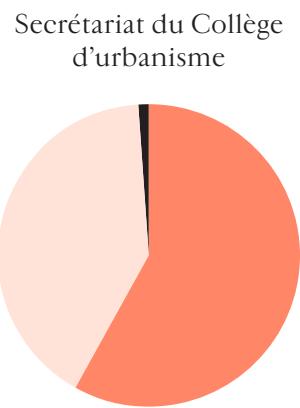
- Prog. 1
26.134.000 €
- Prog. 2
43.860.000 €
- Prog. 3
6.381.000 €
- Prog. 4
56.210.000 €
- Prog. 5
25.126.000 €
- Au total:
157.711.000 €

Répartition du budget de liquidation 2020

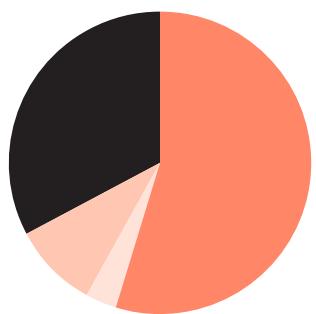


- Prog. 1
25.586.000 €
- Prog. 2
73.869.000 €
- Prog. 3
3.824.000 €
- Prog. 4
69.341.000 €
- Prog. 5
17.916.000 €
- Au total:
190.536.000 €

Programme 1: Gestion personnel et organisation • Programme 2: Subventions aux bénéficiaires en matière de développement territorial • Programme 3: Études, information et promotion en matière d'urbanisme et mesures prévues par le CoBAT • Programme 4: Politique de revitalisation des quartiers et de la rénovation urbaine • Programme 5: Politique du patrimoine, protection et restauration du patrimoine classé

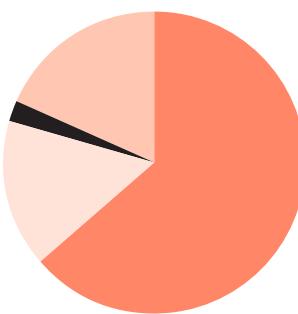


Subventions patrimoine



- 246 subventions
- 135 subventions pour des travaux de restauration du patrimoine bâti protégé
 - 8 subventions relatives à des restaurations du patrimoine naturel protégé
 - 23 subventions pour des études préalables à la restauration du bâti ou de sites protégés
 - 80 subventions «petit patrimoine»

Subsides liquidés pour les outils de revitalisation urbaine



- CQD
28.333.644 €
- CRU
7.717,67 €
- PdV - axe 1
1.648.005 €
- PdV - axe 2
8.848.530 €

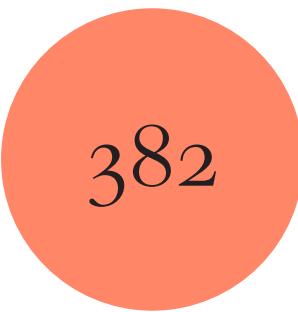
Primes à la rénovation de l'habitat



1739 nouveaux dossiers introduits et traités



- consommation à hauteur de 91,71 % du budget
- augmentation de 2.996.000 € du budget

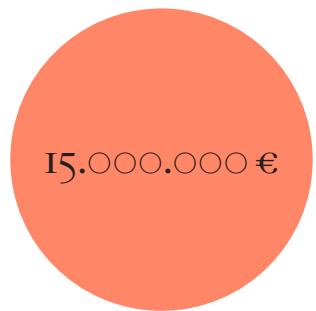


382 nouveaux dossiers introduits et traités



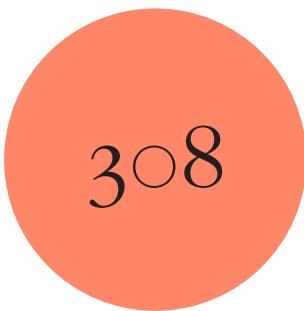
- consommation à hauteur de 94,40 % du budget
- augmentation de 100.000 € du budget

Projets de rénovation confiés à citydev.brussels



15.000.000 € de budget alloué

Droit de préemption



Le nombre de ventes notariales ne cesse d'augmenter, il est de 308 en 2020 alors qu'il n'était que de 110 en 2017.

Soutien et accompagnement du milieu associatif



- 1.330.000 € de subsides aux 9 associations du Réseau Habitat
- 1.024.018 € de subsides à Homegrade pour sa mission d'information en matière de rénovation urbaine

Primes à l'amélioration de l'habitat

- Impact suite à la crise sanitaire:
 - diminution du nombre de nouvelles demandes de primes
 - fermeture des guichets primes
 - permanence téléphonique supplémentaire tous les vendredis matin
- Délais légaux :
Durant la crise sanitaire : résorption totale des retards de traitement des dossiers après travaux.
- Réforme régionale des primes 2020:
 - lancement du travail préparatoire de la réforme demandée dans la Déclaration de politique régionale de 2019
 - réflexion afin d'identifier les objectifs à atteindre et l'ampleur de la réforme
 - mise en place de groupes de travail hebdomadaires communs à Urban et Bruxelles Environnement

Autres subsides et subventions

Appel à projets de sensibilisation ou d'émulation en matière d'architecture contemporaine et de patrimoine culturel :

- 91 dossiers introduits
- 42 initiatives retenues
- montant total de 744.900 € réparti en subventions de 2.400 € à 40.000 €

Conventions-cadres et contrats de gestion conclus avec 17 ASBL portant des projets régionaux d'intérêt majeur :

- montant total de 2.264.602 € de subSIDES annuels

Urban assure également la gestion des dotations annuelles de la Fondation KANAL, de la Fondation CIVA, de la Société d'Aménagement Urbain (SAU) et de la Zinneke Parade.

Urban online

- lancement des réseaux sociaux d'Urban : Instagram, Facebook, Twitter, LinkedIn, Youtube
- lancement de la newsletter : Urban News
- mise en place d'un nouveau site portail : <https://urban.brussels>

Heritage Days / Journées du Patrimoine

32^e édition

—

Thématique : « Couleur »

- 1 illustrateur sélectionné
- 22.456 visites réservées sur 25.935 dans les 69 lieux réservables
 - visites guidées dans plus de 70 lieux et visites en langues des signes dans 8 lieux
 - 93 lieux repris au programme
 - 98 activités en dehors des lieux
 - 405 personnes déployées dans les différents lieux pour assurer la sécurité, l'accueil et les visites guidées
 - 65.000 brochures imprimées et 2.516 brochures téléchargées
 - 3.300 affiches distribuées et affichées dans tout le pays
 - 55.877 visites du site internet et 510.000 pages consultées en moins d'un mois
 - 154 élèves ont participé au concours photo EPIM (Expérience Photographique internationale des Monuments)

archiweek

2^e édition

—

Thématique : « Les Actes fondamentaux »

- 1 trio de commissaires
- plus de 1500 participants aux visites guidées
 - 128 visites guidées (dont 2 tours à vélo)
 - 19 visites guidées par les architectes
 - 5 visites-échanges avec les participants
 - 4 visites guidées sur l'économie circulaire
 - 22 lieux différents
 - 1 conférence, 4 workshops (pour enfants/familles), 3 débats, 1 film, 2 expositions, 1 performance, 1 launch party
 - 32 partenaires
 - 9 jours
 - 9 agences d'architecture ouvertes pour la première fois au public

Expositions

2 expositions

—

• 17.07 - 30.08.2020

« Ommegang, behind the scenes » consacrée aux accessoires fantastiques et costumes les plus anciens de l'Ommegang

• 18.09 - 22.11.2020

« Louis & moi » consacrée à l'architecte Louis Tenaerts

Événements

2 Urban Lunch

• 21.01.2020

Utilisation et nouvelles fonctionnalités de la plateforme BruGIS

• 03.03.2020

Regards d'écrivains sur Bruxelles

—

1 Urban Visit

• 04.02.2020

Visites guidées de l'exposition « Architects at play » au CIVA

—

1 Urban Archiscreen

• 21.02.2020

Bjarke Ingels

—

1 webinaire

• 10.12.2020

Présentation de l'inventaire du patrimoine mobilier et du site <https://collections.patrimoine.brussels>

—

Réseau Art Nouveau Network (RANN)

• 10.06.2020

Journée mondiale de l'Art Nouveau

be.exemplary

- édition 2020 annulée suite à la crise sanitaire
- organisation et structure du suivi technique, administratif et budgétaire des 42 lauréats que comptent les 4 premières éditions de l'appel à projets
- nouvelle identité graphique et création des nouvelles bâches de chantier destinées à la promotion sur site des projets lauréats
- poursuite de la promotion des lauréats via des publications sur les réseaux sociaux et travail sur le développement du nouveau site internet

Appels à projets et à candidatures

6 appels

- appel à projets 2020 de sensibilisation ou d'émulation en matière d'architecture contemporaine et de patrimoine culturel
- appel à projets pour le commissariat de l'archiweek 2020

- appel à projets pour le Prix du paysage du Conseil de l'Europe

- lancement d'un groupe de travail sur la présence des symboles coloniaux dans l'espace public

- appel à projets 2021 de sensibilisation et émulation en matière de patrimoine culturel, architecture contemporaine, urbanisme et rénovation urbaine

- appel à manifestation d'intérêt pour l'illustration des Heritage Days / Journées du Patrimoine 2021

Publications

8 publications

- 1 numéro de la revue « Bruxelles Patrimoines »
- Air, chaleur, lumière
- 1 numéro de la collection « Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire »
- Les châteaux
- 2 news « chantiers » sur le site <https://patrimoine.brussels>
- 4 brochures gratuites d'information
- 1 guide pratique sur les permis d'urbanisme
- 1 brochure générale
- 1 brochure promotionnelle dédiée à la newsletter
- 1 brochure informative concernant les inventaires du patrimoine

Centre de Documentation

Suite à la situation sanitaire, le Centre de Documentation d'Urban a dû fermer les portes de sa salle de lecture aux visiteurs la plus grande partie de l'année. Néanmoins, il est resté accessible par ses outils de consultation en ligne et par un service de renseignements, de documentation et de scan à la demande.

BruGIS

- modification de l'adresse du site internet: <https://gis.urban.brussels>
- mise en ligne de la carte des permis d'urbanisme en lien avec le site <https://openpermits.brussels>
- mise en ligne des cartes du Plan régional de développement durable (PRDD) en collaboration avec Perspective

Cartographie

Réalisation de la cartographie des anciens cimetières, du réseau hydrographique ancien et des caves médiévales, en vue d'une alimentation de BruGIS avec de nouvelles couches archéologiques.

MyPermit

- phase expérimentale au printemps 2020
- lancement en ligne de la première version de la plateforme en novembre

Protection (classement et sauvegarde)

Procédures définitives:

- comme sites:
 - l'avenue Louis Bertrand
 - le parc de Roodebeek (partie haute)
 - « La Mémé » (sauvegarde)
- comme monument et site:
 - la place Jean Jacob
- comme monuments:
 - le couvent des Riches-Claires (décision de modification)
 - la résidence personnelle de G. Volekrick
 - la maison Hayoit
 - le café La Rue
 - la résidence Verhaegen
 - l'hôtel Peltzer

Procédures entamées:

- comme monuments:
 - l'ancien siège de la Banque Lambert
 - l'hôpital Docteur Verhoogen
 - la villa les Hêtres
 - l'école de danse Mullier
 - l'ancienne boucherie sise N° 108 chaussée d'Alsemberg
 - l'extension de la prison de Saint-Gilles
 - la villa Schovaers
 - la villa Puy Fleuri
 - l'Écho de la Bourse
 - Tour d'Eggevoorde
 - certaines parties de l'ancienne maison personnelle de l'architecte François Hemelsoet
 - la Leverhouse
- comme monument et site:
 - les vestiges de l'ancienne ferme de l'hôpital Saint-Jean

Inventaires

- finalisation de l'inventaire des charpentes en Région de Bruxelles-Capitale
- nouveau site internet pour l'inventaire du patrimoine mobilier <https://collections.patrimoine.brussels>
- finalisation et publication de l'inventaire du patrimoine architectural de Laeken, de l'Extension Nord de Bruxelles et de Forest
- implémentation du matériel visuel de l'inventaire de Mardaga (Pentagone)

Sites internet

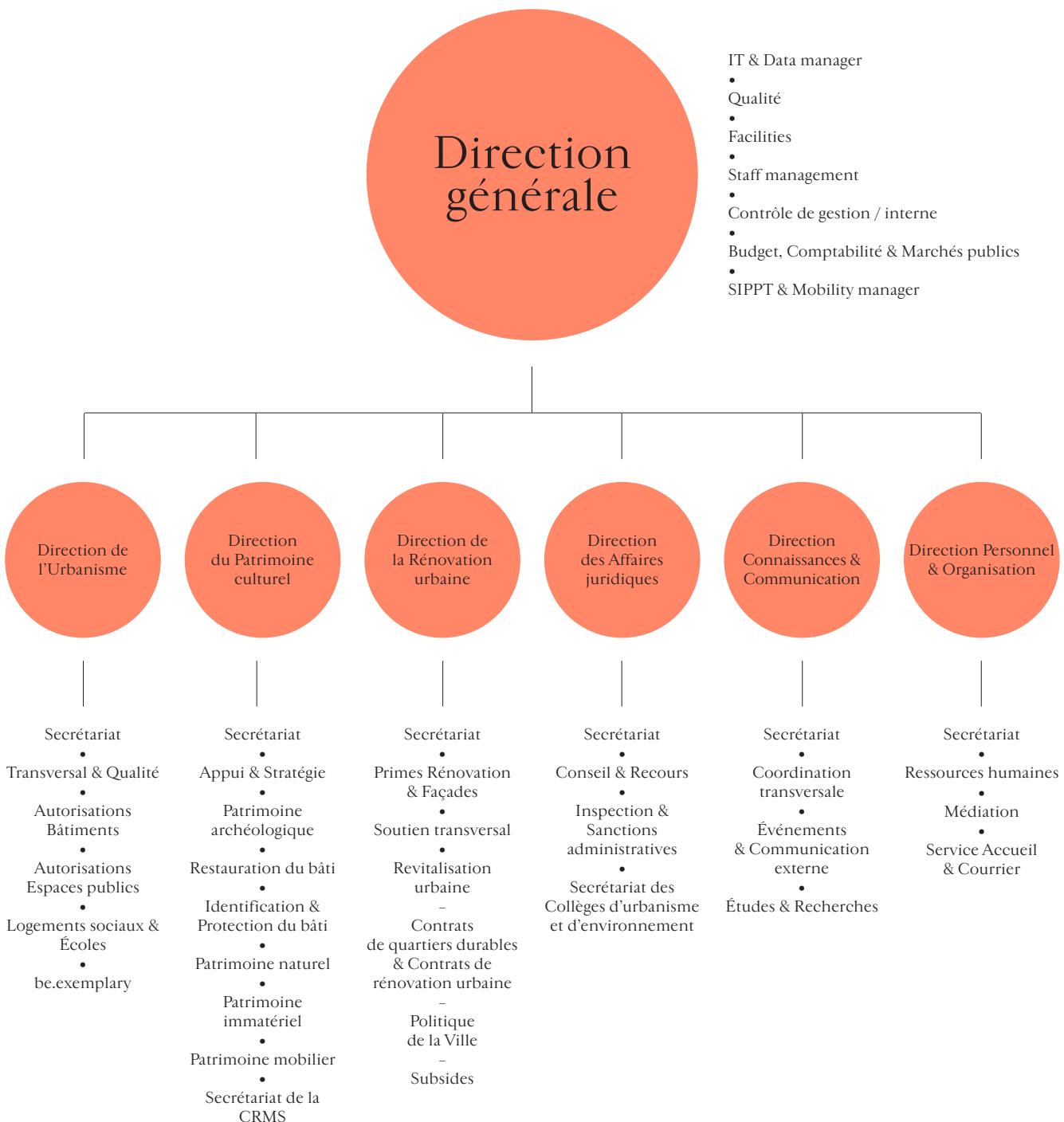
- 24.273 visiteurs sur le portail de l'administration <https://urban.brussels>
 - 122.658 visiteurs sur le site <https://urbanisme.brussels>
 - 60.551 visiteurs sur le site <https://patrimoine.brussels>
 - 10.318 visiteurs sur le site <https://quartiers.brussels>
 - 448.838 visiteurs sur le site de l'inventaire du patrimoine architectural <https://monument.heritage.brussels>
- un total de près de 670.000 visiteurs sans compter les sites satellites

News internes

- adoption du Code déontologique par le Conseil de direction
- mise en place d'une Commission diversité incluant l'égalité des genres et mise en route d'un plan d'action, avec formations spécifiques pour ses membres

SIPPT & mobility

- gestion de la crise sanitaire : continuité et adaptation des services + mesures de prévention
- participation au Bike Project



08 •

Carnet photo

Ce carnet photos reprend un échantillon de divers projets initiés, menés ou suivis par les équipes d'Urban.

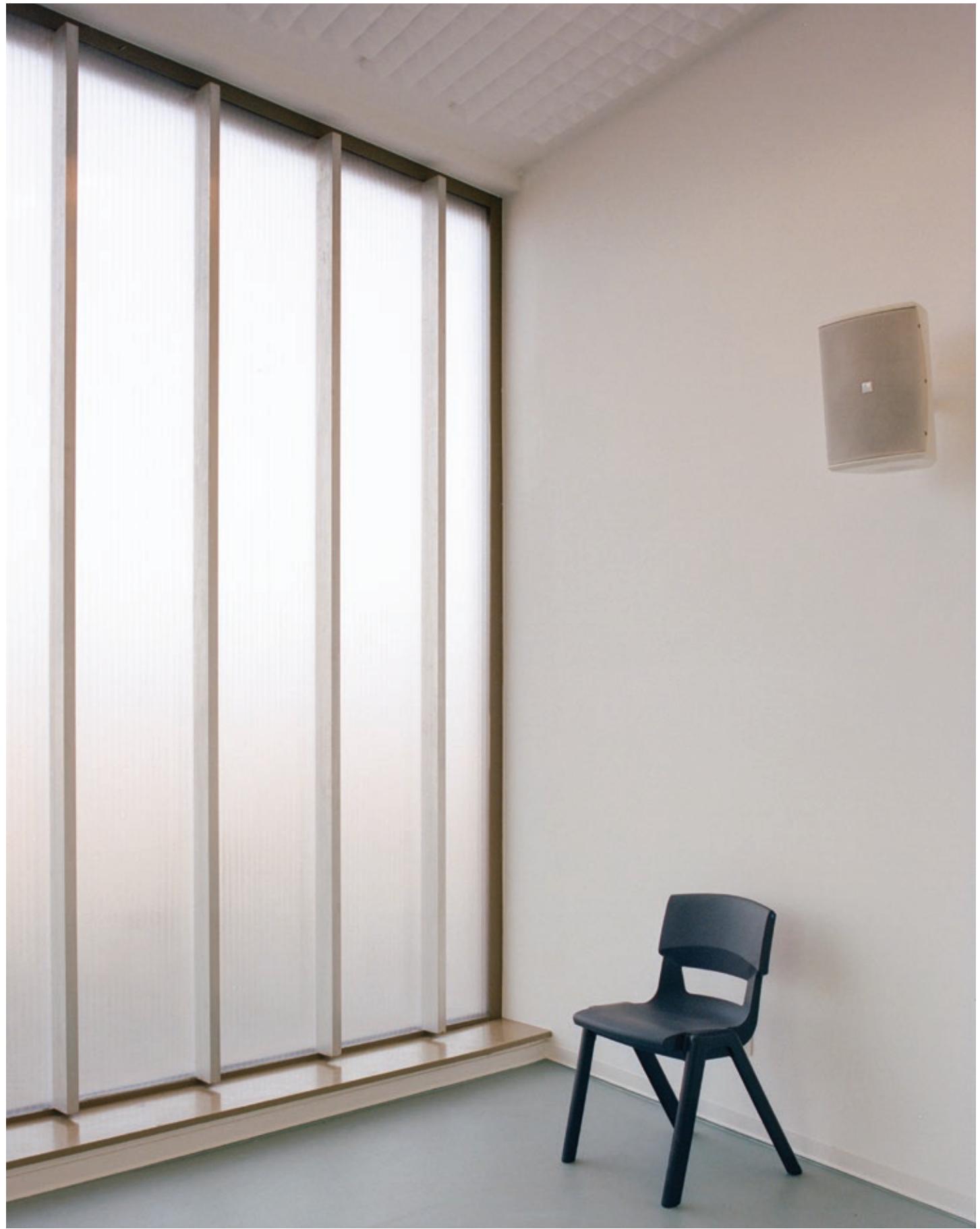
P 2	Chaise moderniste pour la maison Caneel à Auderghem (1931), reprise à l'inventaire du patrimoine mobilier - Architecte: Louis-Herman De Koninck. © CIVA	BLZ 2	Modernistische stoel voor het huis Caneel in Oudergem (1931), opgenomen in de inventaris van het roerend erfgoed. Architect: Louis-Herman De Koninck. © CIVA
P 3	CQD «Albert» à Forest - Projet Centr'AI, lauréat be.exemplary 2016 - Architectes: B-architecten & OMGEVING landscape architecture. Séverin Malaud © urban.brussels	BLZ 3	DWC «Albert» in Vorst - Project Centr'AI, laureaat be.exemplary 2016. Architecten: B-architecten & OMGEVING landscape architecture. Séverin Malaud © urban.brussels
PP 4-5	CQD «Maelbeek» à Ixelles - Maison de jeunes «Malinard» - Architectes : Carton123 architecten. Séverin Malaud © urban.brussels	BLZ 4-5	DWC «Maalbeek» in Ixelles - Jeugdhuis «Malinard». Architecten: Carton123 architecten. Séverin Malaud © urban.brussels
P 6	Chantier de restauration et réaffectation de la Bourse, classée depuis le 19 novembre 1986 - Restauration des statues et bas-reliefs avec essais de nettoyage - Architectes : Tbm borsa sm: Robbrecht en Daem - Bureau d'Études en Architectures Urbaines - Popoff. © urban.brussels	BLZ 6	Werf voor het restaureren en herbestemmen van de Beurs, sinds 19 november 1986 beschermd - Restauratie van de beelden en de bas-reliëfs met schoonmaaktests - Architecten: Tbm borsa sm: Robbrecht en Daem - Bureau d'Études en Architectures Urbaines - Popoff. © urban.brussels
P 7	Recherche géoarchéologique d'un ancien méandre de la Senne sur le site de Tour & Taxis, 2015. S. Modrie © urban.brussels	BLZ 7	Geoarcheologisch onderzoek van een voormalige meander van de Zenne op de site van Thurn & Taxis, 2015. S. Modrie © urban.brussels
P 8	École Secondaire Plurielle Maritime à Molenbeek-Saint-Jean, au programme de l'archiweek 2020 - Architectes: VERSA. © Stijn Bollaert	BLZ 8	École secondaire plurielle Maritime in Sint-Jans-Molenbeek, op het programma van de archiweek 2020 - Architecten: VERSA. © Stijn Bollaert
P 9 18	Restaurant Albert de la Bibliothèque royale à Bruxelles, au programme de l'archiweek 2020 - Architectes : agmen. © Melvinkobe © agmen	BLZ 9 18	Restaurant Albert van de Koninklijke Bibliotheek in Brussel, op het programma van de archiweek 2020 - Architecten : agmen. © Melvinkobe © agmen
PP 10-11	Recyclart, Fablab, centre d'arts et bar resto à Molenbeek-Saint-Jean, au programme de l'archiweek 2020 - Architectes : Ouest architecture. Philippe Braquenier © urban.brussels	BLZ 10-11	Recyclart, Fablab, kunstencentrum en bar-restaurant in Sint-Jans-Molenbeek, op het programma van de archiweek 2020 - Architecten: Ouest architecture. Philippe Braquenier © urban.brussels
P 12	Lunettes, Jean-Paul Lespagnard, collection From B to A (2013), réalisées par Theo Eyewear, reprises à l'inventaire du patrimoine mobilier. © Musées de la Ville de Bruxelles	BLZ 12	Bril, Jean-Paul Lespagnard, collectie From B to A (2013), gerealiseerd door Theo Eyewear, opgenomen in de inventaris van roerend erfgoed. © Musea van de stad Brussel
P 13	Dépôt de l'Ommegang, 2020 - L'Ommegang est inscrit sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'UNESCO depuis décembre 2019. Philippe Braquenier © urban.brussels	BLZ 13	Stapelplaats van de Ommegang, 2020 - De Ommegang is sinds december 2019 ingeschreven op de representatieve Unesco-lijst van het immaterieel cultureel erfgoed. Philippe Braquenier © urban.brussels
P 14	Site de La Mémé à Woluwe-Saint-Lambert, inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine bruxellois depuis le 22 octobre 2020. Architectes : Lucien et Simone Kroll. Séverin Malaud © urban.brussels	BLZ 14	Site van La Mémé in Sint-Lambrechts-Woluwe, sinds 22 oktober 2020 ingeschreven op de bewaarlijst van het Brusselse erfgoed. Architecten: Lucien en Simone Kroll. Séverin Malaud © urban.brussels
P 15	Chantier de restauration et réaffectation de la Bourse, classée depuis le 19 novembre 1986 - Architectes : Tbm borsa sm: Robbrecht en Daem - Bureau d'Études en Architectures Urbaines - Popoff. Séverin Malaud © urban.brussels	BLZ 15	Werf voor het restaureren en herbestemmen van de Beurs, sinds 19 november 1986 beschermd - Architecten: Tbm borsa sm: Robbrecht en Daem - Bureau d'Études en Architectures Urbaines - Popoff. Séverin Malaud © urban.brussels
PP 16-17 21	CQD «Petite Senne» à Molenbeek-Saint-Jean - Occupations temporaires avant la réalisation de logements conventionnés «Liverpool». Séverin Malaud © urban.brussels	BLZ 16-17 21	DWC «Kleine Zenne» in Sint-Jans-Molenbeek - Tijdelijk gebruik in afwachting van de bouw van geconventioneerde woningen «Liverpool». Séverin Malaud © urban.brussels
P 19	Restauration de l'intérieur du café Cirio à Bruxelles, dont certaines parties sont classées depuis le 3 mars 2011 - Architectes : Architectures Parallèles srl. A. de Ville de Goyet © urban.brussels	BLZ 19	Restauratie van het interieur van café «Le Cirio» in Brussel, waarvan bepaalde delen sinds 3 maart 2011 beschermd zijn - Architecten: Architectures Parallèles srl. A. de Ville de Goyet © urban.brussels
P 20	iMAL / projet CASTII à Molenbeek-Saint-Jean, au programme de l'archiweek 2020 - Architectes : CENTRAL office for architecture and urbanism + NP2F.architectes. © Maxime Delvaux	BLZ 20	iMAL / CASTII-project in Sint-Jans-Molenbeek, op het programma van de archiweek 2020 - Architecten: CENTRAL office for architecture and urbanism + NP2F.architectes. © Maxime Delvaux
PP 22-23	Parc de Woluwe, Woluwe-Saint-Pierre, site classé depuis le 8 novembre 1972. A. de Ville de Goyet © urban.brussels	BLZ 22-23	Woluwepark, Sint-Lambrechts-Woluwe, sinds 8 november 1972 beschermd. A. de Ville de Goyet © urban.brussels
P 24	CQD «Bockstaél» à Bruxelles-Ville - L'ancienne gare de Laeken - Architectes : B-architecten. Séverin Malaud © urban.brussels	BLZ 24	DWC «Bockstaél» in Brussel-Stad - Voormalige station van Laken. Architecten: B-architecten. Séverin Malaud © urban.brussels
P 25	Mobilier de bureau Art Nouveau du baron Van Eetvelde (1898). Hôtel Van Eetvelde et maison de rapport - Inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 30 novembre 2000 - Architecte : Victor Horta. Ch. Bastin & J. Evrard © urban.brussels	BLZ 25	Art-nouveaubureaubibliotheek van baron Van Eetvelde (1898), Huis Van Eetvelde en opbrengsthuis - Sinds 30 november 2000 ingeschreven op de Unesco-werelderfgoedlijst - Architecten: Victor Horta. Ch. Bastin & J. Evrard © urban.brussels
P 26	L'église Saint-Jean-Baptiste-au-Béguinage à Bruxelles, au programme de l'archiweek 2020. Philippe Braquenier © urban.brussels	BLZ 26	Begijnhofkerk Sint-Jan-de-Doper in Brussel, op het programma van de archiweek 2020 in Brussel. Philippe Braquenier © urban.brussels
P 27	Robe-manteau, Brigitte Manguin, reprise à l'inventaire du patrimoine mobilier. © Musées de la Ville de Bruxelles	BLZ 27	Mantel-jurk, Brigitte Manguin, opgenomen in de inventaris van het roerend erfgoed. © Musea van de stad Brussel
4e Couv	Halle de production de BC materials à Bruxelles, au programme de l'archiweek 2020 - Architectes : BC materials. Philippe Braquenier © urban.brussels	Coverfoto	Productiehal van BC materials in Brussel, op het programma van de archiweek 2020 - Architecten: BC materials. Philippe Braquenier © urban.brussels

Dit fotoalbum bevat een staalkaart van diverse projecten die door de teams van Urban werden geïnitieerd, uitgevoerd of opgevolgd.



02252

FUJIFILM RDP III















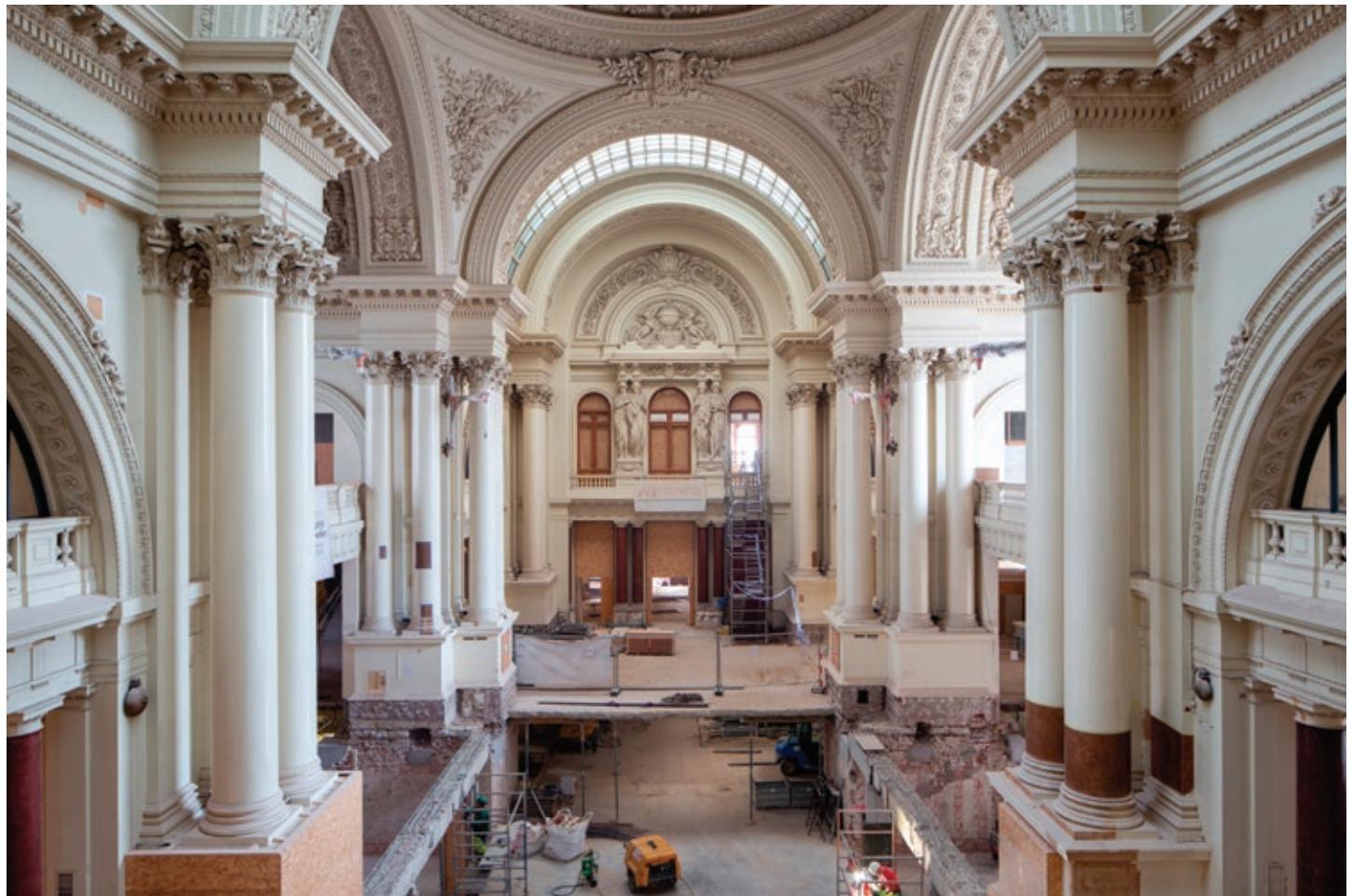












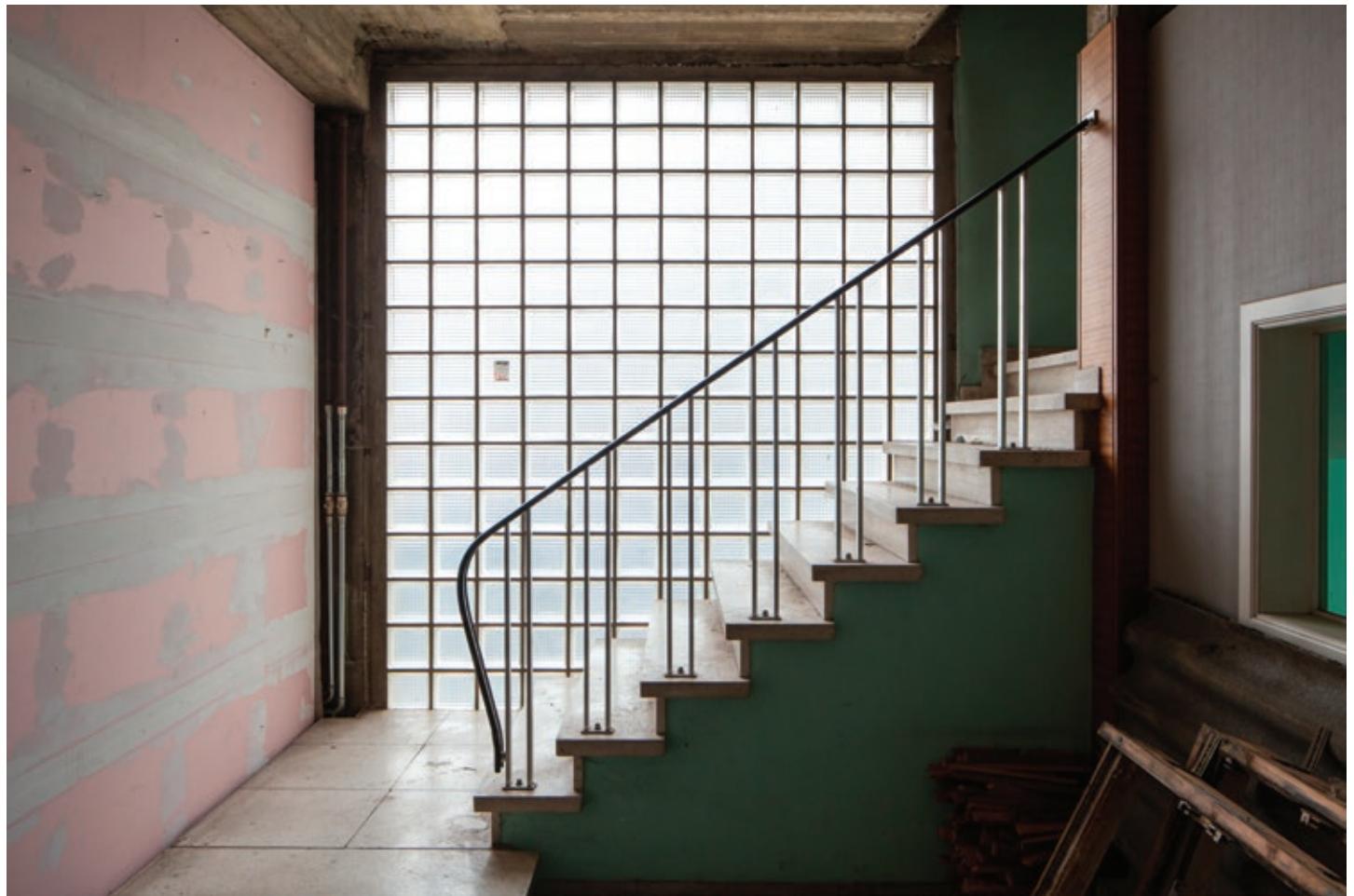






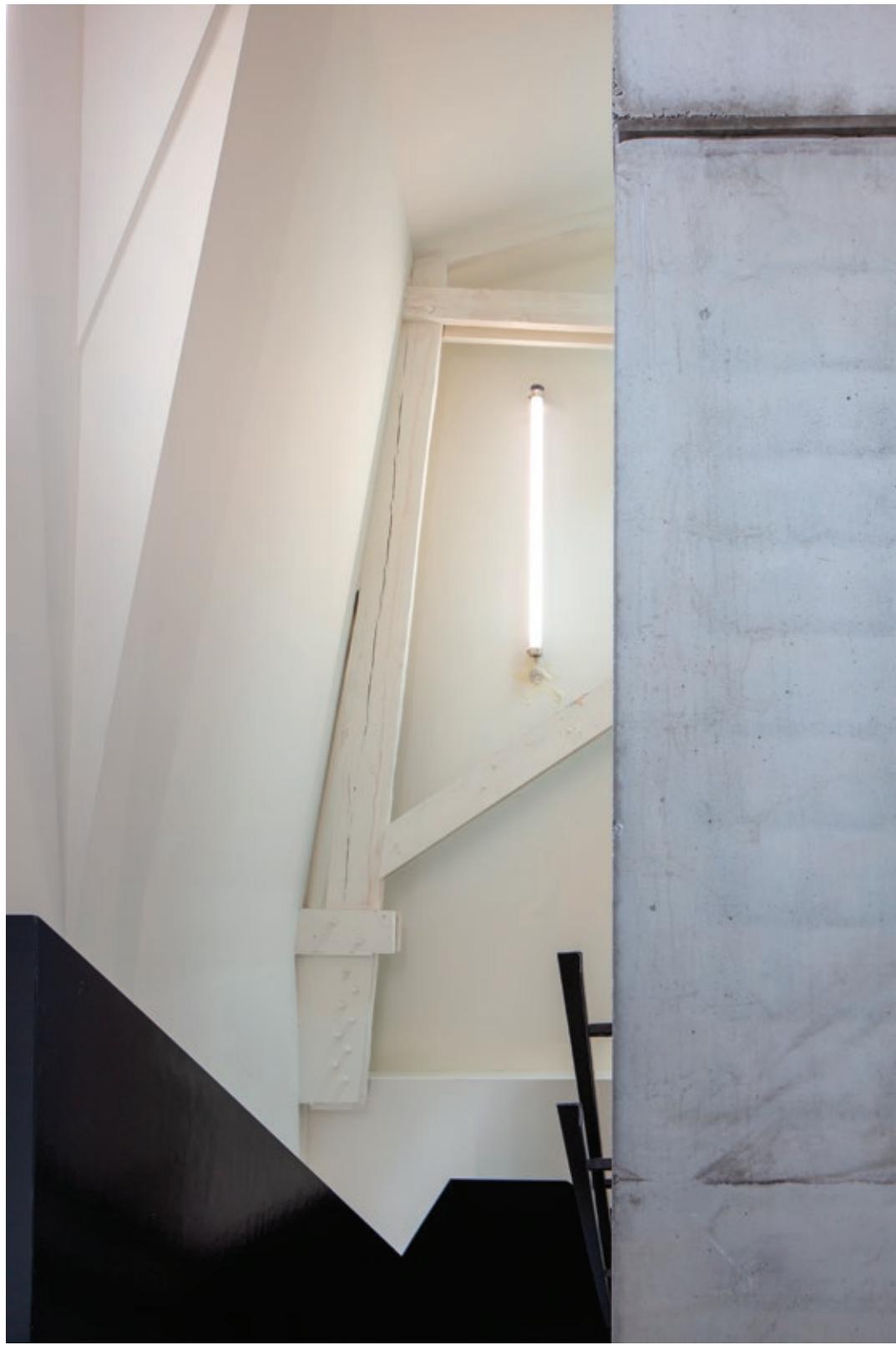




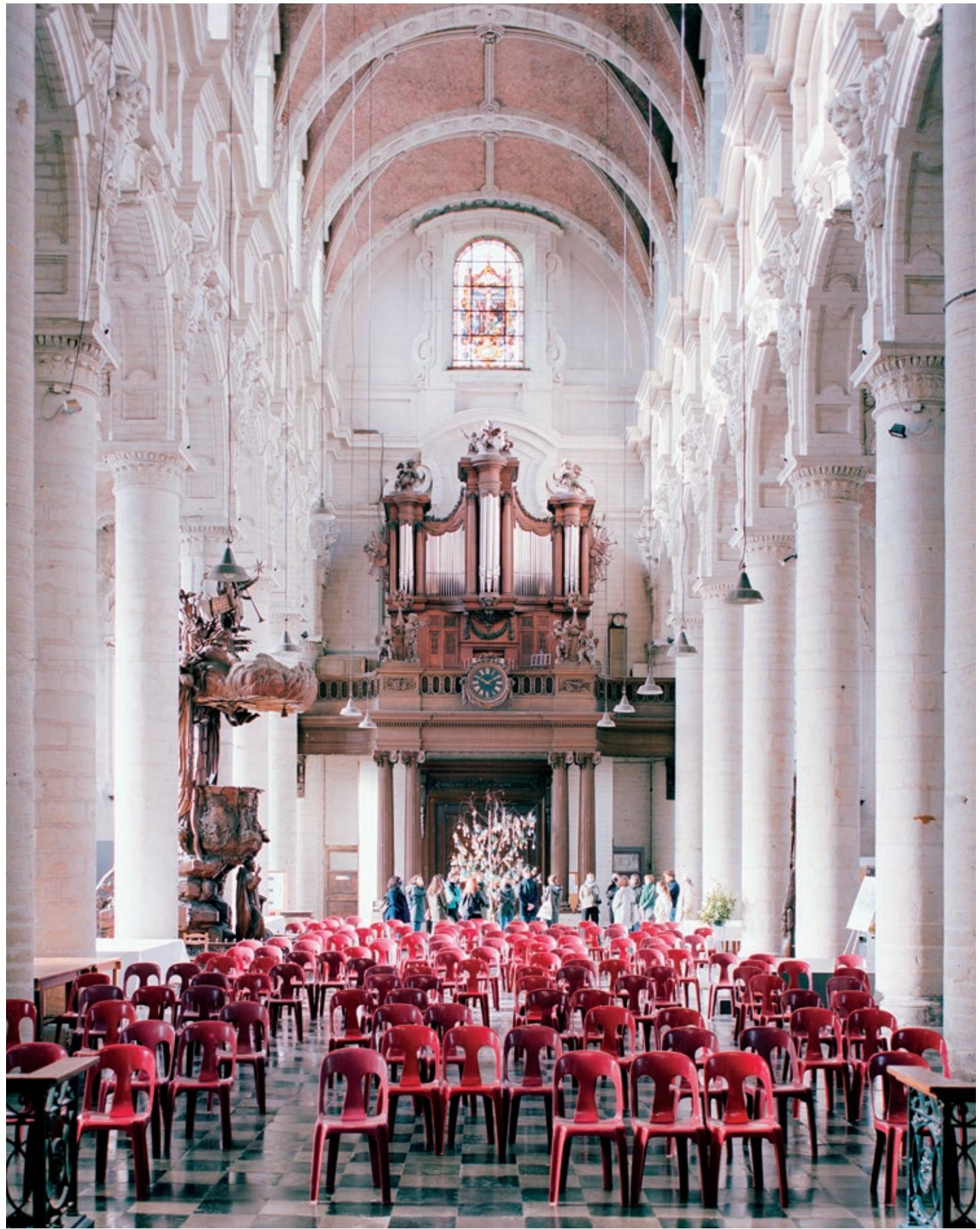














Service public régional
Bruxelles Urbanisme & Patrimoine
Mont des Arts 10-13
1000 Bruxelles
+32 (0)2 432 83 00
info@urban.brussels
www.urban.brussels

Éditeur responsable
Bety Waknine,
directrice générale d'Urban

Coordination du Département Événements
& Communication externe
Guy Conde-Reis

Coordination du présent ouvrage
Eloïse Kartheuser
Département Événements &
Communication externe

Photographie de couverture
Philippe Braquenier © urban.brussels

Conception graphique
Julien Lelièvre
www.julienlelievre.com

Typographies
Cardinal Classic & Photo
www.productiontype.com

Papiers
Munken print White 15 (115g)
Magno Star (150g)
Pochette : matière durable,
vinyle transparent lisse recyclé à 20 %

Impression & façonnage
Drifosett printing



Avec la collaboration de, au sein d'Urban :

Alexia Collet
Ann Degraeve
Anne-Lise Alleaume
Antoinette Coppeters
Arnaud Hancisse
Bénédicte Annegarn
Bénédicte De Ghellinck
Ben Dewitte
Benjamin Fastré
Bernard Somme
Bety Waknine
Brigitte Vander Bruggen
Caroline Mulkers
Catherine Leclercq
Christophe Bastien
Christophe Reinders
Elodie Cugnon
Eloïse Kartheuser
Estelle Lamendin
Fabian Stévenne
Federica Sasdelli
Françoise Cordier
Frédéric Dauw
Gabrielle De Frenne
Guy Conde-Reis
Hannelore Telen
Harry Lelievre
Ilse Weemaels
Isabelle Leroy
Jean-Marc Basyn
Kris Couvreur
Kris Huysmans
Liesbeth Degreef
Michaël Lamot
Michèle Herla
Michelle Baltes
Muriel Callebaut
Nadia Farroukh
Pascale Ingelaere
Philippe Piereuse
Pierre Bernard
Raquel Dos Santos
Sarah Lagrilliere
Sergio De Vincenzo
Stéphane Demeter
Sylvianne Modrie
Thibaut Jossart
Thierry Wauters
Tony Van Nuffelen
Tom Verhofstadt
Victoria Videgain
Wiebe Verhoeven

mais également,

Anne Carre (Musée d'Ixelles)
Benoît Lanon (51N4E)
Florence Doneux (Architectures Parallèles SRL)
Leo Van Broeck (BOGDAN & VAN BROECK)
Océane Badiou (commune de Molenbeek-Saint-Jean)
Olaf Winkler (Journaliste d'architecture)
Olivier Cavens (51N4E)
Traumnovelle, humbble, Katia Truijen
(Les commissaires de l'archiweek 2020)
Yves Goldstein (Fondation KANAL)

